

au cœur du social

OPTIONS

**EUROPE
L'UNITÉ
SYNDICALE
FAIT LE POIDS**

Page 28



LOGEMENT

Au premier rang des préoccupations des Français, sa crise hante leurs angoisses de déclassement. Cette situation, qui perdure depuis des décennies, s'inscrit dans la crise économique et sociale. A ce titre, elle interpelle le syndicalisme. Pages 16 à 27

THIERRY BORDAS / MAXPPP

**VILLES
INTELLIGENTES**

Souriez... Page 46

LE SOIR, LORSQUE NOUS FERMONS NOS GARES, NOUS NE LAISSONS PAS LES SANS-ABRIS SANS ABRI.

GRÂCE AU SOUTIEN DE SNCF,
PRÈS DE 100 000 PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE
PRÉCARITÉ BÉNÉFICIENT DE POINTS D'ACCUEIL EN GARE
ET D'HÉBERGEMENTS D'URGENCE.



éditorial

Négociations et mobilisations

En prônant la satisfaction des besoins

et des attentes et non l'austérité, en revendiquant l'investissement dans la reconnaissance salariale des qualifications, dans la recherche, en pariant sur l'innovation et non sur la baisse du prix du travail, en construisant un management associatif – et non coercitif – dans la transparence, en exigeant les droits d'intervention contre le *diktat* de l'actionnariat, nous voulons que les salariés et les peuples reprennent la main sur le travail – leur travail – face à la finance.

Cette volonté s'est exprimée au cours de la première journée européenne d'actions coordonnées du 14 novembre. L'avenir de l'Europe est à chercher dans cette dynamique sociale, la seule capable de faire émerger une issue à la crise. Une crise où nous enfonçons, chaque jour davantage, les solutions d'inspiration libérale du président de la République. Le dialogue social, engagement de François Hollande, risque de tourner court dans notre pays si rien ne vient s'opposer aux desseins du Medef pour mettre en pièces le droit du travail.

Pour contrer cette offensive sur le front de la jeunesse, l'Ugict a décidé de faire de l'emploi des jeunes diplômés un de ses axes forts d'intervention et de poursuivre, au-delà des négociations sur les contrats d'avenir et les contrats de génération, l'action en faveur de mesures ambitieuses pour l'emploi qualifié. Dans le prolongement de l'action de l'été dernier auprès des parlementaires et du gouvernement pour une loi-cadre pour la jeunesse, l'Ugict impulse, avec plusieurs organisations de la Cgt, une interpellation des entreprises autour de dix engagements pour l'emploi des jeunes (embauches, stages, reconnaissance des diplômés, suivi...). Ainsi, lorsque les négociations vont s'ouvrir dans les entreprises sur les contrats de génération, notre objectif sera de construire un rapport de forces pour dépasser les simples obligations contenues dans la loi. La campagne sera lancée par un rassemblement, organisé par l'Unef, le 11 décembre à Paris. Développer la mobilisation sur la base de propositions en phase avec les attentes est le moyen d'éviter des négociations à froid et de jouer la conquête.

Au-delà de l'emploi des jeunes, et notamment dans la négociation sur la sécurisation de l'emploi, la riposte et l'offensive s'imposent. Les trente-cinq heures, le smic, le Cdi sont remis en cause par le patronat au nom de la crise. A nous de débattre avec les salariés des exigences de sortie de crise, en encadrant au mieux toutes les mesures concernant l'emploi, en obtenant les dispositifs d'évaluation de toute mesure liée à des aides publiques, en forçant le lien entre qualification et salaire, et en gagnant des espaces d'expression et d'intervention réels.

L'articulation des propositions, des négociations et des mobilisations, dans les entreprises et les professions comme au plan national, peut donner aux journées du 9 octobre pour l'industrie et du 14 novembre contre l'austérité en Europe le statut de catalyseur d'un mouvement social de plus en plus conséquent.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Opinion-Cgt**

Pour le dialogue et la fermeté

8 **Arrco/Agirc**

Au prétexte du déficit

Alcatel

Erreurs stratégiques

9 **Assises de l'Esr**

Les précaires à la « fête »

Santé Quel accès aux soins ?

Emploi des jeunes

18 propositions du Cese

10 **Vote** Une première pour les entreprises de moins de onze salariés



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

12 **Emploi**

Exploiter sans entrave ?

Entretien avec Christian Delboé, animateur du collectif « formation professionnelle initiale et continue » de l'Ugict, en charge du suivi des négociations sur la sécurisation de l'emploi

14 **Secours catholique**

Pauvreté, paysage persistant, en pire...

15 **Droits sociaux**

La réforme du Code du travail grec est non conforme

Fiscalité La Fgtb remet les pendules à l'heure

Stress

Les entreprises européennes ne se pressent pas

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

URBANISME



Logement en urgences

Pages 16 à 27 Le logement est indissociable de l'accès à l'emploi, de la lutte pour la défense du pouvoir d'achat et des moyens à développer pour lutter contre les inégalités. Comment, pour les militants syndicaux, conjuguer présence dans les commissions "logement" et défense des intérêts des salariés ? Quelle autre relation imaginer entre les représentants syndicaux au conseil d'administration de l'organisme collecteur et les salariés ? Sur le terrain, des expériences tracent des pistes. Les jeunes, eux, se heurtent très tôt à la crise du logement et à son coût, ce qui complique leur insertion professionnelle et leur accès à la qualification. Une étude du Céreq a montré que cet obstacle est double pour les apprentis, qui doivent effectuer des allers-retours entre leur centre de formation et leur entreprise d'accueil, parfois éloignés.

Table ronde avec Charlotte Niewiadomski, Fabrice Angéi, Eddie Jacquemart, Pierre Tartakowsky.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 Europe

14 novembre : l'unité gagnante



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

29 ArcelorMittal

Propositions transnationales pour l'emploi

30 Rupture

Réconcilier management et travail, c'est possible

31 Jeunes

Entreprises, osez (vraiment) l'avenir !

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



VINCENT ISORE / MAXPPP

33 Compétitivité

Les Français accusent le choc

droits

35 Fonction publique

Actualité de la jurisprudence

36 Droit du travail

Emplois d'avenir, égalité professionnelle femmes-hommes, droit syndical

hors champs

38 Vitry-sur-scène Exposition

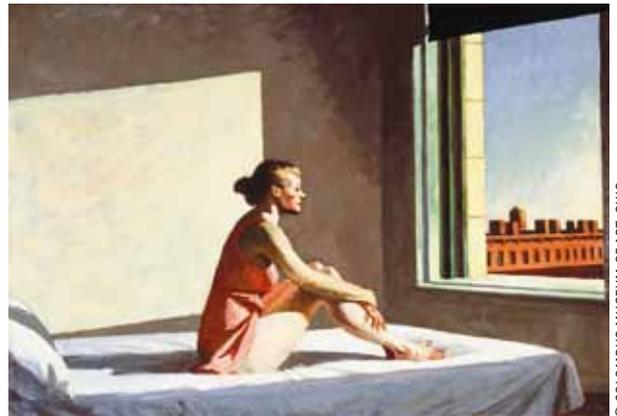
Les prototypes d'objets en fonctionnement de Fabrice Hyber

39 Rotterdam

Tout autour de Jan Van Eyck, l'homme qui peignait d'or

40 Rétrospective

Edward Hopper pour qui tout ou presque a commencé à Paris



© COLOMBUS MUSEUM OF ART, OHIO

platines

43 Katia et Marielle Labèque

West Side Story

Anne Sophie von Otter

Sogno barocco

Renaud Capuçon

Brahms et Berg

bouteilles

43 Récolte 2012

Volumes en net recul

lire

44 Les polars

RÉCOMPENSES Derniers grands prix de l'année

45 Les romans AVENTURIERS

Dans le sillage de Rimbaud

hors champs

46 Villes intelligentes

Souriez, vous êtes profilé...



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

48 Puces Rfid

Un mouchard indétectable

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Ceux qui confondent être en blue-jean et être peuple

Ils sont déterminés, opposés au mariage pour tous et prêts à tout. Même à manifester en portant du jean, c'est dire. Car les égéries de l'ordre moral ont bien senti que quelque chose ne collait pas dans leur aspect quotidien, un peu trop soie, un peu trop cachemire... Elles ont donc, après les éléments de langage, repensé les éléments d'habillement indispensables à une manifestation devant passer à la télé. Exaltée par l'exemple de M^{re} Barbarin arborant col Mao, l'une des coorganisatrices de la « *manif pour tous* », connue sous le pseudonyme autoattribué de Frigide Barjot, a ainsi donné des consignes très strictes pour inverser les codes de représentation : pas de carrés Hermès, pas de serre-tête, le *new-look* réac bénitier l'affiche *cool*, qu'on se le dise. Mesure-t-on bien ici l'ampleur du sacrifice et de ce qu'il implique comme incursions à risques dans des zones de *shopping* non contrôlées ? Croit-on qu'il soit si simple de passer du Bon Marché aux Galeries Lafayette, voire – soyons peuple, soyons fous – Carrefour ? Afin de pallier les pertes de repères possibles et les découragements qui pourraient s'ensuivre, Barjot Frigide a fait circuler un *dress code*, sorte d'exhortation à ôter le bleu marine sous forme de dix commandements : à l'éco-sais tu préféreras du « *bleu, blanc, rose* » ; ton velours tu remplaceras par un jean, troué pour les moins de vingt ans, *please* ; tes mocassins tu remiseras et baskets ou rollers chausseras ; le tweed tu banniras et blouson de cuir préféreras et même, même... soutiens-gorge pigeonnants tu arboreras ! Les hommes, en revanche, sont priés de laisser pochettes et chevalières au ves-



tiaire. On leur conseillera un léger laisser-aller, col ouvert sous une barbe de deux ou trois jours, pas plus, genre film publicitaire pour parfums place de la Concorde. Après tout, c'est week-end. Quant aux éventuels contre-manifestants qui viendraient se bécoter devant les caméras, qu'ils soient prévenus : « *S'ils viennent s'embrasser, nous nous embrasserons aussi.* » Comme le disait ingénument Marie-Chantal, « *Chère, ce serait vraiment dommage de laisser ça aux pauvres.* »

Ceux qui confondent être au centre de leur droite et à droite de leur centre

On les appelait « *primaires* » ; le nom était bien choisi. Les arguments ont d'abord volé plus bas que terre – entre le racisme antiblanc et les petits pains au chocolat anti-Ramadan –, puis les insultes ont pris le relais, chacun jurant, la main sur le cœur, qu'il n'était pas, lui, une lavette en pantoufles. Vint enfin le serment au chef, les deux prétendants à la présidence de l'Ump devant prêter allégeance au totem tribal Nicolas, d'autant plus puissant qu'absent. La soirée électorale aura été au diapason : urnes bourrées, chiffres truqués et autres accusations réciproques de faire voter les morts se sont conclus par l'annonce quasi simultanée des deux candidats de leur victoire. L'Ump se retrouve donc avec deux présidents pour le prix d'un, ce qui n'est pas la bonne affaire que l'on pourrait croire. Car, d'une part, on peine au fond à distinguer lequel est à



droite de l'autre, même si le style diffère; d'autre part, le prix en question risque d'être élevé: le schisme n'est pas forcément à exclure. Et quand bien même le schisme serait exclu, le vainqueur régnera sur un champ de ruines, ce qui regarde exclusivement les adhérents de cette formation politique. Au-delà, les enseignements de politique générale ne sont guère réjouissants: la droite, culturellement légitimiste, n'a pas accordé de blanc-seing à un ex-Premier ministre; elle le met en balance avec quelques mouvements de menton agrémentés d'oeillades provocatrices à destination de l'électorat FN. Bref, elle ne sait plus à quels démons se vouer, et cela nous promet des suites d'enfer. Car la cacophonie, la confusion et les accusations risquent fort de venir nourrir des phénomènes de doute quant à l'exercice du politique et aux valeurs sur lesquelles il se fonde.

Ceux qui confondent l'ici et maintenant avec après et ailleurs

Franchement, ça agace. Au début, on nous a fortement conseillé d'attendre. Après un assez long moment, on nous a confirmé triomphalement que ce serait pour plus tard. Puis, devant certaines manifestations d'impatience, on a annoncé la chose comme imminente, juste une question de semaines. Avant de suggérer qu'il ne serait peut-être pas mauvais que les choses soient reportées à l'année prochaine. D'autant qu'il semblait, finalement, que l'affaire ne soit pas une priorité aussi prioritaire que les autres priorités. Enfin, il a bien fallu se rendre à l'évidence: il était trop tard pour envisager de la mettre en œuvre, il aurait fallu le faire avant, a gravement soupiré un hiérarque, maintenant c'est trop tard. Ainsi va la promesse concernant le droit de vote et d'éligibilité des résidents non européens aux élections locales. Faut-il en rire? On pourrait, sauf que... ceux qui jouent ainsi à cache-cache avec le temps, l'espace et leurs engagements électoraux ne semblent pas prendre la mesure de la charge destructrice de ces petits jeux. Si ces amusettes devaient perdurer, les étrangers y verraient la confirmation de la place exacte qu'ils occupent dans l'univers politique français; les Français en tireraient la conclusion que les promesses, décidément, n'engagent que ceux qui ont la faiblesse d'y croire. Quant à la démocratie, elle serait de plus en plus par quelques-uns pour quelques-uns. A moins, évidemment, que l'on se décide à rappeler à ceux qui vivent dans le plus tard, ailleurs, que le changement c'est ici et maintenant.

Pierre TARTAKOWSKY

OPINION-CGT POUR LE DIALOGUE ET LA FERMETÉ

APRÈS LES MESURES FISCALES DU GOUVERNEMENT, LES FRANÇAIS ATTENDENT DE LA CGT DIALOGUE, FERMETÉ ET RÉALISME.

D'après un sondage du *Jdd*, si plus de la moitié des Français (54%) sont encore prêts à participer au redressement des comptes, ils sont de moins en moins motivés: treize points de chute en trois mois. D'évidence, les récentes annonces fiscales et le «pacte» issu du plan Gallois ont conforté cette tendance. L'été dernier, toutes les catégories de la population se disaient prêtes à contribuer au sauvetage des comptes publics. Les cadres étaient les plus allants en juillet (82%). Leur approbation a chuté de vingt-huit points, et les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers rejettent des prélèvements perçus comme injustes. Le *Jdd* note d'ailleurs que ce reflux est plus important chez les électeurs de gauche. Dans ce contexte d'opinion, qui n'est que le reflet de difficultés plus vastes, quelle est la



DOMINIQUE GUTEKINST / MAXPPP

perception qu'ont les travailleurs de la Cgt et qu'en attendent-ils? Le baromètre d'image réalisé par Harris Interactive en septembre dernier confirme quelques tendances fortes, déjà présentes antérieurement. Les syndicats, c'est un premier élément, continuent à béné-

ficier de la confiance d'un peu plus d'un Français sur deux pour défendre leurs intérêts. Cette confiance (50%) monte à 58% chez les salariés du public. La Cgt, dans ce contexte, est perçue comme présente (74%), combative (71%), respectueuse de l'avis des salariés (64%), disponible (59%), capable de propositions (59%), soucieuse enfin de l'unité d'action (52%). Ces deux derniers mois, son indépendance est reconnue (52%) ainsi que son caractère ouvert (50%), mais seuls 44% la jugent constructive, efficace (42%), réaliste (41%). Les attentes formulées à son égard découlent assez logiquement de ce classement, puisque 48% souhaitent qu'elle soit «plus réaliste dans les négociations», 43% «plus à l'écoute des travailleurs», 39% qu'elle trouve «de nouvelles solutions à la crise économique». Dans le domaine de son fonctionnement ou de sa façon de faire, les attentes sont moins fortes, puisque seuls 27% souhaitent qu'elle fasse «plus de place aux femmes dans le syndicat», qu'elle se montre «plus combative»; 20% estiment qu'elle devrait «se démocratiser» et 19% «être plus unitaire». Ces appréciations et attentes se retrouvent dans l'opinion sur ce que devrait être l'attitude de la Cgt vis-à-vis du nouveau gouvernement. En effet, les Français souhaitent une Cgt qui soit tout à la fois ouverte au dialogue et à la négociation (85%), vigilante (77%), indépendante (75%), force de proposition (73%) et... combative (72%). On retrouve la même hiérarchie et les mêmes niveaux d'attente vis-à-vis du patronat: 87% souhaitent une Cgt ouverte au dialogue et à la négociation, 75% la veulent combative... Soit une façon assez claire d'envoyer un message tissé d'espoir sur le possible et de lucidité sur le nécessaire. L.S.

ARRCO/AGIRC AU PRÉTEXTE DU DÉFICIT

Alors que, le 24 septembre dernier, se sont achevés les travaux paritaires techniques chargés d'étudier « les éléments de mise en cohérence » des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco (voir Options n° 580), le Medef a proposé l'ouverture d'une négociation afin de prendre des mesures conservatoires censées préserver, à court terme, l'équilibre financier des régimes. Au prétexte d'une situation dégradée des régimes de retraite complémentaire, une situation pourtant connue depuis au moins 2011 dans la mesure où l'accord du 18 mars 2011 sur les retraites complé-



JOEL PHILIPPON / MAXPPP

mentaires a renoncé à une hausse des cotisations pour équilibrer les comptes. Et notamment ceux de l'Agirc, le régime complémentaire des cadres et assimilés du secteur privé, qui sera confronté à un épuisement de ses réserves en 2018.

Aussi, sans ressources nouvelles, les mesures envisagées portent-elles, explique la Cgt dans un communiqué, « aussi bien sur les pensions liquidées que sur les droits en cours de constitution ». Si une négociation devait s'ouvrir le 22 novembre dernier, plusieurs mesures étaient d'ores et déjà évoquées. Citons une moindre revalorisation des pensions ou une augmentation importante du prix d'achat des points. Mais aussi un durcissement des conditions de réversion : recul de l'âge à soixante ans contre cinquante-cinq à l'Arrco ; abaissement du taux à 54 % et non plus 60 % dans les deux régimes. Enfin, sont évoqués un nouveau recul de l'âge (62 à 64 ans) et un nouvel allongement de la durée de cotisation requise pour une retraite Agirc et Arrco sans abattement...

Or aucune de ces mesures ne peut, isolément, régler les problèmes des comptes des deux régimes. Dans ce contexte, la Cgt, qui refuse tout régression programmée, réaffirme « la nécessité d'augmenter significativement les ressources en refondant le mode de financement », avec notamment une double modulation des cotisations sociales des employeurs et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises. Pour elle, il n'est en outre pas question d'engager des discussions sur les mesures évoquées alors qu'un grand débat sur l'avenir de l'ensemble du système de retraite est programmé au printemps 2013. C.L.

ALCATEL ERREURS STRATÉGIQUES

C'est le cinquième plan depuis la fusion avec Lucent, à la fin 2006. A la mi-octobre, l'équipementier télécoms Alcatel Lucent a annoncé la suppression de 5 490 postes dans le monde, dont 1 430 en France ; une réduction d'effectifs qui s'inscrit dans un plan d'économie de 1,25 milliard d'euros baptisé « Programme Performance » et rendu public au cours de l'été. Au nom de la recherche d'une meilleure rentabilité du groupe ! « Les suppressions d'emplois conduisent à chaque fois à réduire nos capacités à créer des produits qui répondent aux besoins des clients et livrés à temps, analyse la Cgt d'Alcatel-Lucent qui demande un arrêt des licenciements. Elles ne permettent pas d'améliorer la situation du groupe. » En réalité, « c'est la stratégie mise en place pour créer de la valeur pour l'actionnaire dite de "l'entreprise sans usine" qui a mené dans cette impasse », analyse dans un communiqué la Fédération Cgt de la métallurgie, qui dénonce un pilotage du groupe « par des critères financiers ». Alors que des solutions alternatives existent, portées notamment par l'intersyndicale (Cfdt, Cfe-Cgc, Cgt), lors d'une rencontre avec Fleur Pellerin, ministre de l'Economie numérique. Parmi les propositions formulées par l'intersyndicale pour favoriser l'emploi : le contrôle de l'utilisation des aides publiques, en particulier le crédit impôt recherche ; l'introduction de l'emploi dans les critères des appels d'offres publics... C.L.



MARC OLLIVIER / MAXPPP

INVESTISSEMENTS : CHINE-EUROPE, LA TENDANCE S'INVERSE

11 milliards

d'euros, un record : c'est la somme investie en Europe par la Chine en 2011, d'après une étude du cabinet de consultants PwC, qui acte pour la première fois une inversion de la tendance, puisque les Etats européens, eux, n'ont investi que 7 milliards d'euros en Chine. La France est ainsi devenue le premier investisseur européen en Chine, et le troisième pays destinataire des investissements chinois, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. La Chine dispose notamment du fonds souverain Cic, 400 milliards d'euros à lui tout seul, et estime que la crise lui offre des opportunités de participation à moindres frais aux capitaux des entreprises européennes.

ASSISES DE L'ESR

LES PRÉCAIRES À LA "FÊTE"



CYRIL DODERNEY / MAXPPP

Les centaines de précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche qui occupent des postes répondant à des besoins permanents doivent être titularisés, quel que soit le support budgétaires envisagé. Sinon, ils se retrouveront sur le carreau et sans avenir, malgré leur formation et leur expérience, un gâchis humain et social scandaleux pour l'ensemble de la communauté scientifique. C'est le message que feront passer les organisations syndicales, le 26 novembre: elles appellent à manifester partout en France et à Paris, où la ministre Geneviève Fioraso restituera les travaux des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et présentera ses orientations pour les années à venir. Les AG, réunions et lettres ouvertes se multiplient depuis deux mois, et la pression monte. L'intersyndicale Fsu, Cgt, Solidaires, FO, Slr, Slu dénonce tout d'abord le manque d'ambition affiché par le nouveau gouvernement (cf. *notre précédent numéro*). Elle s'alarme en particulier de voir que, s'appuyant sur les impératifs de rigueur, le ministère ne respecte pas les engagements de la loi Sauvadet sur la résorption de la précarité dans la fonction publique, rare «avancée» arrachée sous l'ère Sarkozy.

Ainsi, le ministère n'envisage aucune création de poste et ne titularisera des personnes éligibles que dans la mesure où des postes se libèrent, en fonction des départs à la retraite. «En affirmant vouloir faire diminuer le nombre de précaires sans augmenter le nombre de postes de titulaires et la masse salariale, il organise dans les faits la baisse des emplois effectifs dans la recherche et l'enseignement supérieur, avec licenciement massif des précaires», estime l'intersyndicale, qui juge d'autant plus inacceptable ce gâchis que le gel d'une partie des recrutements pour 2013 a déjà été imposé aux établissements pour cause d'insuffisance de masse salariale allouée par l'Etat. Tandis que les dégraissages s'engagent, le ministère a en effet «refusé d'ouvrir des concours réservés dans les corps des catégories dites A+ (ingénieurs de recherche, chercheurs, enseignants-chercheurs ou agrégés), acceptant ainsi cyniquement la perspective que les contractuels de ce niveau se reportent sur les concours réservés qui seront ouverts dans d'autres catégories (A ou B)».

L'intersyndicale exige que les concertations paritaires sur la question, annulées ou reportées, puissent enfin avoir lieu et que la situation soit examinée avec sérieux et ambition. Au risque, sinon, de décrédibiliser l'ensemble de la démarche amorcée par les Assises et de déboucher sur de nouvelles mobilisations. V.G.

SANTÉ

QUEL ACCÈS AUX SOINS?

Le 26 octobre dernier, l'assurance maladie, les syndicats de médecins (Csmf, MG et Sml) et l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire ont signé un accord sur les dépassements d'honoraires, grâce auquel, estime Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, «l'accès aux soins redevient un droit pour tous». Mais c'est une tout autre analyse que fait la Cgt, pour qui l'accord est en fait «un leurre» dans la mesure où, notamment, «aucune contrainte réelle n'empêchera les médecins de continuer à pratiquer des dépassements d'honoraires». Elle regrette également que les questions de fond n'aient pas été traitées à l'occasion de cette négociation, comme les parcours de soins coordonnés dans le cadre d'une nouvelle organisation du système de santé. Parmi les propositions avancées par la Cgt: la mise en place d'une médecine publique ambulatoire organisée par territoire autour de centres de santé. Ces centres fonctionneraient avec des professionnels «soit salariés, soit rémunérés sur la base de forfaits adaptés aux parcours de soins de la population dont ils ont la charge», variables, par conséquent, d'un territoire à l'autre. C.L.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

EMPLOI DES JEUNES

18 PROPOSITIONS DU CESE

Le Conseil économique, social et environnemental publie un avis pour endiguer un chômage des jeunes devenu quasi chronique, en particulier pour les moins qualifiés. Rapporteur pour la section du travail et de l'emploi, l'ex-dirigeant de l'Unef Jean-Baptiste Prévost y détaille les dysfonctionnements du système de formation initiale comme le manque d'ambition et d'innovation des entreprises, qui ont conduit les jeunes à entrer toujours plus tardivement et plus difficilement dans le monde du travail. Il avance également dix-huit recommandations à mettre en pratique dans l'immédiat pour réamorcer une dynamique positive en la matière: renforcer l'accès à la formation et les liens entre système éducatif et monde du travail, élever les niveaux de qualification, développer et améliorer l'alternance et mieux réglementer les stages, sécuriser les mobilités et les transitions professionnelles, renforcer la protection sociale pour les jeunes actifs⁽¹⁾... Un rapport apprécié par l'Ugict, qui travaille depuis des années avec l'Unef pour améliorer les conditions d'études et d'entrée dans l'emploi, des jeunes diplômés en particulier. Les deux organisations se rendront dès le mois de décembre devant le siège du Medef pour exiger des engagements sur l'emploi des jeunes (*lire page 31*). V.G.

(1) L'intégrale (cent cinquante pages) sur <www.lecese.fr>.

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés représentent 4,6 millions de personnes, soit plus de 20% du salariat, réparties dans 700 branches professionnelles. Ce scrutin sur sigle (étiquette syndicale et non liste de personnes) se déroulera, par correspondance ou vote électronique, entre les 28 novembre et 12 décembre prochains.

UNE PREMIÈRE POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIÉS

DES SALARIÉS QUI TRAVAILLENT PLUS...

C'est le ministère du Travail qui le dit : entre 2000 et 2009, les salariés de près d'un million de très petites entreprises (soit 85% du secteur concurrentiel) travaillaient plus que ceux des sociétés de taille plus importante, pour des salaires inférieurs. En 2009, la durée hebdomadaire du travail dans les Tpe restait supérieure de près d'une heure à celle des plus grands établissements : 36,5 heures contre 35,6 heures. Hors stagiaires, intérimaires et contrats aidés, le salaire mensuel brut d'un équivalent temps plein était de 2 230 euros dans une Tpe contre 2 800 ailleurs.



DES ATTENTES TRÈS CONCRÈTES

Le besoin de syndicalisme, ici, prend des formes particulières et très concrètes : 85 % de ces salariés attendent des syndicats qu'ils les défendent en cas de litige, plus que de négocier (69 %) ; ils expriment à 56 % un fort besoin de connaissance de leurs droits ; ils déplorent la faiblesse des avantages hors salaire (43 %) et liés au salaire (38 %) ainsi que le manque de perspectives d'évolution (36 %) et de formation (30 %).

DES ÉLECTIONS SANS ÉLUS...

Ce vote s'effectuera par Internet ou par correspondance et va déterminer l'audience des organisations syndicales. La forme de ce scrutin voulu par le gouvernement précédent est unique, dans le sens où les salariés des Tpe votent pour un sigle sans que les organisations candidates aient à fournir un minimum de candidatures. Cette forme d'élection favorise l'émergence de candidatures fantaisistes, sans réelle activité ni existence. La Cgt a d'ailleurs déposé un certain nombre de recours devant les tribunaux compétents pour l'annulation de listes sans rapport avec le fait syndical et visant à rompre l'égalité entre salariés des Tpe et salariés bénéficiant d'institutions représentatives. C'est l'un des enjeux de ce scrutin.

EMPLOI : EXPLOITER SANS EN



DR

Dernière ligne droite pour les négociations sur le marché du travail. Ce que veut le patronat tient en peu de mots : sécuriser une relation salariale qu'il aimerait débarrassée du droit.

ENTRETIEN

AVEC

CHRISTIAN DELBOÉ

ANIMATEUR DU COLLECTIF "FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE" DE L'UGICT, EN CHARGE DU SUIVI DES NÉGOCIATIONS SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI

Le patronat est guidé par une obsession : abaisser le coût du travail. Toutes ses propositions en découlent. Par exemple, plafonner toutes les indemnités de licenciement : les indemnités légales, conventionnelles, ajoutées à celles qu'un salarié peut obtenir aux prud'hommes en cas de rupture abusive du contrat de travail.

– **Options :** *Sur quelles bases le patronat avance-t-il dans ces négociations ?*

– **Christian Delboé :** Guidé par une obsession et une seule : abaisser le coût du travail. Toutes ses propositions en découlent. Par exemple, celle qu'il fait de plafonner les indemnités de licenciement. Toutes les indemnités : les indemnités légales, conventionnelles, ajoutées à celles qu'un salarié peut obtenir aux prud'hommes en cas de rupture abusive du contrat de travail. Pour imaginer ce dont rêve le patronat, il faut s'arrêter un instant sur les premiers bilans qui peuvent avoir été faits des modalités de rupture conventionnelle du contrat de travail. En moyenne, les salariés concernés par ce dispositif ne perçoivent que 0,3 % de plus que le minimum de la somme à laquelle ils peuvent prétendre : le minimum du minimum, alors que le préavis, censé permettre aux salariés de chercher un emploi nouveau, n'est pas respecté... Et tout à l'avenant. Comme cette flexibilisation du contrat de travail pour laquelle le patronat milite et que l'on retrouve dans la proposition qu'il fait aujourd'hui d'une réforme des modalités de licenciement collectif.

– *Une réforme qui irait dans quel sens ?*

– Il s'agirait non seulement de raccourcir les délais garantis aux institutions représentatives du personnel (Irp) pour faire valoir leurs droits à information et consultation lors des plans sociaux, mais aussi d'accorder aux employeurs la possibilité de modifier, en cas de difficultés économiques, les termes d'un contrat de travail sans avoir à demander l'avis du principal concerné : le salarié. C'est exactement ce que proposaient les accords compétitivité-emploi. Aujourd'hui, le patronat va jusqu'à proposer d'en finir avec toute la jurisprudence existante imposant aux groupes d'être économiquement soli-

naires de la santé économique de leurs filiales. Si on le suit, la santé économique d'une entité devra, à l'avenir, se juger dans son périmètre et son périmètre seul, sans que l'entreprise tout entière à laquelle elle appartient ait obligation de la remettre à flot.

– *Le patronat dit vouloir « supprimer les freins aux embauches en Cdi »...*

– Effectivement. Mais que vaudra demain le contrat à durée indéterminée si on entame tous les droits qui lui sont liés ? Le patronat ne cache pas ses intentions. S'il dit vouloir supprimer les freins aux embauches en Cdi, il propose non seulement, nous l'avons vu, de revisiter les règles de licenciement, mais aussi de prolonger la période d'essai par une période probatoire et de développer les contrats de chantier ou intermittents. Est-ce bien cela dont la société a besoin pour lutter contre la crise ? L'insécurité généralisée ne résoudra rien. La crise ne s'explique pas par trop de droits, mais par des rémunérations exorbitantes assurées au capital, par des politiques industrielles déficientes, des accès au crédit beaucoup trop élevés. La déstructuration des droits et des garanties collectives ne permettra pas à l'économie de renouer avec la croissance. Bien au contraire, c'est par la formation, la valorisation et le paiement des qualifications, le développement de la protection sociale et professionnelle que les salariés pourront donner le meilleur d'eux-mêmes, être sereins et mettre leurs compétences au service du développement.

– *La délégation patronale a mis beaucoup de temps, dans ces négociations, à dévoiler ses propositions. Comment l'expliquez-vous ?*

– Sans doute ce peu d'empressement à entrer dans le vif du sujet s'explique-t-il par

TRAVE ?

les tensions et les désaccords qui peuvent exister entre le Medef, la Cgpm et l'Upa. Mais ce n'est pas la seule raison. Le patronat ne cesse, depuis des semaines, de mener campagne pour faire entendre au gouvernement que le travail coûte trop cher ; que, sans sa flexibilisation, sans la remise en cause des droits et des garanties collectives assortis au contrat de travail, il ne peut y avoir de sortie de crise. Avec ces négociations, le Medef a engagé un travail de *lobbying* comme on en a peu vu auparavant. Il a alimenté la presse de sondages, comme celui d'Ipsos pour le Cesi assurant que 64 % des salariés seraient prêts à renoncer aux trente-cinq heures pour éviter un plan social dans leur entreprise. Il a voulu prendre le temps de se faire entendre.

– De mener bataille pour donner une cohérence à son projet en pesant sur toutes les négociations et concertations en cours : de la réforme du mode de financement de la protection sociale aux nouvelles règles de calcul du smic en passant par la rédaction du rapport Gallois sur la compétitivité ?

– Cela semble clair. Avec toujours cette même obsession : orienter toutes les décisions à partir de l'idée que le travail coûte trop cher.

– Le gouvernement dit compter sur cette négociation pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. Tout peut-il venir de la négociation ?

– Le résultat de l'élection présidentielle révélait l'ampleur des attentes sociales. Le gouvernement ne peut pas tout, mais il aurait pu au moins revaloriser de manière significative le smic et interdire l'existence de minima conventionnels en dessous de ce niveau ; encadrer l'usage des Cdd et renforcer les effectifs de l'Urssaf pour combattre la fraude sociale dont la part essentielle revient aux entreprises ; recruter aussi ces inspecteurs du travail qui manquent pour faire respecter le droit. Est-il normal que le nombre de ruptures conventionnelles explose sans que nul ne vienne jamais vérifier dans quelles conditions elles ont été signées ? Toutes les études montrent que les employeurs usent et abusent de ce dispositif censé au départ être sollicité par les salariés. Le minimum que l'on pourrait attendre du gouvernement est qu'il en protège l'usage.

– Les négociations, désormais, risquent d'avancer à pas forcés. La délégation syndicale a-t-elle un contre-projet ?

– Avec les autres confédérations, nous avons des points de convergence, notamment sur la nécessité de garantir des droits d'information aux institutions représentatives du personnel ou sur la nécessité de lutter contre le temps partiel subi. On le sait peu, mais les salariés qui travaillent moins de huit cents heures sur l'année échappent aux droits de remboursement des soins de l'assurance maladie. Ils ne cotisent pas suffisamment pour pouvoir valider leurs quatre trimestres... Sur la nécessité de protéger ces salariés ou de donner des possibilités étendues aux élus et mandatés pour défendre l'emploi et les conditions de travail, la position des confédérations est identique. Malheureusement, nous ne disposons pas d'un texte commun sur lequel avancer.

– De quelle manière, sur le terrain, les militants Ugict, avec ceux de la Cgt, peuvent-ils agir dans ces négociations pour éviter le pire ?

– En faisant tout pour que ces négociations ne restent pas dans l'ombre, pour que les salariés s'en emparent et en fassent leur affaire. Très peu savent ce qui se trame. Les salariés doivent être informés. Quelle réforme du droit du travail que ce soit engendre des modifications dans la vie de plus de vingt-six millions de personnes ; 90 % des personnes qui travaillent en France sont des salariés. Est-il acceptable que des négociations de cette importance se déroulent sans publicité ? Lors du dernier conseil national de l'Ugict, nous avons présenté un tract que nous mettons à la disposition de tous nos syndicats sur l'état des discussions en cours, un document qui, point par point, reprend toutes les propositions de la Cgt.

– Vous venez d'évoquer ce sondage selon lequel 64 % des salariés seraient prêts à renoncer aux trente-cinq heures pour éviter un plan social. De quels arguments disposent les syndicalistes pour convaincre que la crise ne mérite pas une dégradation des droits ?

– N'oublions pas d'abord que les sondages ne donnent pas toujours une bonne idée de l'opinion, que la façon même dont les questions sont formulées conditionne les réponses. Ensuite, regardons les choses en face : ce n'est pas en attaquant les droits sociaux en Europe que l'on sauvera l'économie de la zone euro. Pour preuve, ce qui se passe aujourd'hui en Espagne, en Grèce ou au Portugal... Le problème qui se pose aujourd'hui est

Pour que les entreprises prospèrent, il faut que les hommes et les femmes qui les constituent s'y investissent ; donc puissent développer leurs compétences et se les voient reconnaître. Exploiter sans entrave, ça ne marche pas.

celui de savoir quelle fonction nous voulons donner à l'entreprise. L'entreprise est-elle là pour satisfaire les actionnaires ou pour servir le développement de la collectivité ? Le patronat peut avoir le fantasme d'un retour à des contrats de gré à gré ne garantissant aucun autre droit aux salariés que celui de devoir préserver leur employabilité. Il peut rêver de transformer le salarié en une marchandise : efficiente, elle est achetée ; inopérante, elle est rejetée. Une chose est sûre : ça ne fonctionne pas. Pour que les entreprises prospèrent, il faut que les hommes et les femmes qui les constituent s'y investissent ; donc puissent développer leurs compétences et se les voient reconnaître. Il faut qu'ils puissent se loger et se soigner, qu'ils puissent disposer de protection et de sécurité. C'est ainsi. Exploiter sans entrave, ça ne marche pas.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



PATRICK JAMES / MAXPPP

Le logement et les charges y afférentes (loyer, eau, électricité, assurances, etc.) plongent les ménages en difficulté dans toujours plus d'endettement.

PAUVRETÉ PAYSAGE PERSISTANT, EN PIRE...

DRESSANT LE BILAN DE SES DIX DERNIÈRES ANNÉES D'ACTION, LE SECOURS CATHOLIQUE CONSTATE QUE SES BÉNÉFICIAIRES SONT PLUS NOMBREUX ET N'ARRIVENT PAS À SORTIR DE LA PRÉCARITÉ : ELLE DEMANDE À LA "PUISSANCE PUBLIQUE" DE FAIRE FACE À SES RESPONSABILITÉS.

Les « Regards sur dix ans de pauvreté » portés par le dernier rapport du Secours catholique n'incitent pas à l'optimisme ⁽¹⁾. Les 1,4 million de personnes, dont 668 000 enfants, qui ont bénéficié de son aide en 2011, dans un de ses 2370 lieux d'accueil, sont non seulement plus nombreuses mais plus pauvres qu'en 2001. Les familles, encore minoritaires il y a dix ans (47 %), ne sont plus (53 %). Les femmes sont également surreprésentées, comme le témoignent d'autres enquêtes comme celle de l'Observatoire des inégalités, publiée en octobre. Les femmes représentaient 57 % des adultes accueillis par le Secours catholique en 2011, contre 50 % en 2001. Les familles monoparentales, en hausse de 6 points, représentent 58 % des familles accueillies. Les statistiques nationales estiment d'ailleurs que les familles mono-

parentales mère-enfants représentent 2,4 millions de personnes sous le seuil de grande pauvreté – sous 50 % du revenu médian (soit 644 euros mensuels en 2010) –, parmi lesquelles 1,5 million d'enfants et d'adolescents... L'énorme majorité (94 %) des personnes secourues par l'Ong vit sous le seuil de pauvreté (964 euros par mois en 2010) et 68 %

sous le seuil de grande pauvreté. L'Insee confirme également que le taux des personnes vivant sous le seuil de pauvreté s'accroît plus vite depuis la crise (passant de 12,9 à 14,1 % de 2009 à 2011).

Les bénéficiaires n'arrivent pas à s'en sortir. Certains fréquentent les structures depuis des années sans trouver la moindre issue. Un tiers de personnes accueillies en 2001 comme en 2011 avaient déjà fait appel à une Ong et, pour les deux tiers d'entre elles, la pauvreté n'est pas liée à un événement récent mais à une « situation installée ». Même s'il reste « le meilleur rempart contre la pauvreté », le travail non plus ne protège pas contre le dénuement, une part croissante des bénéficiaires restant dans des situa-

(1) Paru le 8 novembre, le rapport est téléchargeable sur <www.secours-catholique.org>.

europa

L'aide alimentaire en sursis ?

La Cgt relaie la campagne menée à l'échelle européenne par le Secours populaire, la Croix rouge et la Banque alimentaire. Il s'agit de se mobiliser pour 18 millions d'Européens, dont 4 millions de Français, qui dépendent au quotidien du maintien du Pead (programme européen d'aide aux plus démunis), sur la sellette depuis plusieurs années et dont le sort doit à nouveau être examiné le 21 novembre par le conseil des ministres européen. Ce jour-là, les organisations humanitaires préparent des mobilisations avec banquet fantôme devant l'Assemblée nationale et la Commission européenne de Bruxelles. <www.secourspopulaire.fr> et <www.theairproject.com>.

tions précaires et mal rémunérées. Le Secours catholique précise toutefois que 25 % des personnes prises en charge dans ses structures sont des chômeurs non indemnisés, 16 % étant par ailleurs des moins de vingt-cinq ans ne disposant d'aucune aide sociale ni d'aucune ressource possible. L'Ong signale une autre évolution inquiétante, celle des étrangers, eux aussi privés de tout soutien, qui sont de plus en plus nombreux. Ils sont passés de 23 à 30 % des personnes accueillies, parmi lesquelles 6 % qui se trouvent en situation irrégulière.

Enfin, le Secours catholique signale comme bien d'autres que le logement et les charges y afférentes (loyer, eau, électricité, assurances, etc.) plongent les ménages en difficulté dans toujours plus d'endettement: «*Entre 2001 et 2011, les loyers, déduction faite des aides au logement, ont augmenté de 44 % dans le parc Hlm, de 49 % dans le parc privé, soit respectivement 25 et 30 points de plus que l'inflation.*» L'eau (+38 %), l'électricité et le gaz (+48 %) ont tout particulièrement salé la note: 60 % des ménages pauvres doivent faire face à des impayés, dont le montant médian a grimpé à 800 euros contre 672 en 2001.

Une pauvreté durable pour les plus pauvres, la situation des femmes qui s'aggrave, le développement du phénomène des «*travailleurs pauvres*», autant de tendances lourdes qui se confirment, avec des chiffres qui se passeraient de commentaires mais donnent la mesure des enjeux de solidarité pour l'hiver et, malheureusement, au-delà... Le président du Secours catholique, François Soulage, rappelle en tout cas que les citoyens et les organisations seuls ne sont pas en mesure de répondre à l'ampleur du problème. Il interpelle les pouvoirs publics, qui doivent également faire face à leurs responsabilités: «*L'accompagnement des personnes en difficulté doit être une priorité dans les lieux d'accueil publics (missions locales, Pôle emploi) et dans les missions des travailleurs sociaux [...]. Il faut revaloriser les minima sociaux [...]. Les aides aux familles doivent être mieux ciblées pour tenir compte des situations réelles. De même, une réduction des charges fixes qui pèsent sur les ménages les plus modestes s'impose (plafonnement des loyers, bouclier énergétique, réduction des coûts de transports) [...]. La durée de validité des cartes de séjour doit être rallongée, pour permettre aux personnes d'origine étrangère d'accéder plus facilement à des emplois.*» Il ne suffira pas, en effet, de croire au Père Noël... ▶

Valérie GÉRAUD

DROITS SOCIAUX LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL GREC EST NON CONFORME

La crise ne justifie pas tout: «*Si [elle] peut légitimement conduire à des réaménagements des dispositifs normatifs et des pratiques en vigueur en vue de limiter certains coûts pour les budgets publics ou d'alléger les contraintes pesant sur les entreprises, ces réaménagements ne sauraient se traduire par une précarisation excessive des bénéficiaires de droits reconnus par la Charte.*» C'est en ces termes, rapporte *Liaisons sociales Europe*, que le Comité européen des droits sociaux a déclaré non conforme à la Charte européenne la création en Grèce d'un contrat de travail à durée indéterminée qui permet sa rupture sans préavis ni indemnité de licenciement au cours d'une période d'essai d'un an ainsi que la différence excessive décidée entre le salaire minimum légal des moins de vingt-cinq ans, inférieur des deux tiers à celui des autres salariés.

FISCALITÉ LA FGTB REMET LES PENDULES À L'HEURE

Exaspérée par le discours patronal sur la fiscalité, la Fgtb (Fédération générale des travailleurs belges) de Liège vient de lancer une campagne sur le thème «*Qui paye quoi*». En exergue sur ses affiches, ceci: «*Un travailleur qui gagne 40 000 euros par an paie 14 000 euros d'impôt (35 % de ses revenus). Pour la même somme, un rentier est prélevé de 9 200 euros (23 %). La dîme tombe à 6 000 euros pour une entreprise. Quant à l'actionnaire, il est totalement exonéré. Bref, 80 % des recettes fiscales*

sont assurées par les travailleurs, l'impôt sur les bénéficiaires des entreprises ne représentant que 10 % des recettes fiscales.»

Une réforme fiscale fondée sur la justice sociale est possible, conclut l'organisation syndicale. La fiscalité est depuis longtemps un de ses axes de bataille. Pour démontrer l'ampleur de la fraude fiscale, elle avait, en 2011, commandé une étude. Une enquête qui montre que le manque de recettes pour l'Etat qui découle de la fraude est estimé entre 16 et 20 milliards euros.



OCTAVIAN CARARE / BELPRESS / MAXPPP

STRESS LES ENTREPRISES EUROPÉENNES NE SE PRESSENT PAS

Les sources du stress et des risques psychosociaux sont connues. Les entreprises européennes ont pourtant bien du mal à s'y attaquer. Seules 3 % d'entre elles ont fait de la lutte contre le stress et les risques psycho-sociaux une priorité, 26 % y accordant un intérêt plus ou moins grand. Ce chiffre que viennent de livrer deux rapports de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est d'autant plus surprenant que 79 % des chefs d'entreprise dans l'Union se disent préoccupés par le stress au travail et 40 % par le harcèlement et la violence sur le lieu de travail. Selon ces deux études, les troubles liés à la souffrance mentale en entreprise coûteraient 240 milliards d'euros par an. Quarante-vingts pour cent des salariés s'attendraient à une augmentation des niveaux de stress dans les cinq années à venir.

Logement en urgences

Dis-moi où tu loges, je te dirai où tu peux travailler...

Parce que le logement est indissociable de l'accès à l'emploi et de la lutte pour la défense du pouvoir d'achat ainsi que des moyens financiers, économiques et fiscaux à développer pour lutter contre les inégalités, la capacité des militants syndicaux à s'emparer de ce dossier est essentielle. Comment, donc, conjuguer présence dans les commissions "logement" et défense des intérêts des salariés ? Quelle autre relation imaginer entre les représentants syndicaux au conseil d'administration de l'organisme collecteur et les salariés ? Sur le terrain, des expériences tracent des pistes. Éléments sur trois d'entre elles pour mieux agir.

Quand le handicap locatif nourrit le handicap professionnel

La crise du logement produit ses effets négatifs très tôt, compliquant non seulement l'insertion professionnelle, mais aussi, en amont, l'accès à la qualification. Tous les jeunes ne pouvant se loger à des coûts abordables se heurtent à cet obstacle. Il est double pour les apprentis, a montré une étude du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), qui doivent effectuer des allers-retours entre leur centre de formation et leur entreprise d'accueil, parfois éloignés. Au moment du recrutement, un établissement sur quatre signale un problème de logement.

À problèmes convergents, mobilisations convergentes...

Le logement figure au premier rang des préoccupations des Français, et sa crise hante leurs angoisses de déclassement. Cette situation, qui perdure depuis de décennies, s'inscrit dans la crise économique et sociale. A ce titre, elle interpelle le syndicalisme, lequel travaille en convergence avec de nombreuses associations. Notre table ronde avec Charlotte Niewiadomski, responsable du département "De la rue au logement" au Secours catholique, Fabrice Angéi, responsable du dossier logement pour la Cgt, et Eddie Jacquemart, membre de la direction nationale de la Cnl.



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE



SOMMAIRE

AGIR, C'EST POSSIBLE : TROIS LIEUX, TROIS EXPÉRIENCES
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE D'AHMEL DJIOUI : SE LOGER AVEC 1 000 EUROS PAR MOIS
PAGE 21

MOBILITÉ : EMPLOI/LOGEMENT, UN DUO EN CRISE
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Agir, c'est possible : trois lieux, trois expériences

La crise du logement produit ses effets négatifs très tôt, compliquant non seulement l'insertion professionnelle, mais aussi, en amont, l'accès à la qualification.

Le logement est aussi l'affaire du syndicalisme. Le Code du travail en atteste en conférant aux élus du comité d'entreprise le droit, dans les entreprises de plus de trois cents salariés, de créer des commissions logement ; la réglementation également, en accordant toute leur place aux organisations syndicales dans les conseils d'administration des organismes collecteurs du 1% logement. Mais la loi est une chose, et ce qu'aucun texte officiel ne précise, c'est l'art et la manière de faire vivre ces droits. Or, parce que le logement est indissociable de l'accès à l'emploi et de la lutte pour la défense du pouvoir d'achat, des moyens financiers, économiques et fiscaux à développer pour lutter contre les inégalités, la

capacité des militants de s'emparer de ce dossier est essentielle.

Comment donc conjuguer présence dans les commissions logement et défense des intérêts des salariés ? Quelle autre relation imaginer entre les représentants syndicaux au conseil d'administration de l'organisme collecteur et les salariés ? Quel rôle les structures syndicales territoriales peuvent-elles jouer pour améliorer l'accès de tous les salariés au logement ? Sur la Toile, un site recense outils, conseils et informations sur toutes ces questions et bien d'autres : <http://cgt.logement.over-blog.com/>. Sur le terrain, des expériences tracent des pistes. Éléments sur trois d'entre elles pour mieux agir. ...

Agir, c'est possible : trois lieux, trois expériences

... Développer les droits

Premier syndicat de l'entreprise, la Cgt de l'entreprise La Poste est à l'origine de l'un des très rares accords logement jamais conclus en France. Sa première mouture avait été ratifiée en 2004. En 2010, une nouvelle version, signée avec les cinq autres organisations syndicales de l'entreprise, confirme et améliore les engagements déjà pris : la construction de centaines de nouveaux logements sociaux pour les salariés de l'entreprise et l'octroi pour tous – salariés sous statut ou embauchés sous contrat de droit privé, cadres et employés, agents de métropole ou résidents des départements d'outre-mer – d'aides financières à la location dans le secteur privé. Beaucoup reste encore à conquérir, comme cette revendication chère à la Cgt de garantir à tous un loyer ne dépassant pas 20 % du revenu. Mais, pour Patrick Brechotteau, responsable du pôle « action sociale » de la Fapt-Cgt, ces deux accords affichent déjà un beau bilan. Non seulement, en moins de dix ans, le nombre d'agents ayant accédé à un logement social a doublé ainsi que le volume des aides financières accordées par l'entreprise à ceux occupant un logement privé. Mais, sous la pression des négociations, la direction fait désormais du logement des salariés de l'entreprise une affaire partagée. En plus de la création d'un service dédié, des commissions régionales paritaires ont été mises sur pied pour suivre au plus près, et le mieux possible, les demandes des salariés. A La Poste, le logement est devenu un élément à part entière

Le nombre de logements vétustes est accablant.



CYRIL SOLLIÉ / MAXPPP

du dialogue social entre syndicats et direction. « Sur quoi nous sommes-nous appuyés pour avancer ? Sur les besoins de l'entreprise d'adapter la mobilité du personnel à sa nouvelle stratégie industrielle et de parfaire son image auprès des candidats potentiels, reprend Patrick Brechotteau. La Poste est une entreprise où les salaires sont bas et les exigences de mobilité omniprésentes. Nous nous sommes servis de ces arguments pour exiger que l'entreprise réponde aux problèmes de ses agents. » Salaire, emploi, logement, conditions de travail : au triptyque revendicatif traditionnel s'ajoute maintenant un nouveau terme. Dotée de tous les instruments financiers pour développer une politique d'aide au logement efficace, La Poste pouvait agir : la Cgt en était convaincue. Elle en a fait la démonstration.

Administrer sans s'isoler

Ne pas se faire piéger par l'aura de son mandat. User de son statut pour mieux défendre les salariés. Tous les administrateurs salariés le savent : dans quelque conseils d'administration que ce soit où ils peuvent être amenés à siéger, c'est là l'un des deux principaux défis qu'ils ont à relever. Philippe Pelluet est représentant de la Cgt au sein du conseil d'administration de Procilia, fonds collecteur du 1 %. Désigné par le Comité interprofessionnel du logement de Seine-et-Marne pour le représenter, il siège aussi dans les instances dirigeantes de l'Office public de l'habitat du département. Deux responsabilités qui auraient pu le mener à perdre le contact avec les revendications de ses mandants. Cela n'a pas été le cas. Des compétences acquises dans l'une ou l'autre de ces structures, il en a fait un outil pour conseiller et orienter les salariés dont il s'est fait le porte-voix : ceux de la Snecma Villaroche où il est délégué Cgt, ceux aussi de l'UL de Sénart où il est secrétaire adjoint. Parfaitement informé des procédures et dédales administratifs pour l'attribution d'aides à l'accès à un logement social, il a mis son savoir-faire à leur disposition. Jusqu'à parfois défendre lui-même certains dossiers de salariés dans l'urgence. Sans doute son engagement explique-t-il que les personnels de la Snecma Villaroche profitent d'une enveloppe globale deux fois supérieure à celle versée par leur employeur : soit, en 2011, de 785 000 euros d'aides et de droits en tout genre contre 322 000 euros collectés. Mais un autre élément aussi y contribue : la décision des élus et des mandatés du site de suivre, et de très près, l'utilisation des fonds au titre du 1 %. Philippe Pelluet se souvient encore des réticences qu'il avait, il y a quelques années, lorsque la direction de son établissement a décidé de fermer son bureau d'aide au logement pour ouvrir, en échange, une permanence hebdomadaire sur le site de Procilia. « La proposition laissait craindre une moindre satisfaction de la demande », se souvient-il. Aujourd'hui, le militant syndical s'en réjouit. La décision de



Salaire, emploi, logement, conditions de travail : au triptyque revendicatif traditionnel s'ajoute maintenant un nouveau terme.

rapprocher l'organisme collecteur des besoins des salariés et de permettre aux élus et aux mandatés de suivre plus précisément l'utilisation faite des fonds versés par l'entreprise a permis à tous de se réapproprier un objet revendicatif trop souvent éloigné de ses bénéficiaires.

Investir les territoires

De la revendication de l'accès de tous à l'engagement de l'Etat pour l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux: la validité de toutes les revendications de la Cgt sur le logement se vérifient dans le Var. Ici, 75% de la population est éligible à un logement social sans pouvoir y accéder. Le pourcentage de logements sociaux au regard du parc total existant atteint péniblement les 8%. En devenir, en poste ou retraités, de plus en plus nombreux sont les salariés qui peinent à trouver un logement à un prix accessible. Jean-Louis Horon, membre du bureau de l'UD-83 en charge de l'activité logement, n'en démord pas: sur ce terrain revendicatif, la Cgt doit tenir toute sa place: «*Comme le droit de se soigner ou de se former, celui de se loger dignement n'est pas,*

ne peut pas être un problème privé, un sujet sur lequel chacun, dans son coin, doit trouver une solution», insiste-t-il.

Son ambition bute cependant sur une réalité toute simple: 90% des entreprises du département sont des Tpe. D'élus impliqués dans les commissions logement ou d'administrateurs investis dans les organismes collecteurs, la Cgt en dispose de très peu pour faire vivre une activité revendicative alors que, dans les unions locales, les militants peinent à s'accaparer ce dossier jugé subalterne au regard des urgences sociales. Que faire? Après avoir pris contact, en 2009, avec la Confédération nationale du logement pour mener campagne contre les expulsions, Jean-Louis Horon a engagé l'an dernier l'UD dans la création d'un Collectif varois pour le droit au logement. Un lieu où il développe l'approche spécifique de la Cgt sur la question: la nécessité de lier les questions du logement à celles de l'emploi, des salaires, des transports, des services publics et de la mixité sociale. Une structure où il alimente aussi sa propre réflexion pour, systématiquement, à chaque réunion de la CE de l'UD, fournir des arguments aux militants présents pour s'engager sur le terrain revendicatif qu'il anime. «*Nous y arriverons, assure-t-il. Ce n'est que depuis 2010 que la Confédération organise des stages sur le sujet. Il faut accepter de nous donner du temps. Sachons simplement que nous n'avons pas d'autre choix que d'avancer. C'est aussi en allant sur ce terrain, conclut-il, celui de l'habitat et des conditions de vie, que nous parviendrons à contrer l'influence du Front national dont les scores électoraux aux dernières présidentielles a pratiquement doublé.*»

Martine HASSOUN

COMME LE DROIT DE SE SOIGNER OU DE SE FORMER, CELUI DE SE LOGER DIGNEMENT N'EST PAS, NE PEUT PAS ÊTRE UN PROBLÈME PRIVÉ, UN SUJET SUR LEQUEL CHACUN, DANS SON COIN, DOIT TROUVER UNE SOLUTION.

biblio

POUR SORTIR DE LA CRISE DU LOGEMENT, "REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE", ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE, N° 9, MAI 2011.

L'HABITAT, LE LOGEMENT ET LES JEUNES, "AGORA DÉBATS/JEUNESSES", PRESSES DE SCIENCES PO, N° 61, 2012.

SOCIOLOGIE DU LOGEMENT, YANKEL FIJALKOW, ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE, COLLECTION "REPÈRES", OCTOBRE 2011.

LE LOGEMENT INTOLÉRABLE, PASCALIE DIETRICH-RAGON, PUF, COLLECTION "LE LIEN SOCIAL", SEPTEMBRE 2011.

web

- Sur le site de la Cgt : <www.cgt.fr>, rubrique "Société" puis "Logement".
- Le site <http://cgt.logement.over-blog.com> du collectif Cgt-Logement pour son analyse de l'actualité (hébergement des sans-logis, hausse des loyers, loi sur le logement social...) et la liste des sites Internet à visiter.
- Sur le site de l'Insee : <www.insee.fr>, "Thèmes", puis "Conditions de vie – Société", puis "Logement". A lire, notamment, un numéro d'"Insee Première" sur la part du logement dans le budget des ménages en 2010 ou les conditions de logement de 2005 à 2010.
- Sur le site de l'Unef : <http://unef.fr>, rubrique "L'actu", puis "Social", puis "Logement".
- Sur le site de la Confédération nationale du logement : <www.lacnl.com>, à consulter notamment une déclaration commune de la Cnl et de la Fédération Cgt banques et assurances sur le dossier du Crédit immobilier de France.

LOGEMENT

Le premier poste de dépenses

Le logement constitue le premier poste de dépense des ménages, devant l'alimentation et les transports. En 2010, précise ainsi une étude de l'Insee ⁽¹⁾, un ménage sur deux consacre plus de 18,5 % de ses revenus à son habitation principale, incluant loyers, charges, taxes, remboursements d'emprunts, dépenses d'eau et d'énergie. Mais il s'agit là d'une moyenne qui cache bien des disparités : si l'on prend ainsi les seuls locataires du parc privé, un sur deux dépense plus de 40 % de ses revenus pour se loger. Entre 2005 et 2010, les dépenses de logement par ménage, avant déduction des

éventuelles aides au logement, ont augmenté de 17 % en moyenne, soit quatre points de plus que le niveau de vie moyen. Une évolution bien plus accentuée pour les accédants à la propriété du fait de l'envolée des prix de l'immobilier. S'agissant des locataires, leur part au sein des ménages s'est accrue durant cette période pour s'établir à 61 % en 2006. Quatre ans plus tard, cette hausse s'est poursuivie, les deux tiers des ménages modestes étant alors locataires de leur logement.

(1) « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 », *Insee Première*, n° 1395, mai 2012.

URGENCE

Afflux de demandes au 115

Au mois d'octobre dernier, le Samu social de Paris qui gère le 115, le numéro d'urgence des sans-abri, a annoncé devoir faire face à un afflux d'appels, surtout issus de familles se trouvant à la rue, victimes de la crise. Alors que le plan hivernal d'hébergement n'avait pas encore débuté, le Samu social de Paris recevait ainsi près de 1 200 appels par jour pour 300 à 400 demandes quotidiennes non pourvues. La moitié de ces appels provenait de familles typiquement composées d'une femme et de ses deux enfants, plus de la moitié de ces enfants ayant moins de cinq ans. En 2010, déjà, 11 190 personnes en famille avaient été hébergées par le 115 de Paris, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2009. A noter aussi : l'arrivée de ressortissants européens

venant de pays touchés par la crise, comme l'Espagne ou la Grèce, même si la tendance, avec 5 % des demandes, reste faible. Face à ces chiffres, le plan d'urgence pour l'hébergement des sans-abri, présenté le 18 octobre dernier par la ministre du Logement, Cécile Duflot, ne répond pas au défi posé, ont répondu en substance les associations concernées. Que prévoit ce plan ? La création de 5 000 places d'hébergement pérenne en 5 ans, de 10 000 logements dits « accompagnés » et de 19 000 places supplémentaires d'urgence, à mobiliser dès le 1^{er} novembre, au lancement du plan hivernal. Mais, avec un budget revu à la hausse de seulement 4 % en 2013, les associations estiment que les moyens mis sur la table ne sont pas à la hauteur.

ÉTUDIANTS

Se loger pour s'insérer

Se loger favorise l'accès des jeunes à la qualification et à l'insertion professionnelle. Mais, pour beaucoup d'étudiants, les difficultés sont immenses : l'hébergement représente environ la moitié de leurs dépenses, dénonce régulièrement l'Unef, qui a notamment obtenu auprès de la région Midi-Pyrénées la mise en place d'une caution solidaire pour les étudiants n'ayant pas de garants (voir sur <www.unef.fr>). La situation se corse encore pour les jeunes en alternance confrontés au problème de l'éloignement entre le centre de formation et l'entreprise, en particulier dans les zones rurales. C'est ce cas de figure qu'étudie le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) dans un récent numéro de *Bref* ⁽¹⁾, en mettant l'accent sur un projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

mené par le conseil régional d'Aquitaine. L'expérimentation a consisté à mettre en place un système d'accueil de courte durée chez l'habitant, se matérialisant par une cinquantaine de binômes propriétaires accueillants/jeunes en formation en alternance. Chacun trouvant son compte dans ce mode alternatif à la location classique : les premiers, souvent âgés, ont un complément de revenu ; les seconds parviennent à se loger à un moindre coût pour sécuriser leur parcours. Pour autant, note l'étude, ce type de dispositif nécessite au préalable au repérage précis de l'offre et de la demande de logement, « les cantons à forte disponibilité de logements n'étant pas nécessairement ceux où la demande est la plus forte ». C.L.

(1) « Permettre aux jeunes en alternance d'accéder au logement », *Céreq, Bref*, n° 295-2, janvier 2012.



D.LEROY / MAXPPP

point de vue AHMEL DJIOUI

ANIMATRICE DU RÉSEAU DES CLLAJ (1)

Propos recueillis par Christine LABBE

Se loger avec 1 000 euros par mois

Les jeunes actifs se trouvent face à un paradoxe : alors qu'on leur demande d'être de plus en plus mobiles dans un environnement familial par ailleurs fragilisé, ils n'ont jamais eu autant de mal à accéder à un logement. Au niveau local, des associations tentent de les accompagner dans ce long parcours d'insertion.

« Si l'âge moyen d'accession à un emploi stable se rapproche aujourd'hui de vingt-huit ans, l'âge moyen de "décohabitation", le moment où un jeune quitte le domicile parental, est de vingt-trois ans. Entre les deux, soit une période de cinq ans, les jeunes doivent affronter une instabilité professionnelle et financière qui bloque l'accès au logement. Avec la crise, nous constatons plus largement une augmentation de l'accueil de jeunes possédant des ressources à la fois très faibles et fluctuantes, comme les intérimaires, mais aussi une augmentation du nombre de familles monoparentales. Au total, les Cllaj (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) accueillent environ soixante-dix mille jeunes, de tous profils, étudiants mais surtout jeunes actifs, souvent en situation de fragilité professionnelle et familiale : 78 % sont dans un processus d'insertion professionnelle. Parmi eux, une majorité occupe un emploi (Cdd, Cdi, contrats d'apprentissage, intérim...), beaucoup sont à temps partiel, 20 % sont au chômage. On compte aussi 17 % de bénéficiaires d'allocations sociales, comme le revenu de solidarité active. Leurs ressources sont en moyenne très faibles : moins de 1 000 euros mensuels pour près de 80 % d'entre eux.

» Les comités pour le logement autonome des jeunes sont nés dans les années 1990 et ont essaimé sur tout le territoire. Multifinancés (départements, collecteurs du 1 % logement, Caf...), ils font de l'intermédiation locative en proposant à ces jeunes un accompagnement socio-éducatif dédié et qualifié avec des travailleurs sociaux. Leur première mission est une mission d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de dix-huit à trente ans sur toutes les questions liées au logement. Ils offrent aussi ce que l'on appelle des "services techniques" visant à faciliter l'accès au logement avec autant de

manières de faire que de territoires : en jouant, par exemple, un rôle d'interface entre locataires et propriétaires du parc privé grâce à un réseau que nous avons fidélisé au fil du temps ; en faisant de la gestion locative via la sous-location ; en aidant au déménagement ; en développant l'habitat intergénérationnel...

» De par leur ancrage territorial, les comités – ils sont soixante-quinze au total – ont des fonctionnements très disparates en fonction des tensions immobilières locales, des volontés politiques avec les financements associés, de la connaissance des besoins des jeunes. Des partenariats peuvent se nouer avec des entreprises pour aider au logement des jeunes qui viennent y effectuer un stage.

» Année par année, les Cllaj sont ainsi devenus une sorte de caution morale pour les bailleurs. Sur le terrain, de nombreuses expériences sont ainsi menées avec les bailleurs Hlm avec, notamment, le développement de colocations dans le parc social, comme le permet la loi Molle de 2009 qui en a fixé le cadre juridique. Mais le parc immobilier privé reste le premier logeur des jeunes. Ce parc privé est en grande majorité constitué de petits propriétaires de un ou deux logements qui comptent sur ces revenus fonciers pour vivre, tout en répondant à des besoins de proximité ; pour eux, travailler avec les Cllaj pour le logement des jeunes de leur territoire relève d'une fonction sociale et solidaire. Ils peuvent se voir proposer par certains comités, comme en Rhône-Alpes, un "bail accompagné", un dispositif destiné à accompagner et à sécuriser les deux parties, à tout moment. La troisième mission des Cllaj, enfin, est de susciter le partenariat local pour explorer toutes les pistes répondant aux besoins des jeunes ou de participer aux instances institutionnelles sur le logement : programmes locaux de l'habitat, commissions de prévention des expulsions, commissions d'attribution des offices Hlm.

» De toutes ces expériences, nous retenons qu'il est indispensable de développer, partout, des lieux de ressources et d'accueil sur la thématique du logement des jeunes, Cllaj ou pas. Nous faisons en effet le diagnostic de fortes inégalités de traitement en fonction des territoires : à l'échelle nationale, que l'on vive en Ardèche ou que l'on soit né à Toulouse, les chances d'accéder au logement ne sont pas les mêmes. Lutter contre ces inégalités, notamment dans l'accès aux droits, est essentiel si nous voulons une jeunesse informée, bien orientée, qui puisse accéder, non seulement à l'emploi et au logement, mais aussi à une citoyenneté concrète et légitime. ◀

(1) Comités locaux pour le logement autonome des jeunes, fédérés dans une Union nationale des Cllaj.

Emploi/Logement :

Hausse des prix de l'immobilier et des loyers, mal-logement pour les jeunes et les salariés précaires... Le logement occupe une telle place dans le budget des Français, que leurs arbitrages se font parfois au détriment de l'emploi.

Recrutement, mobilité, recherche d'emploi : la crise du logement affecte désormais tous les moments de la vie salariée. Ce constat, qui pourrait procéder d'une simple affirmation gratuite, est pourtant, depuis ces dernières années, étayé par de nombreuses études mettant en relief les interactions entre l'emploi et le logement. A une échelle d'ailleurs de plus en plus large, comme l'a montré un important travail mené sur ce thème par le Credoc⁽¹⁾, croisant études menées à la demande des entreprises, en particulier du Medef, et enquêtes plus permanentes sur les « conditions de vie et aspirations » des Français. En soulignant : « *La question du logement inquiète désormais de plus en plus de Français, et le statut socioprofessionnel semble ne plus être un atout pour se prémunir des difficultés de logement.* » Aux côtés des jeunes salariés, des intérimaires ou des familles monoparentales, 41 % des professions intermédiaires mais aussi 39 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures font part de charges de logement lourdes à assumer. Du côté des entreprises, 40 % d'entre elles seraient affectées par les problèmes de logement de leurs salariés, principalement celles situées dans les zones dites « *en tension* », comme les régions Ile-de-France ou Paca (Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Une partie de ces entreprises, en particulier les plus petites, demeurent sans solution.

Un frein à l'emploi et à la qualification

Quelle est l'ampleur de la crise ? En quinze ans, de 1995 à 2010, les prix des logements anciens ont été en moyenne multipliés par 2,5 alors que le revenu nominal moyen par ménage a connu un essor de 40 %. Si la hausse semble moins spectaculaire sur le marché locatif, avec des loyers multipliés par 17,5 entre 1960 et 2010, ce n'est qu'une apparence : en réalité, ce que les économistes appellent le « *taux d'effort* » des locataires – rapport entre les dépenses de logement et les ressources – augmente désormais plus vite que l'inflation. Dans ce contexte, la crise du logement produit ses effets négatifs très tôt, compliquant non seulement l'insertion professionnelle mais aussi, en amont, l'accès à la qualification. Tous les jeunes ne pouvant se loger

(1) Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. En savoir plus sur <www.credoc.fr>. A consulter notamment, dans la *Collection des Rapports* : « La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement », juillet 2011, et « Les répercussions directes et indirectes de la crise du logement sur l'emploi », mars 2011, études réalisées à la demande du Medef.



à des coûts abordables se heurtent à cet obstacle. Il est double pour les apprentis, a montré une étude du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), qui doivent effectuer des allers-retours entre leur centre de formation et leur entreprise d'accueil, parfois éloignés. Au moment du recrutement, un établissement sur quatre signale un problème de logement. Si la mobilité résidentielle, indique l'Insee, diminue depuis 1998, ce n'est pas que les Français soient rétifs au changement. Sont-ils incapables de bouger, même pour trouver un emploi, car supposés « *viscéralement attachés à leur territoire* » ? Un « *cliché* », note le Credoc. Sans surprise, la perspective d'un déménagement effraie moins les diplômés de l'enseignement supérieur, les jeunes, les cadres et les salariés aux revenus confortables. Mais, au total, 75 % des personnes en âge de travailler sont prêtes à changer de commune pour trouver un

un duo en crise



Aux côtés des jeunes salariés, des intérimaires ou des familles monoparentales, 41 % des professions intermédiaires mais aussi 39 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures font part de charges de logement lourdes à assumer.

emploi, 60 % à changer de région et 38 % à partir à l'étranger. L'explication est donc ailleurs : « *En définitive, le logement a pris une telle place dans la vie des concitoyens, soulignent les chercheurs du Credoc, que leurs arbitrages se font parfois au détriment de l'emploi.* »

Un accord "emploi-logement"

Un établissement sur cinq évoque ainsi la crise du logement comme un frein à la mobilité interne. Du côté des salariés, ils sont une écrasante majorité (75 %) à déclarer qu'ils refuseraient une opportunité professionnelle si cela devrait occasionner un surcoût financier en termes de logement. Il semble donc que l'espoir d'un gain salarial ne puisse pas compenser la crainte de devoir dépenser plus pour se loger ; et, finalement, beaucoup préfèrent ne pas bouger. Le problème est aussi très aigu lors de la recherche d'un emploi. Au cours des cinq

dernières années, cinq cent mille demandeurs d'emploi ont refusé un travail pour une question liée au logement. Au moment de l'enquête, c'est-à-dire au début de l'année 2011, cela correspond à 11 % des demandeurs d'emploi.

Face à ces difficultés, un certain nombre d'entreprises ont mis en place des actions spécifiques, d'autres (25 %) recourent aux dispositifs proposés par Action Logement, ex-1 % logement : prêts à l'acquisition ou à la construction, offres de logements locatifs, aides financières à la mobilité, loca-pass (dispositif qui permet l'avance du dépôt de garantie demandé par un propriétaire)... Avec des effets positifs : 8 % de la population déclare avoir ainsi bénéficié d'une aide ou d'un service d'Action Logement au cours des cinq dernières années. Pour un double bénéfice, soulignent en substance différentes enquêtes : ces actions ont permis à la fois de rapprocher géographiquement les salariés de leur entreprises et d'élargir leur horizon professionnel, dans la mesure où les bénéficiaires du 1 % logement se montrent plus enclins que les autres à bouger. Mais, au cours des dernières années, les ressources d'Action Logement ont été en partie ponctionnées par l'Etat, et le nombre d'aides a chuté : six cent mille pour la période actuelle, contre un million en 2008.

C'est cette dérive, notamment, que les partenaires sociaux ont voulu corriger en concluant, en mai 2012, un accord national interprofessionnel liant explicitement « *accès au logement et accès à l'emploi* » afin de recentrer la participation des entreprises sur son véritable objectif : le logement des salariés. Y compris ceux qui travaillent dans les petites structures. Au cours de la négociation, la Cgt a ainsi obtenu « *le principe de l'élargissement du 1 % logement à l'ensemble des salariés, quelle que soit la taille des entreprises dans lesquelles ils travaillent* ». Une nécessité, inscrite dans une perspective de long terme : « *L'influence du logement sur l'emploi ne semble pas appelée à s'estomper*, prévient le Credoc. *L'attachement au logement s'inscrit dans une tendance de fond traversant les sociétés occidentales qui aspirent à accorder une place essentielle à la vie personnelle et familiale. Investir dans la qualité du logement, construire de nouvelles habitations, aider les personnes à trouver des solutions de logement à des coûts abordables et dans des périmètres restreints autour de leur lieu de travail doivent permettre de créer des conditions favorables à la mobilité professionnelle.* »

Christine LABBE

Le logement aux défis de l'urgence sociale

PARTICIPANTS

CHARLOTTE NIEWIADOMSKI,
RESPONSABLE
DU DÉPARTEMENT
"DE LA RUE AU LOGEMENT"
AU SECOURS CATHOLIQUE

FABRICE ANGÉI,
RESPONSABLE DU DOSSIER
LOGEMENT POUR LA CGT

EDDIE JACQUEMART,
MEMBRE DE LA DIRECTION
NATIONALE DE LA CNL ⁽¹⁾

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

Le logement figure au premier rang de préoccupations des Français, et sa crise hante leurs angoisses de déclassement. Cette situation, qui perdure depuis des décennies, s'inscrit dans la crise économique et sociale et, à ce titre, interpelle le syndicalisme.

À CAUSE DE LA CRISE SOCIALE, ON OBSERVE, DANS LES QUARTIERS, LES CITÉS, LE RETOUR DES ENFANTS CHEZ LEURS PARENTS OU GRANDS-PARENTS. CELA POSE DES PROBLÈMES DE PLACE, DE CONFORT ET, SURTOUT, DE COHÉRENCE. NOUS NE SOMMES PLUS DANS UNE SOCIÉTÉ SÉRÈNE.

– **Options:** Le logement occupe de longue date une place importante au rang des urgences sociales; pouvez-vous, à partir de vos expériences propres, en rappeler les termes?

– **Charlotte Niewiadomski:** Au Secours catholique, nous vérifions la crise du logement au quotidien en accompagnant les personnes qui la vivent, celles qui doivent choisir entre payer le loyer ou se nourrir, des personnes qui subissent des conditions indignes de logement, confrontées à des suroccupations, à de l'habitat insalubre. Nos équipes rencontrent ces situations concrètes, des visages, des destins qui risquent de basculer à cause d'une menace d'expulsion, qui ont déjà un pied dans le monde de la rue, celui de l'exclusion par excellence. Voilà l'état des lieux, et il n'est pas encourageant. Tous ces éléments étaient déjà présents il y a une dizaine, voire une quinzaine d'années. Le problème, c'est que chaque année qui passe voit la situation empirer. Aujourd'hui, on considère que trois millions six cent mille personnes sont mal ou non logées, dix millions de personnes sont concernées de près ou de loin par la crise du logement, le dernier rapport parlementaire parle de cent cinquante mille personnes à la rue, l'Insee de cent trente-trois mille... Nous consacrons à peu près 30% de nos aides financières à des aides au logement, au sens large du terme. Nous sommes face à une véritable crise humanitaire, qui s'aggrave depuis trois à quatre ans. Le logement et l'hébergement sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Aujourd'hui, il manque neuf cent mille logements en France, et en particulier du logement accessible aux revenus les plus modestes. Même les prêts locatifs aidés d'intégration (Plai), les logements les plus sociaux ne sont pas accessibles à certaines familles, dont les revenus sont trop faibles. La crise du logement s'est enracinée parce qu'il n'y a jamais eu de réelle volonté de s'attaquer au problème. Malgré les annonces, comme celle de François Fillon en 2008 qui a déclaré le logement «*chantier national*

prioritaire», le sujet n'a jamais été traité comme une priorité.

– **Eddie Jacquemart:** Au quotidien, les amicales de la Cnl rencontrent des familles en difficulté, confrontées à un loyer de plus en plus cher, à des factures d'eau, d'électricité, de gaz de plus en plus élevées. Les militants doivent les accompagner pour leur éviter les coupures. Le chômage et la précarité dans le travail ont provoqué et aggravé la situation. A cause de la crise sociale, on observe, dans les quartiers, les cités, le retour des enfants chez leurs parents ou grands-parents. Cela pose des problèmes de place, de confort et, surtout, de cohérence. Nous ne sommes plus dans une société sereine. La précarité dans le logement et le travail, l'affaiblissement des services de proximité et des commerces provoquent l'abandon des quartiers. Ce phénomène de précarité généralisée ne se trouve pas sur l'ensemble du territoire français, mais quand il est présent dans une cité, la situation devient vite critique.

– **Fabrice Angéi:** Les chiffres cités parlent d'eux-mêmes. Ajoutons aussi cinq cent mille emplois non pourvus en raison des problèmes que poserait un déménagement en termes d'accès au logement, soit par rareté, soit par cherté. N'ayons pas peur des mots: nous sommes bien sur une crise du logement organisée. Le logement est devenu cher au moment où la précarité est devenue de masse. Il faut revenir à 1977, année où, avec la loi Barre, on bascule dans une logique de marchandisation du logement avec le fait que l'aide à la pierre, les subventions versées aux organismes Hlm pour la construction de logements sont transformées en aides à la personne. Cela revient à confier la réponse aux besoins de logement au marché. On sort d'une logique de droit – droit au logement pour tous – pour entrer dans une logique marchande. Le dernier quinquennat a amplifié ces choix avec des politiques de défiscalisation qui aident... les plus hauts revenus. Le slogan de «*la France*

(1) Empêché en toute dernière minute de participer à la table ronde, Eddie Jacquemart est intervenu *a posteriori* pour inscrire ses réactions dans le débat.



ON N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
LOCAUX INOCCUPÉS
ET AUTANT DE
PERSONNES EN
MAL D'HABITATION.
FACE À QUOI IL EST
NÉCESSAIRE À LA
FOIS D'AFFIRMER
LE DROIT AU
LOGEMENT POUR
TOUS ET DE
DÉVELOPPER LE
LOGEMENT SOCIAL,
QUI FAVORISE
LA MIXITÉ SOCIALE.

propriétaire» avait aussi un volet « social », avec l'idée sous-jacente que la propriété devenait un apport patrimonial pour la retraite. Or cet apport patrimonial supposé renforce en fait les inégalités de revenus. Le fond de l'affaire, c'est que la puissance publique a organisé la pénurie de logements et a provoqué l'explosion de son coût. Ces dernières années, les profits retirés des loyers arrivent en termes de placement juste après l'or. C'est dire la valeur marchande et spéculative prise par le logement. C'est pour cela que l'on peut parler de crise organisée, dont témoignent les chiffres de l'Insee : deux millions six cent mille logements sont aujourd'hui vacants. On n'a jamais eu autant de locaux inoccupés et autant de personnes en mal d'habitation. Face à quoi il est nécessaire à la fois d'affirmer le droit au logement pour tous et de développer le logement social, qui favorise la mixité sociale. Singulièrement, nous sommes face à un Etat illégal qui n'applique pas ses lois. La loi Boutin stipulait que nulle personne ne doit se retrouver à la rue : on a vu les expulsions doubler en dix ans et l'urgence traitée par la politique du thermomètre au lieu de l'obligation inconditionnelle d'accueil. La loi Dalo, qui fait du droit au logement un droit opposable, c'est-à-dire faisant obligation au gouvernement de reloger, n'a pas été réellement suivie d'effet. Ce n'est pas nous qui le disons mais la commission *ad hoc*. On a de fait cinquante mille ménages prioritaires qui ne sont toujours pas relogés. Pire encore, on a vu, très récemment, des ménages Dalo expulsés...

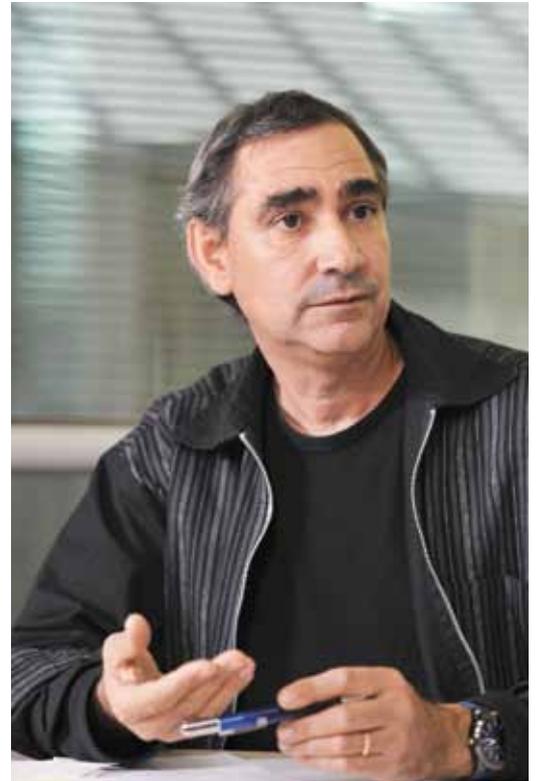
– **Charlotte Niewiadomski** : Nous dénonçons évidemment le désengagement de l'Etat, qui se traduit par la non-application des lois en vigueur, notamment celle sur le droit au logement opposable, votée à l'unanimité en mars 2007. La loi Dalo stipule que c'est à l'Etat, à travers le préfet, de reloger toute personne qui a été reconnue prioritaire, en urgence et dans des conditions dignes, pérennes et accessibles à ses revenus. Cette loi concerne plus ou moins les trois millions

et demi de personnes non ou mal logées qui pourraient faire ce recours. Mais, faute d'information, beaucoup ignorent ce droit. La loi Dalo reste lettre morte. La loi Sru fournit un autre exemple flagrant de désengagement des pouvoirs publics : destinée à favoriser la mixité sociale, elle est totalement bafouée dans la mesure où les préfets n'utilisent pas leur pouvoir de substitution aux maires lorsque ces derniers refusent de l'appliquer. Celle-ci prévoit 20% de logements sociaux dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants situées dans des agglomérations de plus de cinquante mille. Lorsque les communes ne remplissent pas cet objectif, les préfets peuvent intervenir mais ne le font presque jamais. Pourquoi ? C'est une question éminemment politique, dont la réponse probable est qu'ils ne sont pas investis par l'Etat de cette mission, que la volonté n'est pas suffisamment affichée pour que les préfets se sentent effectivement légitimes à intervenir. Dernièrement, le Conseil d'Etat a reconnu l'hébergement comme une liberté fondamentale, comme un droit supérieur à tous les autres droits. C'est un tournant important mais, concrètement, aujourd'hui, cette liberté fondamentale est bafouée.

– **Eddie Jacquemart** : Sur la loi Dalo, nous sommes mitigés. Le principe peut apparaître comme louable, mais il est impossible à mettre en place compte tenu de la pénurie de logements sociaux. La loi Sru, c'est une de nos revendications, entendue par le gouvernement de l'époque. Elle est intéressante, et les récentes mesures de son renforcement décidées par le nouveau gouvernement sont satisfaisantes, même si elle devrait être plus répressive pour obliger les maires à construire au lieu de s'acquitter d'une amende. D'autres textes ont entamé le logement social, comme la loi Boutin qui a remis en cause le maintien dans les lieux. Le législateur libéral a considéré que le logement social devait être un parking social pour les plus pauvres. Je fais référence à l'abaissement des plafonds, qui

TABLE RONDE

Le logement aux défis de l'urgence sociale



Fabrice Angéi.

tratifs, les consultations, les prises de décision, pour faire une démocratie sociale plus vivante. Mais le fond réside bel et bien dans la volonté politique. La non-application des lois renvoie à la nécessité de concilier décisions stratégiques et réponses à l'urgence. Certaines mesures, notamment dans ce dernier domaine, ne coûtent pas grand-chose ; ce qui progresse dans les têtes, à savoir cesser de considérer la réquisition comme taboue, c'est une piste. D'autres mesures existent, et il est donc possible, quelle que soit la complexité des dossiers, de répondre aux besoins. Le problème, aujourd'hui, est que si l'on a un affichage politique de rupture, il ne se traduit pas forcément dans les actes, et l'on enregistre même une certaine continuité.

– **Eddie Jacquemart** : Quand il existe une réelle volonté politique de construction, les obstacles doivent être dépassés. Les opérateurs ont suffisamment de juristes, de techniciens, pour pallier ces difficultés. Le financement du logement social est compliqué et technique, c'est vrai, mais ses outils sont maîtrisés par les opérateurs. Le premier point sur le foncier est primordial : pas de terrain, pas de construction. Le gouvernement doit prendre des mesures fortes sur le foncier, et il faut une réserve foncière régulée. S'il n'y a pas de terrains pour le social, il ne doit pas y en avoir pour le privé. Or la construction privée continue.

– **Options** : Quelles sont vos demandes vis-à-vis du gouvernement ?

– **Charlotte Niewiadomski** : Nous avons rencontré la ministre du Logement, dans le cadre du « Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement », et lui avons notamment rappelé les urgences à prendre en compte. Ne voyant rien venir, nous

... contribue à la ghettoïsation de certains quartiers au lieu de se tourner vers la construction. La loi Boutin pénalise les locataires en suroccupation. Une personne âgée qui vit dans le même appartement depuis des décennies, qui a vu grandir et partir ses enfants, vit désormais dans un appartement trop grand. Or, pour reprendre mon exemple précédent, elle pourrait y accueillir ses enfants ou petits-enfants en difficulté. Sauf qu'on lui proposera un F2 plus cher que son F4, dans un quartier qu'elle ne connaît pas.

La question du surloyer, contrairement aux idées reçues, n'est pas une mesure juste. C'est une double imposition pour le locataire, qui est présentée de manière démagogique comme relevant de la justice sociale. Le surloyer aboutit à faire partir une partie de la population vers d'autres modes de logement comme l'accession à la propriété, et des personnes aux revenus plus faibles prendront leur place, contribuant ainsi à un phénomène de ghettoïsation, alors que nous avons tous besoin d'un retour de mixité sociale.

– **Options** : On met souvent en avant la complexité créée par la disponibilité réelle des terrains, la multiplicité des pouvoirs de décision, des sources de financement... Quel rôle cela joue-t-il ?

– **Charlotte Niewiadomski** : Bien sûr, tout cela est compliqué, car la construction concerne l'aménagement du territoire, la mixité sociale, les enjeux politiques, les chicanes entre élus et préfets. Mais la question est de savoir dans quel état d'esprit on aborde cette complexité-là. Si le préfet se sent poussé par une priorité affichée au plus haut niveau de l'Etat, il s'attaque aux difficultés et les dépasse. Dans le cas inverse, la complexité du foncier, du plan local d'urbanisme prend toujours le dessus...

– **Fabrice Angéi** : La complexité a bon dos. Une opération de logement social, ça nécessite quoi ? On a l'aide à la pierre de l'Etat, même si elle est en baisse, l'aide des collectivités locales, l'aide du 1 % logement, les fonds propres de la Caisse des dépôts et consignations. Sans mésestimer la question du foncier, même si la réalisation du programme de construction est difficile, on sait faire ; on connaît les procédures, on a les outils... La complexité, elle est maîtrisée, et ce n'est pas elle qui crée de la pénurie de logements. On peut toujours améliorer les rouages adminis-

NOUS AVONS RÉCEMMENT COMMUNIQUÉ NOTRE APPEL À UN VRAI PLAN D'URGENCE, À COMMENCER PAR UN MORATOIRE SUR LES EXPULSIONS DES LOGEMENTS ET DES CAMPEMENTS ET SUR LA DESTRUCTION DES SQUATS ET DES BIDONVILLES SANS SOLUTION DE RELOGEMENT.



Eddie Jacquemart.

IL CONVIENT DE TISSER DES CONVERGENCES AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS SOCIAUX QUI AGISSENT DE MANIÈRE SECTORIELLE ET ÉCLATÉE EN MATIÈRE DE LOGEMENT (ASSOCIATIONS DE MAL-LOGÉS, ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES LOCATAIRES, ORGANISATIONS SYNDICALES, MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE, ETC.), ACTEURS SOCIAUX DONT LES INTÉRÊTS PEUVENT PARAÎTRE PARFOIS CONTRADICTOIRES.

avons récemment communiqué notre appel à un vrai plan d'urgence, à commencer par un moratoire sur les expulsions des logements et des campements et sur la destruction des squats et des bidonvilles sans solution de relogement. Il faut réellement pérenniser des places hivernales qui n'ont pas encore été fermées, ouvrir toute l'année des centres d'hébergement aujourd'hui existants et disponibles, qui attendent le 1^{er} novembre pour être remis en service, alors que des dizaines de milliers de personnes sont hébergées à l'hôtel. Nous demandons également la création immédiate de places supplémentaires dignes et pérennes, sur les territoires où les besoins sont criants, avant une adaptation généralisée du nombre de places d'hébergement aux besoins observés. Enfin nous réclamons que soit organisée simultanément une opération massive d'accès au logement par la mobilisation de tous les contingents (préfectures, Action Logement, collectivités, bailleurs) et le développement du conventionnement privé à vocation sociale, de l'intermédiation locative, la mobilisation des logements vacants... L'énième plan hivernal annoncé à la fin octobre et l'enveloppe de 50 millions allouée à la veille sociale, déjà dépensée pour combler des déficits annoncés, ne sont pas une réponse.

– **Fabrice Angéi** : La lutte contre la crise du logement doit nécessairement couvrir simultanément plusieurs champs : répondre au relogement et à l'hébergement d'urgence, amplifier la construction de logements sociaux auxquels peuvent prétendre plus de 50 % de nos concitoyens, faciliter l'accès au logement. Cela implique forcément de s'affranchir des politiques d'austérité. Aujourd'hui, les salariés du privé comme du public sont tout autant confrontés à la pénurie de logement, au logement cher, qu'il soit locatif ou en accession à la propriété. Trente pour cent des dépenses d'un ménage consacrées au logement, c'est beaucoup trop. Nous voyons s'ajouter aux sans-domicile fixe une cohorte de plus en plus nombreuse de travailleurs pauvres, y compris des agents de la fonction publique, qui dorment dans la rue. Pour la Cgt, il convient de tisser des convergences avec l'ensemble des acteurs sociaux qui agissent de manière sectorielle et éclatée en matière de logement (associations de mal-logés, associations de défense des locataires, organisations syndicales, mouvements d'éducation populaire, etc.), acteurs sociaux dont les intérêts peuvent paraître parfois contradictoires.

C'est le sens de notre engagement au sein de la plate-forme des mouvements sociaux, à la fin 2011, et de notre implication dans les manifestations annuelles du mois de mars, fin de la trêve des expulsions. Il s'agit, pour la Cgt, de dépasser le seul stade d'opposition pour porter des revendications structurantes d'une politique du logement que sont la production massive de logements sociaux et la



Charlotte Niewiadomski.

lutte contre le logement cher. Ces initiatives s'ancrent dans les territoires, sont adaptées aux réalités locales, participent de la constitution d'un rapport de forces. C'est la marche des réquisitions du 27 octobre qui a contraint le ministre du Logement à recevoir les organisations appelantes et à annoncer à la fois une circulaire mettant fin à l'expulsion des ménages prioritaires au titre du Dalo et la mise en œuvre attendue des réquisitions, pour faire face à l'urgence, à partir d'une liste de biens immobiliers de l'Etat vacants et disponibles.

– **Eddie Jacquemart** : La Cnl a porté trente-trois propositions durant les campagnes électorales de 2012. Pour reprendre les principales, nous demandons le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs ; la construction de deux cent cinquante mille logements véritablement sociaux par an ; la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives ; l'abrogation de la loi Molle, dite loi Boutin ; l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité ; un véritable service public de l'énergie ; la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires ; la mise en œuvre d'un service public national et décentralisé du logement et de l'habitat. La Cnl salue des mesures comme l'augmentation du plafond du livret A, la loi sur le foncier, l'encadrement des loyers à la relocation et au renouvellement, mais elles ne sont pas suffisantes. Pour 2013, nous aurions aimé une mesure phare : le gel des loyers en Hlm, car l'augmentation minimum sera de 2,15 %, en plus du reste. Le logement est un droit. La Cnl attend du gouvernement qu'il le mette en avant et le protège. C'est un élément de développement, de justice et de promotion sociale. Il participe à l'égalité des chances et, par conséquent, sa préservation est fondamentale. ◀



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

EUROPE

14 NOVEMBRE: L'UNITÉ GAGNANTE

FACE À LA TENTATION DU REPLI SUR SOI, LE MOUVEMENT SYNDICAL AFFICHE SA VOLONTÉ DE RASSEMBLER CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ ET LA MISE EN CONCURRENCE DE TOUS CONTRE TOUS. LES RAISONS D'UNE MOBILISATION RÉUSSIE.

L'Espagne et le Portugal en grève générale. Des centaines de milliers de manifestants à travers toute l'Europe. Vingt-huit pays mobilisés pour l'emploi et la solidarité, contre les politiques d'austérité. Le mouvement syndical européen a gagné son pari : organiser une journée de solidarité et de lutte sur son propre agenda. Non sur celui de l'Union européenne, mais sur ses propres urgences. Le 17 octobre dernier, lors du comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (Ces), les Commissions ouvrières et l'Ugt espagnoles avaient réclamé des autres confédérations membres qu'elles soutiennent par l'action leur appel à la grève générale le 14 novembre pour dénoncer les politiques économiques et sociales mises en œuvre dans leur pays. A l'unanimité, le comité exécutif en a voté la proposition.

Le jour dit, chacune à sa manière, avec leur histoire et leurs contraintes, toutes les confédérations nationales ou presque ont répondu présentes.

Alors que, partout en Europe, des partis politiques surfent sur la crise pour inciter au repli sur soi, le mouvement syndical européen, lui, réalise un tour de force : celui de «rassembler, d'unir et d'affirmer les solidarités; de défendre la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers», souligne Joël Decaillon, ancien secrétaire général adjoint de la Ces, aujourd'hui vice-président du Laboratoire social d'action, d'innovation, de réflexion et d'échanges (Lasaire). En Allemagne, où le droit de grève est durement encadré, le Dgb a organisé, le 14 novembre, des réunions et des assemblées dans plusieurs villes du pays. Ce même jour, une manifestation s'est

tenu en Tchèque, une conférence aux Pays-Bas et des actions pour «le respect des droits des travailleurs» en Finlande. En France, c'est à un appel unitaire de la Cfdt, de la Cgt, de la Fsu, de Solidaires et de l'Unsa que quelque cent mille personnes ont répondu pour manifester dans une trentaine de villes du pays.

Au-delà de l'urgence sociale

Incontestablement, la violence des attaques contre les droits et les garanties collectives partout en Europe explique le succès de cette journée. «Qui peut encore prétendre que les salariés portugais, grecs ou espagnols méritent la cure d'austérité qu'on leur impose?» demande Georgios Dassis, président du Groupe II (Travailleurs) au sein du Comité économique et social européen. Du nord au

sud, d'est en ouest, «partout, insiste Joël Decaillon, le patronat remet en cause les codes du travail, la pérennité même des accords signés. Ce sont les fondements même de la démocratie sociale qui sont attaqués». Cependant, si l'urgence a été au cœur de cette journée, elle n'explique pas, à elle seule, la capacité du mouvement syndical européen à organiser aujourd'hui ce que beaucoup de ses membres peinent à réaliser sur leur propre territoire. D'autres raisons s'imposent.

Première d'entre elles : la cohérence de vues qui s'est construite petit à petit, pendant le mandat de John Monks, au sein de la Ces, sur les effets dévastateurs du capitalisme financier d'abord, le traité de stabilité ensuite. «Une convergence de vues qui a permis d'éviter les divisions, de tisser des liens de solidarité solides entre des mouvements syndicaux aussi différents que les mouvements scandinaves ou du sud de l'Europe», analyse encore Joël Decaillon. Le projet lancé lors du dernier congrès de la Ces d'une campagne commune entre syndicats français et allemands pour garantir l'égalité salariale entre tous, travailleurs locaux et détachés pour commencer, en témoigne ; ainsi que la ratification, annoncée aussi par tous les représentants du Groupe II au Conseil économique et social européen, d'un avis pour l'instauration d'un revenu minimum en Europe.

Imposer un nouveau contrat social

Et, à ces explications, Christian Pilichowski, responsable de l'activité Europe-International à la Fédération Cgt de la métallurgie, en ajoute deux autres : «Les expériences de luttes communes qui se sont développées ces dernières années dans les entreprises et dans les groupes ; l'échec cuisant, ajoute-t-il, de toutes les tentatives de négocier à froid des accords d'accompagnement des plans d'austérité. Si, il y a quelques années encore, certaines organisations pensaient pouvoir le faire, aujourd'hui elles savent que, sans établir un rapport de forces, elles n'y parviendront pas.» Si l'on ajoute à cela les effets à rebours, partout dans l'Union, de la disparition des grands bastions industriels sur les effectifs syndicaux, il y a de quoi convaincre les organisations de mettre de côté leurs divergences pour imposer, ensemble, un nouveau contrat social en Europe. Reste désormais une inconnue : la capacité du mouvement syndical européen à transformer l'essai. Sans dynamisme syndical national, sans capacité à coordonner les mobilisations, de l'avis de tous, le syndicalisme européen ne peut rien. ▶

Martine HASSOUN

ARCELORMITTAL PROPOSITIONS TRANSNATIONALES POUR L'EMPLOI

QUATRE ORGANISATIONS SYNDICALES RÉCLAMENT ENSEMBLE LA TENUE D'URGENCE D'UN MINI-SOMMET EUROPÉEN SUR L'AVENIR DU GROUPE SIDÉRURGIQUE.

Rodange, Schifflange, Florange et Liège : quatre villes où ArcelorMittal est installé. Quatre sites que la multinationale veut brader, non parce que la crise menace leur pérennité, mais parce qu'ici les profits à tirer ne sont pas à la hauteur de ses espérances. Depuis longtemps, salariés et syndicats se battent dans ces usines pour la défense de leur emploi. Le 26 octobre dernier, ils sont passés à la vitesse supérieure. Dans une lettre envoyée à leur ministre respectif chargé de l'industrie, la Confédération syndicale indépendante du Luxembourg, le Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique, celui des métallurgistes de Wallonie et de Bruxelles, affiliés à la Fgtb, et la Fédération Cgt de la métallurgie réclament l'organisation d'un mini-sommet européen dédié au devenir des usines ArcelorMittal en Europe.

Cette action commune n'est pas une première. L'an dernier, ils s'étaient mobilisés avec leurs homologues en Europe pour exiger le respect par la multinationale d'un accord signé par elle avec la Fédération européenne des travailleurs de la métallurgie ; un



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

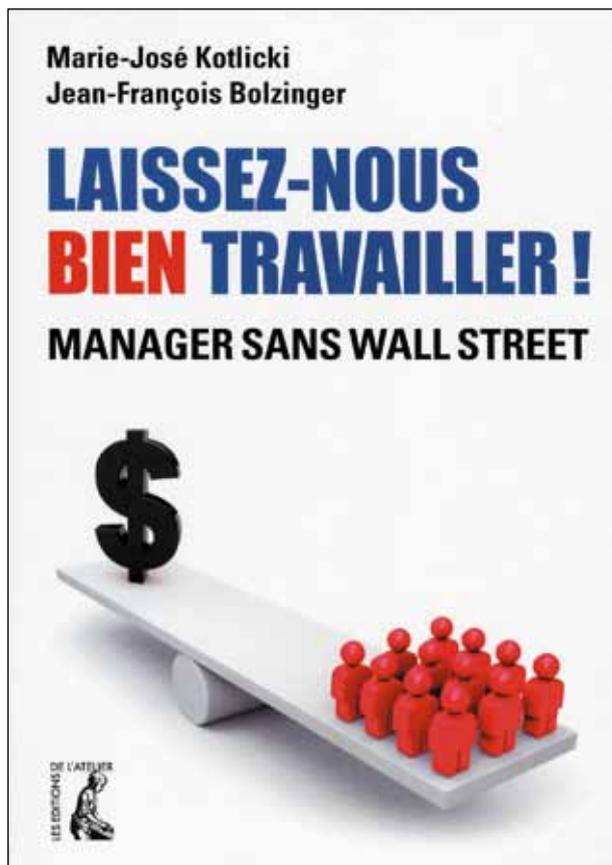
Pour l'organisation d'un mini-sommet européen dédié au devenir des usines ArcelorMittal en Europe.

texte promouvant des droits sociaux et syndicaux sur tous les sites du groupe. Cette fois, ils réclament des Etats de l'Union d'assumer leurs responsabilités. Près de cent mille travailleurs sont encore employés dans la branche en Europe. Industrie structurante, la sidérurgie peut vivre, à condition d'en finir avec les stratégies développées jusque-là, de préserver et développer l'outil de production, de former et d'investir dans la recherche et le développement. Cinq études au moins en attestent : celle réalisée pour le site de Florange par la Secafi, les deux autres rédigées par Syndex et le cabinet Laplace Conseil pour les établissements belge et luxembourgeois, le rapport Faure lui-même, du nom de son auteur, composé au milieu de l'été pour le ministre du Redressement productif sur l'avenir de Florange.

Face à l'urgence, les Etats européens ont le choix, expliquent les quatre organisations : «laisser faire et ne pas nous écouter ou, au contraire, se battre ensemble pour des alternatives». Une solution existe contre la mainmise des sociétés transnationales : «une initiative industrielle publique et la création d'une entreprise publique européenne de la sidérurgie». A ce jour, en Belgique et au Luxembourg, l'Etat ou la région détient déjà une petite part du capital de l'entreprise sidérurgique. Pour sauver un secteur stratégique en Europe, il est possible d'aller plus loin, défendent-elles ; de faire en sorte que les Etats où Mittal est implanté – l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Tchéquie et la Roumanie – entrent au capital du groupe. Nationalisation ou prise de capital ? Tout est envisageable... à condition d'agir. De développer les compétences et les savoir-faire, de ne pas laisser à des «prédateurs» le choix de transformer ou pas l'Europe en un désert industriel. M.H.

RUPTURE RÉCONCILIER MANAGEMENT ET TRAVAIL, C'EST POSSIBLE

LE TRAVAIL EST-IL UN COÛT OU UNE VALEUR? LES SALARIÉS
DES POIDS MORTS OU LES ATOUTS DE L'ENTREPRISE?
LES DIRIGEANTS DE L'UGICT EXPOSENT, DANS UN OUVRAGE ⁽¹⁾,
LES VOIES POSSIBLES POUR UN AUTRE MANAGEMENT.



«**C'**est le rapport de trop!» Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict, le déplore: même quand les orientations imposées aux économies et au monde du travail ne font qu'aggraver la crise, un grand patron averti comme Louis Gallois ne dément pas que la France doive avant tout résoudre son problème de «coût» du travail. «*La productivité horaire du travail en France est pourtant parmi les plus fortes d'Europe quand on réintègre les cotisations sociales de nos voisins, et la rémunération du travail y est inférieure à celle pratiquée en Allemagne, par exemple dans l'industrie automobile*», souligne-t-elle. Avec Jean-François Bolzinger, lui aussi dirigeant de l'Ugict, Marie-José Kotlicki vient de sortir un second ouvrage pour dénoncer

les véritables obstacles à la compétitivité des entreprises françaises et, surtout, engager des actions concrètes pour réinvestir dans le développement de l'économie réelle.

Laissez-nous bien travailler! remet en avant les leviers sur lesquels il est possible d'agir dès maintenant, exemples à l'appui, en partant du travail comme valeur fondatrice de l'entreprise et des salariés comme leur atout incontournable. «*Notre premier ouvrage décrivait les méfaits du Wall Street management, expliquait comment la financiarisation et la gestion à court terme au seul profit des actionnaires avaient fait perdre tout projet aux entreprises, détruit les collectifs de travail, les individus, le sens même du travail. Ce deuxième recueil est un pas*

de plus pour échanger les expériences et les réflexions autour des pratiques alternatives de management qui se multiplient ces dernières années, pour sortir de l'impasse, redonner de l'ambition aux entreprises en libérant la créativité des salariés.»

De nombreuses pistes valent la peine d'être explorées, et les exemples fourmillent: certaines entreprises se sont relevées en changeant de statut juridique et en impliquant leurs salariés, y compris dans la stratégie et les choix de développement de produits; les Scop se développent sur d'autres bases relationnelles et comptent aujourd'hui des dizaines de milliers de salariés; l'économie sociale et solidaire fait souvent preuve d'innovation en termes de management et recèle également de réels gisements d'emplois. Une double rupture doit, en fait, être

menée de front. Tout d'abord, la transformation des modes de gouvernance des entreprises. Leur statut actuel permet aux actionnaires à la fois de mobiliser tous les pouvoirs de décision et de se désolidariser de leur destin du jour au lendemain. S'appuyant sur les travaux de jeunes chercheurs, les auteurs veulent y remédier, notamment par des changements juridiques permettant de redonner du pouvoir de décision aux dirigeants, mais également aux salariés, par exemple au sein des conseils d'administration, mais aussi au quotidien, par un meilleur dialogue social tant sur les orientations stratégiques que sur le contenu du travail ou son évaluation. Ils souhaitent également que les actionnaires s'engagent, dans certains cas, à conserver leurs titres au minimum cinq ans, afin de permettre aux entreprises de mener leurs projets à moyen terme sans être fragilisées par les soubresauts de la spéculation.

Penser autrement l'entreprise et valoriser ceux qui la composent

Autre rupture culturelle nécessaire, une révolution managériale, qui exige un autre enseignement de la gestion des ressources humaines, c'est-à-dire un rappel du fait que l'entreprise est avant tout un ensemble d'individus qui s'associent autour d'un projet industriel, technologique, social, culturel, pour créer de la richesse, un produit, un service, etc. «*C'est ce qui lui donne du sens, et nous pensons qu'en libérant le droit des salariés à s'exprimer et à contribuer à l'amélioration des process, de la qualité des produits, à l'innovation, les collectifs de travail n'en seront que plus efficaces, motivés, et – pourquoi pas? – épanouis.*» Pour cela, les entreprises devront s'engager à garder les compétences en leur sein au lieu de les externaliser, à former les salariés pour anticiper sur les évolutions technologiques et à reconnaître leurs qualifications, à miser sur les jeunes diplômés et à promouvoir les femmes à des postes de décision, en espérant qu'elles soient porteuses d'une autre façon de coopérer dans le travail. «*C'est là que résident les marges de compétitivité, pas dans les licenciements ou la spéculation en Bourse, et nous avons besoin de mutualiser les expériences pour faire peser les choix dans ce sens.*» ◀

Valérie GÉRAUD

(1) Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger, *Laissez-nous bien travailler! Manager sans Wall Street*, éditions de l'Atelier, octobre 2012, 190 pages, 18 euros. Vos réactions, témoignages, expériences sur le blog et la page Facebook dédiés: <<http://bonjourtravail.tumblr.com>> et <www.facebook.com/BienTravailler>.

JEUNES ENTREPRISES, OSEZ (VRAIMENT) L'AVENIR!

LES JEUNES, UNE CHANCE POUR L'ENTREPRISE? L'UGICT N'EN DOUTE PAS ET SERA AVEC L'UNEF DEVANT LE SIÈGE DU MEDEF, LE 11 DÉCEMBRE, POUR SOUMETTRE AUX ENTREPRISES DIX ENGAGEMENTS POUR L'EMPLOI DES JEUNES.

Toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes acceptent un travail à n'importe quel prix. Au début juillet, le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans a atteint un niveau record (22,7 % contre 9,4 % pour le reste de la population active). Des dispositifs comme les emplois d'avenir ou les contrats de génération pourraient certes ponctuellement limiter la casse, en particulier pour ceux qui sont peu ou pas qualifiés (44,3 % au chômage), mais pour des salaires faibles et sans garantie d'insertion durable. Les trois quarts des moins de vingt-cinq ans travaillent déjà sous contrat précaire (Cdd, intérim, alternance, stages, etc.). Des enquêtes témoignent également que le malaise s'étend entre les jeunes diplômés, excédés par les périodes de bizutage et de précarité qui leurs sont imposées, et sans illusions sur le déclassement qui les attend, et des entreprises qui rechignent à leur faire confiance, y compris quand ils possèdent les qualifications pour accéder à des postes de responsabilités.

C'est aussi le constat dressé dans un récent avis du Cese (*lire page 9*), auquel le pôle Jeunes diplômés de l'Ugict a voulu donner une suite concrète et rapide. Pour rappel, l'Ugict s'est beaucoup mobilisée, ces derniers mois, multipliant les interpellations auprès des élus et des décideurs économiques, proposant même au législateur de réfléchir à une loi-cadre sur l'emploi des jeunes assurant une protection et un encadrement des périodes d'insertion professionnelle et la reconnaissance des qualifications à l'embauche. L'Ugict a également été très active pour que des amendements améliorent les emplois d'avenir⁽¹⁾. Il s'agit désormais de mettre les entreprises face à leurs responsabilités économiques et sociales, en exigeant d'elles des engagements dont il serait possible de vérifier et d'évaluer la mise en œuvre chaque année. Ainsi, le 11 décembre prochain, l'Ugict et

l'Unef appellent les étudiants, jeunes salariés et jeunes diplômés à se mobiliser devant le siège parisien du Medef, où une délégation demandera à être reçue et remettra au patronat une charte sur l'emploi des jeunes comprenant dix engagements principaux. Le Cese formule des recommandations pour «changer les règles du jeu» en matière d'emploi des jeunes, et notamment en faire «un thème régulier du dialogue social». L'Ugict et l'Unef veulent d'ores et déjà soumettre aux entreprises un référentiel qui rende visibles leurs pratiques.

Les jeunes diplômés, un gisement de compétitivité incontournable

Permettre aux jeunes d'accéder au droit commun serait déjà une grande avancée. Parmi les points prioritaires, la création d'un statut d'étudiant salarié, qui concerne au moins huit cent mille d'entre eux travaillant à temps partiel pendant leurs études, dans des conditions qui nuisent à leur réussite. Ainsi, il faudrait leur assurer plus de souplesse dans la gestion de leur temps de travail ou leur permettre de prendre plus facilement des congés pour examens. Les entreprises doivent aussi étendre à tous les salariés, dès le premier jour de travail, quel que soit leur contrat, des droits tels que l'aide à la restauration, aux transports, etc. La réglementation des stages reste également problématique, malgré quelques avancées, certaines entreprises continuant à y recourir – à bien moindres frais – sur des missions qui devraient faire l'objet de créations de postes... Les jeunes stagiaires doivent être encadrés par un



tuteur, et un délai de carence d'au moins deux semaines doit être respecté entre deux stages, qui ne devraient pas concerner plus de 5 % des effectifs. Et, pour les alternants, l'Ugict et l'Unef demandent à ce qu'au moins la moitié d'entre eux soit recrutée à l'issue de leur formation.

La reconnaissance des qualifications reste évidemment déterminante: quelle que soit leur qualification, plus du tiers des jeunes ont un salaire d'embauche qui ne dépasse pas le smic. Un déclassement qui touche particulièrement les femmes, mais la charte avec les entreprises devra aussi impliquer un réexamen sérieux de l'ensemble des discriminations à l'embauche, en fonction du sexe ou de l'origine, notamment. Plus globalement, les entreprises doivent prendre conscience de l'immense gâchis qui s'opère en laissant ces jeunes sur le carreau, par exemple les doctorants, sous prétexte de ne pas vouloir rémunérer leurs qualifications. Ils sont pourtant des gisements de compétitivité, à condition de s'engager à investir sur la recherche et l'innovation et de valoriser les métiers qui y contribuent. ◀

Valérie GÉRAUD

(1) Sophie Binet, membre du bureau de l'Ugict et animatrice du pôle Jeunes diplômés, présente notamment la synthèse des amendements adoptés sur les emplois d'avenir grâce à l'action de l'Ugict, dans *Cadres-Infos* n° 698, disponible sur le site de l'Ugict.

UGICT

Calendrier

• Histoire

« La Cgt et l'Immigration (1945-1996) », tel est le thème d'une rencontre organisée par l'Institut Cgt d'histoire sociale, le mardi 27 novembre, salle du Ccn à Montreuil. En savoir plus sur le programme complet: <www.cgt.fr>, rubrique « Agenda ».

• Logement

L'Ofce (Observatoire français des conjonctures économiques) prépare une journée d'étude sur la « Ville et le Logement », le mardi 4 décembre, à Sciences Po, à Paris. A son programme: la politique sociale du logement; le fonctionnement et la régulation des marchés.

• Colloque

Le Centre de recherche sur les risques et les crises de Mines ParisTech organise un colloque sur « Epuisement professionnel, innovations théoriques et méthodologiques ». Il se tiendra le 4 décembre, à l'Ecole des mines de Paris (60, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris). Parmi les thèmes traités: la prise en compte des risques psychosociaux par les encadrants.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 19 décembre.

• Congrès

Le 50^e Congrès de la Cgt se tiendra à Toulouse, du 18 au 23 mars 2013.

• International

Le Forum social mondial se réunira à Tunis, du 23 au 28 mars 2013.

Formations

• Egalité

Du 12 au 14 décembre 2012, à Courcelle (91), l'Ugict-Cgt organise un stage « Vie syndicale ». Cette formation s'adresse aux responsables à la vie syndicale des unions fédérales et des commissions départementales, mais aussi aux syndicats et aux bases organisées Ugict dans leur ensemble. A son programme, notamment: un rappel sur les raisons d'être de l'organisation spécifique; la notion d'organisation, suivie des différentes formes qu'elle peut avoir dans le syndicalisme Cgt et spécifique; les différents éléments qui concourent à donner la meilleure qualité possible à l'animation des organisations ou des collectifs... En savoir plus à l'adresse <f.tatot@ugict.cgt.fr>.

• Communication

Du 17 au 19 décembre 2012, à Courcelle, l'Ugict-Cgt organise une nouvelle séance de formation sur « La conception d'un site Web dans une stratégie de communication syndicale ». Objectif de cette formation: savoir installer, configurer et animer un site Web sur la plate-forme <<http://reference-syndicale.fr/>>; maîtriser les grands principes de communication dans une démarche syndicale ainsi que les évolutions et tendances du Web 2.0. Elle s'adresse aux élus, mandatés et militants syndicaux qui souhaitent développer leur communication Web avec les ingénieurs, cadres et techniciens. En savoir plus auprès de Damien Ramage, chargé de communication à l'Ugict-Cgt: <d.ramage@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Economie Si lutter contre les déficits et l'endettement relève de la « bonne gestion », la stratégie mise en œuvre par les gouvernements européens a des conséquences qui « non seulement replongent les économies dans la récession mais rendent en plus impossible la réalisation de l'objectif ». L'analyse est faite par les économistes de l'Ofce qui, dans une étude intitulée *La Débâcle de l'austérité*, dressent de sombres perspectives pour l'année 2013. Selon leurs prévisions, en effet, la zone euro connaîtra alors une croissance négative de 0,1%. *La Débâcle de l'austérité, perspectives 2012-2013 pour l'économie mondiale*, Ofce, octobre 2012.

Santé L'actualité économique, en mettant en première ligne la dette des Etats, a placé les politiques publiques en position d'accusées. Dans un récent numéro, la revue *Les Tribunes de la santé* s'intéresse aux conséquences de la crise économique sur les politiques de santé en mettant l'accent sur plusieurs thématiques: le rôle des marchés dans le financement de la protection sociale; les liens entre croissance économique et dépenses de santé; les incidences des bouleversements en cours sur la santé des populations. « Crise économique et santé », *Les Tribunes de la santé*, Presses de Sciences Po, automne 2012.

International Si sa superficie est inférieure à celle de la région Ile-de-France, le Qatar, troisième producteur mondial de gaz, occupe une place de plus en plus importante à l'échelle mondiale. Mais la rente gazière ne sera pas éternelle: le Qatar le sait qui imagine déjà son avenir dans un monde sans hydrocarbures. Le dernier numéro de la revue *Futuribles* analyse ainsi la « vision 2030 » développée par ce petit pays dans des domaines extrêmement variés: sportif, culturel, éducatif, environnemental, touristique, socio-économique... « Le Qatar, entre dynamisme et ambition, perspectives socio-économiques à l'horizon 2030 », *Futuribles*, n° 389, octobre 2012.

Société La revue *Hermès* consacre son dernier numéro aux « Murs et Frontières » en soulignant ce paradoxe: alors que nous vivons dans un monde décloisonné, il n'y a jamais eu autant de blocages, de censures. Comme si « les frontières étaient des hydres: pour un mur abattu, on en érige de nouveaux ». Tout l'intérêt de ce dossier réside dans le fait qu'il parle à la fois de murs et de frontières bien physiques (entre les Etats-Unis et le Mexique, par exemple), mais aussi de frontières symboliques: les âges de la vie, les lignes de démarcation sociale... Revue *Hermès*, Cnrs Editions, n° 63, septembre 2012.



VINCENT ISORE / MAXPPP

COMPÉTITIVITÉ LES FRANÇAIS ACCUSENT LE CHOC

LES MESURES REPRISES DU PLAN GALLOIS – DU NOM DE SON AUTEUR – S'INSCRIVENT DANS UNE CONTINUITÉ QUI A DÉJÀ AMPLEMENT FAIT SES PREUVES. TOUTES NÉGATIVES, HÉLAS...

« **N**ous avons été entendus. » Au lendemain de l'annonce par le Premier ministre des mesures de son plan de compétitivité, on ne peut que tomber d'accord avec M^{me} Parisot: le Medef a bel et bien été entendu. A la fin octobre, elle demandait, dans les pages de *l'Usine nouvelle*, un « big-bang » économique et une baisse étalée dans le temps de 70 milliards d'euros de charges patronales. Deux jours auparavant, la très sélecte Association française des entreprises privées (Afed) avait fait campagne, via *le Journal du dimanche*, pour une baisse du « coût du travail » de 30 milliards sur deux ans. A quoi il faut ajouter une campagne proprement hystérique de la presse – *le Figaro* en tête, suivi de très près par les magazines – pour transformer, avant même sa

parution, le rapport Gallois et avec lui la « baisse du coût du travail » comme d'incontournables impératifs. Loin de présenter son plan comme la résultante de contraintes, Jean-Marc Ayrault exulte: « *Ce que nous engageons est historique, courageux, sans précédent.* » Il est plus que préoccupant de voir le gouvernement se flatter d'« aller plus loin » qu'un rapport dont la philosophie essentielle tourne autour de l'idée que les pertes de compétitivité de la machine productive française sont dues au « coût du travail ». L'usage même de cette expression, littéralement *made in Medef*, ne laisse pas de surprendre, tant elle simplifie la réalité des processus économiques, tant elle est loin de la réalité salariale moyenne du pays. Les fameux coûts salariaux, accusés de couler notre industrie, n'ont pas grand

rapport avec la performance industrielle. D'après le Bureau of Labor Statistics du ministère américain du travail, l'heure de travail manufacturier allemande est plus coûteuse qu'une heure française. Sans que l'industrie allemande en soit affectée. L'écart qui se creuse entre les deux économies doit moins à la récente baisse des cotisations sociales qu'à l'absence de bulle immobilière et à la capacité d'intégration de l'industrie allemande à celle de ses voisins de l'Est. Rappelons enfin que, ces trente dernières années, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. Ces prélèvements prédateurs sont la première cause de la baisse des investissements et de la désindustrialisation. Plutôt que de parler de « coût du travail », il serait plutôt urgent de se pencher sur les mécanismes financiers qui stérilisent le capital en l'écartant de l'investissement productif et contribuent à asphyxier le travail. Le choc de compétitivité promis risque donc d'être un choc, certes, mais sans compétitivité. On est d'ailleurs tenté de

...

... dire que, s'il suffisait du premier pour avoir la seconde, cela devrait se savoir, car les recettes mises en avant ressemblent furieusement à celles dont le Medef obtient la mise en œuvre depuis maintenant plusieurs décennies, sans que l'on puisse réellement parler d'amélioration, du point de vue compétitif... Ce plan va, en fait, accélérer une course intra-européenne au moins-disant salarial déjà en cours. Au sein du groupe Renault, on montre aux salariés français l'exemple espagnol et aux salariés espagnols on chante les mérites des sites de production situés en Roumanie...

Reste, le gouvernement en est persuadé, qu'une fois ce fameux «*coût du travail*» allégé, «*plusieurs centaines de milliers d'emplois*» suivront, et avec eux l'élévation du «*Pib dans ce quinquennat*». Au nom de quoi, le «*pacte de compétitivité*» annoncé se construit pour l'essentiel autour d'un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros accordé aux entreprises sur trois ans. Ce crédit d'impôt sera utilisé vertueusement, c'est promis. D'ailleurs, «*les comités d'entreprise devront être régulièrement informés de l'utilisation du crédit d'impôt*». Informés... On croit rêver! Dans la période récente, le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi de février 2006, le rapport du Cese sur la compétitivité de l'économie française d'octobre 2011 et le rapport de la Cour des comptes sur le financement de l'économie de juillet 2012 ont tous trois souligné le manque d'évaluation de l'efficacité des aides publiques dont bénéficient déjà les entreprises, soit, selon la Cgt, quelque 172 milliards. Mais, juré, cette fois les CE seront tenus informés... Corrélativement, le gouvernement prévoit une hausse de la Tva de 7 milliards et promet de réduire la dépense publique de 10 autres milliards. Trente milliards ne se trouvant pas si facilement en ces périodes austères, le gouvernement a donc choisi d'aller les chercher – oh, avec délicatesse – dans la poche des consommateurs. Et d'emprunter la voie d'une augmentation de la Tva – impôt réputé «*indolore*» – en plaçant le caractère social et d'équité de ses choix, dans la mesure où l'augmentation n'est pas uniforme. Le taux principal passera en effet de 19,6 à 20% et le taux intermédiaire de 7 à 10%. Le taux réduit de 5,5% sera, lui, ramené à 5%. Équité? C'est une façon de présenter les choses. A laquelle on opposera ici trois



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

Le Medef peut se satisfaire : l'action gouvernementale s'inscrit dans ses propres logiques.

objections majeures. D'abord, au-delà des variations minimales annoncées, c'est une hiérarchie subtile mais discutable qui s'affiche entre des consommations nécessaires et d'autres considérées comme plus «*luxueuses*». Ensuite, par effet mécanique, l'augmentation de ces taux va peser sur la consommation; certaines fédérations professionnelles, comme celles du bâtiment et de la restauration, ont déjà dégainé les calechettes pour pronostiquer les pertes d'emplois qui s'en suivront.

Un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros pour les entreprises

L'agenda des organismes patronaux ne fait certes pas boussole, mais ces réactions témoignent de ce que les cadeaux concédés par le gouvernement ne font pas forcément l'affaire de tous les employeurs. Enfin, et ce n'est pas mineur, la Tva est, on le sait, l'impôt le plus injuste, puisque le «*riche*» et le «*pauvre*» paient exactement la même taxe. Comme le souligne Thomas Piketty ⁽¹⁾ : «*Avec la Tva, malgré tous les taux réduits, le ciblage social obtenu est toujours moins bien qu'avec l'impôt direct : l'assiette de la Csg est deux fois plus large que celle de la Tva. Si l'on a inventé l'impôt direct au xx^e siècle, c'est parce qu'il permet de répartir la charge fiscale en fonction du niveau de revenus.*» Les ménages vont donc être triplement pénalisés, sollicités d'abord par l'augmentation de la Tva (à hauteur de 7 milliards d'euros), ensuite par une augmentation de la fiscalité écologique (à hauteur de 3 milliards d'euros) et, enfin, par la dégradation qu'entraîneront mécaniquement

dans les services publics les coupes claires promises à hauteur de 10 milliards.

Côté entreprises, en revanche, la manne sera également répartie, puisque toutes, quelles que soient leur taille et leur situation financière, pourront bénéficier de ces nouvelles aides, y compris celles qui enregistrent des comptes positifs ou distribuent un haut niveau de dividendes à leurs actionnaires. Nombre d'entre elles pourront ainsi tout à fait légalement cumuler les exonérations de cotisations sociales dont elles bénéficient déjà à ce nouveau crédit d'impôt. Enfin, celles qui rémunèrent leurs salariés entre le smic et 1,6 smic gagneront de l'argent, alors qu'elles bénéficient déjà largement d'exonérations de cotisations sociales. Au-delà de ces considérations économiques, force est de constater que le cap adopté tourne résolument le dos aux engagements de campagne de l'actuel président de la République. Et provoque un choc de confiance. Une récente enquête d'opinion commandée par la Confédération internationale des syndicats indique que 93% des Français estiment que les générations futures vivront moins bien que les précédentes et que, à 80%, ils considèrent que les banques et les grandes entreprises ont le plus d'influence sur les décisions économiques prises par les gouvernements. Ce n'est certainement pas le dernier train de décisions du gouvernement Ayrault qui les fera changer d'avis.

Louis SALLAY

(1) Thomas Piketty est directeur d'étude à l'Ehess et professeur à l'École d'économie de Paris. Entretien accordé à <LeMonde.fr> du 6 novembre.

Fonction publique

Actualité de la jurisprudence

droits

Voici quelques arrêts récents et marquants de la jurisprudence relative à la fonction publique.

Edoardo MARQUÈS

CONDITIONS DE RETENUE SUR RÉMUNÉRATION

Pour procéder à une retenue sur le traitement de M^{me} A, le maire de Molsheim s'est fondé sur la circonstance que celle-ci avait passé, depuis son poste de travail, des appels téléphoniques personnels. En jugeant, après avoir relevé qu'il n'était pas allégué que M^{me} A n'avait pas accompli, pendant la période en cause, la totalité de ses heures de service, que celle-ci ne pouvait être privée du droit de percevoir l'intégralité de ses rémunérations, le tribunal administratif de Strasbourg n'a pas commis d'erreur de droit. Par suite, la commune de Molsheim n'est pas fondée à demander l'annulation du jugement attaqué en tant qu'il a annulé la décision du 30 mars 2005 par laquelle le maire de la commune a opéré une retenue sur le traitement de M^{me} A ⁽¹⁾.

FONCTIONNAIRE SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE LUI INTERDISANT D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PUBLIQUE

Un fonctionnaire placé sous contrôle judiciaire lui interdisant d'exercer une activité publique ne peut percevoir son traitement, même en cas de congé maladie. Les dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale, selon lesquelles le fonctionnaire conserve, suivant la durée du congé, l'intégralité ou la moitié de son traitement ont pour seul objet de compenser la perte de rémunération due à la maladie en apportant une dérogation au principe posé par l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 subordonnant le droit au traitement au service fait. Elles ne peuvent avoir pour effet d'accorder à un fonctionnaire bénéficiant d'un congé de maladie des droits à rémunération supérieurs à ceux qu'il aurait eus s'il n'en avait pas bénéficié. En l'espèce, si l'intéressé n'avait pas été placé en congé de maladie, il n'aurait pu, en tout état de cause, percevoir son traitement en raison de l'interdiction professionnelle attachée à la mesure de contrôle judiciaire dont il était l'objet. Ainsi, le versement d'une rémunération au titre de son congé de maladie aurait eu pour effet, en méconnaissance de la règle ci-dessus énoncée, de lui accorder des droits supérieurs à ceux auxquels il aurait pu prétendre s'il n'avait pas bénéficié d'un tel congé. Par suite, en jugeant que M. X n'avait pas droit au maintien de son traitement pour la période en cause, le tribunal administratif de Montpellier n'a pas entaché son jugement d'une erreur de droit ⁽²⁾.

CONGÉ MALADIE DURANT UNE PÉRIODE DE CONGÉ ANNUEL

La Cour de justice de l'Union européenne (Cjue) a déjà jugé qu'il découle notamment de la finalité du droit au congé annuel payé qu'un travailleur qui est en congé de maladie durant une période de congé annuel fixée au préalable a le droit, à sa demande et afin qu'il puisse bénéficier effectivement de son congé annuel, de prendre celui-ci à une autre époque que celle coïncidant avec la période de congé de maladie ⁽³⁾. Il découle de la jurisprudence susmentionnée, qui concerne un travailleur en situation d'incapacité de travail avant le début d'une période de congé annuel payé, que le moment où est survenue ladite incapacité est dépourvu de pertinence. Par conséquent, le travailleur a le droit de prendre son congé annuel payé coïncidant avec une période de congé de maladie à une époque ultérieure, et ce indépendamment du moment auquel cette incapacité de travail est survenue. Ainsi, l'article 7, paragraphe 1, de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil, du 4 novembre 2003, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, doit être interprété en ce sens qu'il s'oppose à des dispositions nationales prévoyant qu'un travailleur, en incapacité de travail survenue durant la période de congé annuel payé, n'a pas le droit de bénéficier ultérieurement dudit congé annuel coïncidant avec la période d'incapacité de travail. La Cour entend par «travailleur» tout agent, même public, même fonctionnaire, dès lors qu'il n'exerce pas des missions liées à l'exercice de la puissance publique ⁽⁴⁾.

FONCTIONNAIRE EN CONGÉ MALADIE OU EN FORMATION : DROIT À LA NBI

Pour bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire (Nbi) attribuée pour certains emplois, un fonctionnaire de l'Etat doit, d'une part, occuper l'un de ces emplois en y étant affecté de manière permanente et, d'autre part, exercer effectivement les fonctions attachées à cet emploi. Ainsi, le fonctionnaire occupant cet emploi et exerçant les fonctions correspondantes conserve le bénéfice de cette mesure pendant la durée de ses congés de maladie et de maternité. Le fonctionnaire qui le remplace pendant ses absences ne peut être regardé comme occupant cet emploi et y étant affecté de manière permanente. Dès lors, il ne peut prétendre à l'octroi de cette bonification, même s'il exerce effectivement les fonctions du titulaire de l'emploi. Il en va de même lorsque ce remplacement est effectué pendant les courtes périodes de formation du titulaire de l'emploi dès lors que, pendant ces périodes, le fonctionnaire conserve cette qualité et qu'il ne peut être regardé comme ayant cessé d'exercer effectivement les fonctions attachées à cet emploi ⁽⁵⁾.

(1) Conseil d'Etat, 19 octobre 2012, Commune de Molsheim, requête n° 329636.

(2) Conseil d'Etat, octobre 2012, M. X, requête n° 346979.

(3) Voir arrêt Vicente Pereda, 10 septembre 2009, C-277/08, Rec. p. I-8405, point 22.

(4) Cour de justice de l'Union européenne, 21 juin 2012, affaire C-78/11.

(5) Conseil d'Etat, 13 juillet 2012, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, requête n° 350182.

droits

Droit du travail

Emplois d'avenir, égalité professionnelle femmes-hommes, droit syndical

La loi du 26 octobre 2012 "portant création des emplois d'avenir" prévoit, d'une part, la création d'un dispositif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté. D'autre part, la loi renforce le dispositif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, la jurisprudence continue de préciser des dispositions en matière d'exercice du droit syndical dans l'entreprise : ces décisions sont à connaître.

Michel CHAPUIS

Emplois d'avenir

Ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté ⁽¹⁾. Il concerne principalement :

- les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités territoriales, personnes morales de droit public à l'exception de l'Etat...);
- les jeunes de seize à vingt-cinq ans, sans emploi (depuis au moins six mois), peu (Cap-Bep) ou pas qualifiés, résidant notamment dans les Zus (zones urbaines sensibles) ou les Zrr (zones de revitalisation rurale);
- des activités d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Ce dispositif s'appuie sur le régime du Cui (contrat unique d'insertion), sous la forme d'un Cdi ou d'un Cdd (d'une durée de trente-six mois), à temps plein (au minimum à mi-temps en cas de temps partiel).

Les jeunes doivent bénéficier d'une formation permettant l'acquisition de compétences de base et de compétences transférables pour accéder à un niveau de qualification supérieur. La formation a lieu pendant le temps de travail. Ces compétences acquises font l'objet d'une attestation de formation, d'expérience professionnelle ou d'une Vae.

L'employeur reçoit une aide à l'insertion professionnelle, d'un montant égal à 75 % du smic dans le secteur non marchand.

Le dispositif s'applique depuis le 1^{er} novembre 2012. L'objectif est de cent cinquante mille contrats à la fin 2014.

Egalité professionnelle femmes-hommes

La loi du 26 octobre 2012 comporte des dispositions pour renforcer l'efficacité du dispositif en matière d'égalité professionnelle et de versement d'une pénalité financière par les entreprises défaillantes ⁽²⁾.

La négociation collective devient prioritaire par rapport à l'élaboration d'un plan d'action par l'employeur. L'employeur doit négocier de manière « sérieuse et loyale » avec les syndicats (cf. loi du 26 mars 2006), avant d'envisager un plan d'action unilatéral. Le plan d'action est possible à défaut d'accord collectif (les deux sources ne sont pas sur le même plan).

Les entreprises d'au moins cinquante salariés sont soumises à une pénalité à la charge de l'employeur lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou, à défaut d'accord, par les objectifs et les mesures constituant le plan d'action défini dans le rapport au CE. Dans les entreprises d'au moins trois cents salariés, ce défaut d'accord est attesté par un procès-verbal de désaccord.

Le projet de décret d'application contient des dispositions positives

Thèmes de négociation :

L'article R.2242-2 du Code du travail est ainsi modifié :

I. – Au premier alinéa, le mot : « deux » est remplacé par le mot : « trois » et le mot : « trois » est remplacé par le mot : « quatre ».

II. – Il est complété par un alinéa ainsi rédigé : « La rémunération effective doit obligatoirement être comprise dans les domaines d'action retenus par l'accord collectif ou, à défaut, le plan d'action mentionnés au premier alinéa. »

Là est l'essentiel :

- le nombre de domaines d'action à négocier obligatoirement est augmenté;
- la rémunération effective figure dans les sujets obligatoires (en conformité avec la loi du 26 mars 2006).

Contenu des informations :

Les indicateurs concernant les actions pour atteindre les objectifs de progression doivent être communiqués par catégorie professionnelle ⁽³⁾.

Dépôt des plans d'action :

Le décret précise enfin les modalités de dépôt des plans d'action, à défaut d'accord collectif, relatifs à l'égalité professionnelle entre les

(1) L.5134-110 et s.

(2) L.2242-5-1 modifié.

(3) Article D.2323-12-1 du Code du travail, article D.2323-9-1 du Code du travail.

femmes et les hommes. Ces plans d'action, élaborés depuis le 1^{er} janvier 2012, date d'entrée en vigueur du dispositif de la pénalité financière, doivent être déposés auprès de la Direccte dans les conditions de droit commun prévues par le Code du travail pour les conventions et accords ⁽⁴⁾.

Droit syndical

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SYNDICAL AU CE

La possibilité pour un syndicat représentatif de désigner un représentant syndical (RS) au CE (Rscce) dans une entreprise d'au moins trois cents salariés est conditionnée par l'élection de deux candidats de ce syndicat au CE ⁽⁵⁾.

Lors des élections au CE de la société Tda Armements de janvier 2011, le syndicat Cgt obtient 23,19 % des suffrages, tous collègues confondus, mais un seul de ses candidats est élu. Le 19 janvier 2011, le syndicat Cgt désigne un représentant syndical au CE. L'employeur a saisi le tribunal d'instance (TI) en annulation de cette désignation.

Pour valider cette désignation, le TI d'Orléans relève, dans un jugement du 23 mai 2011, que « l'article L.2324-2 instaure une inégalité de traitement des syndicats représentatifs au sein des entreprises de plus de trois cents salariés dans le cadre de la négociation collective, et qu'en fixant un critère de légitimité différent de ceux relatifs à la représentativité des syndicats au sein de l'entreprise, la loi instaure une discordance entre les règles de représentativité permettant de participer à la négociation collective et la règle de représentativité conditionnant la faculté des syndicats de désigner un représentant au comité d'entreprise, ce qui a pour effet de désavantager de manière déraisonnable dans le déroulement de la négociation collective les syndicats représentatifs qui ne disposeraient pas d'élus suffisants ».

En réponse au pourvoi de l'employeur, la chambre sociale de la Cour de cassation casse et annule le jugement déféré et, sans renvoi, annule la désignation : « les articles 11 et 14 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales laissent les Etats libres d'organiser leur système de manière à reconnaître, le cas échéant, un statut spécial à certains syndicats en fonction de la nature des prérogatives qui leur sont reconnues et qu'il en résulte que le choix du législateur de réserver aux seules organisations syndicales ayant des élus la possibilité de désigner un représentant syndical au comité d'entreprise ne méconnaît pas les exigences des articles susvisés » ⁽⁶⁾.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Lors du premier tour des élections au CE au sein de la société France Télévisions (établissement Nord-Est), le 8 février 2011, les syndicats Cgc et Cfdt forment une liste commune, pour les deuxième

et troisième collèges, avec une clé de répartition inégale des voix. La Cgc recueille 9,56 % des suffrages en application de la clé de répartition et désigne un délégué syndical (DS). Cette désignation est contestée par l'employeur devant le TI.

Le syndicat Cgc se prévaut du défaut de communication de la clé de répartition ; il fait valoir que la clé de répartition convenue au moment de la constitution de la liste de candidats n'a pas été portée à la connaissance des électeurs et, par conséquent, la répartition des suffrages doit se faire à parts égales, ce qui lui permet dans le cas présent d'avoir un score électoral d'au moins 10 % (13 %, 110 voix sur 846 suffrages exprimés, dans le cas présent) et d'être représentatif, donc d'avoir la possibilité de nommer un DS.

Le TI rejette la demande de l'employeur, et la Cour de cassation rejette le pourvoi de l'employeur et rappelle que : aux élections professionnelles, « la répartition des suffrages, lorsque les syndicats formant une liste commune ont choisi qu'elle ne soit pas à parts égales, doit être portée tant à la connaissance de l'employeur qu'à celle des électeurs de l'entreprise ou de l'établissement concerné avant le déroulement des élections et qu'à défaut, la répartition s'opère à parts égales ». « Le tribunal d'instance, qui a constaté, hors toute dénaturation des attestations produites aux débats, qu'il n'était pas rapporté la preuve de ce que la répartition des suffrages adoptés par les syndicats ayant établi une liste commune pour les élections du comité d'établissement du pôle Nord-Est, pour les deuxième et troisième collèges, avait été portée à la connaissance des électeurs, a, par ces seuls motifs, exactement décidé que seule pouvait être mise en œuvre une répartition à parts égales des suffrages obtenus par ces syndicats ⁽⁷⁾. »

ACTION EN JUSTICE (STATUTS DES ORGANISATIONS)

Un syndicat (une UL) entend contester un jugement (tribunal d'instance de Colmar, 19 juillet 2011) et forme un pourvoi en cassation. Dans les matières où les parties sont dispensées du ministère d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, le pourvoi est formé par déclaration écrite ou orale par la partie ou son mandataire muni d'un pouvoir spécial, donné par écrit dans le délai fixé par la loi pour former pourvoi, dont il peut être justifié jusqu'au jour où le juge statue ⁽⁸⁾.

Le pourvoi est déclaré irrecevable par la Cour de cassation du fait du contenu des statuts de l'organisation : « Attendu que le pourvoi a été formé par un mandataire muni d'un pouvoir spécial établi au nom du syndicat Union locale Cgt de Colmar et ses environs par M. X..., secrétaire général ;

» Attendu, cependant, qu'aucune des dispositions statutaires de l'Union locale Cgt de Colmar et ses environs n'habilite son secrétaire général à représenter le syndicat en justice ou à donner pouvoir spécial à cette fin, cette prérogative n'appartenant qu'au bureau exécutif ; qu'il s'ensuit que le pourvoi n'est pas recevable ⁽⁹⁾. »

(4) « Art. D.2323-12-2. – Le dépôt du plan d'action mentionné à l'article L.2323-57 s'opère dans les conditions prévues aux articles D.2231-2 et D.2231-4. »

(5) L.2324-2.

(6) Soc., 24 oct. 2012, S^o Tda Armements.

(7) Soc., 24 oct. 2012, S^o France Télévisions.

(8) Article 999 du Code de procédure civile.

(9) Soc., 24 oct. 2012.

VITRY-SUR-SCÈNE/ EXPOSITION

LES PROTOTYPES D'OBJETS EN FONCTIONNEMENT DE FABRICE HYBER



Fabrice Hyber, « Pof 49 Double Masque », 1997.
Ballet « Les Quatre Saisons » d'Angelin Preljocaj, 2005.

Le Mac/Val, musée d'art contemporain du Val-de-Marne, présente en ce moment une exposition consacrée à Fabrice Hyber, lequel s'ingénie à fabriquer ce qu'il nomme des « prototypes d'objets en fonctionnement » (Pof). Pour Alexia Fabre, conservatrice en chef de l'établissement, et Frank Lamy, chargé des expositions temporaires, « une telle exposition amène l'institution qui s'y attelle à se pencher sur son propre fonctionnement, à prendre conscience de ses limites tout en les déplaçant ». Pour eux encore, « les Pof se racontent, sont prétextes à histoires ; des objets, des dispositifs, des situations sont proposés au visiteur invité à s'en saisir, s'en emparer, pour en inventer des usages à chaque fois singuliers ». « Les Pof, précisent-ils de surcroît, ouvrent des brèches, tant poétiques que politiques et, déjouant tout mot d'ordre, ils posent l'art dans une dynamique libertaire fondamentale. » Fabrice Hyber, artiste prolifique né en 1961, lauréat du Lion d'or de la Biennale de Venise en 1997, ne cesse en effet de réinventer des formes nouvelles aux objets familiers, lesquels, ainsi hors de leur fonction d'origine, suscitent un mode d'appropriation singulier nécessitant un mode d'emploi spécifique pour un usage en constante évolution. On peut voir, par exemple, un ballon de football carré, une balançoire avec deux excroissances sur le siège, un travesti aux dents vertes, un arbre peint au pistolet, une bagnole Janus avec deux avants dos à dos, bref, autant de « prototypes d'objets en fonctionnement » résolument insolites, casseurs d'idées reçues, dotés d'un humour impayable. Hyber, pour parvenir à ses fins d'invention, use de la vidéo à la peinture, de la sculpture à l'installation, tout en sachant que le dessin est au départ de toutes ses œuvres.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 20 JANVIER 2013, PL. DE LA LIBÉRATION, 94400 VITRY-SUR-SEINE, TÉL. : 01 43 91 64 20.

BOBIGNY/ THÉÂTRE JEAN-MICHEL RABEUX MULTIPLIÉ PAR TROIS

Après *Peau-d'âne*, d'après Charles Perrault (16 novembre-4 décembre) et avant *Barbe bleue*, d'après le même (ce sera du 16 au 26 mars prochain), le metteur en scène Jean-Michel Rabeux complète son triptyque destiné à la jeunesse (pour adultes à partir de huit ans, est-il dit) programmé à Bobigny avec *R. and J. Tragedy* (du 11 au 29 janvier 2013). Il en dit ceci : « Ce sont les initiales les plus célèbres du théâtre shakespearien, celle du beau Roméo amoureux de la belle et jeune Juliette ; initiales mythiques d'une passion qui ne connaît que la mort comme limite, d'une passion à vivre dans l'immédiateté du désir, envers et contre tout, passion impérieuse et interdite des parents insensibles à l'amour éperdu de leurs enfants. » Les interprètes sont Hubertus Biermann, Sylvain Dieuaide, Vanasay Khamphommala, Nicolas Martel, Marc Mériqot, Vimala Pons et Laure Wolf.

• MC93, THÉÂTRE DE TOUS LES AILLEURS,
9, BD LÉNINE, 93000 BOBIGNY,
TÉL. RÉS. : 01 41 60 72 72, <WWW.MC93.COM>.

SORTIES FILMS

Amour

MICHAEL HANEKE (FR.-AUTR.)
Sans doute l'œuvre cinématographique la plus révélatrice et bouleversante sur l'approche de la mort, avec deux artistes, Jean-Louis Trintignant et Emmanuelle Riva, eux-mêmes au crépuscule de la vie, au milieu des petits riens déchirants qui sont le lot commun de tous.

César doit mourir

PAOLO ET VITTORIO TAVIANI (IT.)
Le *Jules César* de Shakespeare interprété en quartier de haute sécurité par des hommes à la redresse qui ont à payer à la société une dette très lourde. Quand la tragédie vécue rejoint celle imaginée par le génie du poète.

La Pirogue

MOUSSA TOURÉ (FR.-SÉNÉGAL)
L'odyssée d'une poignée d'immigrants en quête sur mer d'une terre promise aléatoire. Un film d'une justesse de ton confondante, grâce à une mise en scène particulièrement efficace, au sein de la contrainte que constitue le bateau, véritable huis clos à ciel ouvert.

Argo

BEN AFFLECK (E.-U.)
L'acteur-réalisateur a cette fois choisi de revenir sur un épisode longtemps tenu secret de l'histoire des Etats-Unis : la prise en otages par les Iraniens – en 1979 – de cinquante-deux Américains. Six avaient pu s'échapper. Le film narre, avec brio, leur exfiltration par la Cia.

ROTTERDAM/ EXPOSITION TOUT AUTOUR DE JAN VAN EYCK L'HOMME QUI PEIGNAIT D'OR



Jan Van Eyck, "Portrait de Baudoin de Lannoy" (détail), vers 1435, Gemäldegalerie des Staatlichen Museen zu Berlin.

Le musée Boijmans Van Beuningen est le seul des Pays-Bas à posséder une toile du peintre flamand Jan Van Eyck (vers 1390-1441). Il s'agit des *Trois Marie au tombeau*, montrée pour la première fois depuis sa restauration au milieu de quatre-vingt-dix chefs-d'œuvre de l'art néerlandais, français ou allemand des environs de 1400, au cours d'une exposition intitulée « La voie vers Van Eyck » – avec tableaux, sculptures, pièces d'orfèvrerie, miniatures et dessins prêtés par des collections internationales –, centrée sur des peintures sur bois, le plus souvent exécutées avec un extrême raffinement. Deux miniatures et cinq tableaux de Van Eyck sont présentés, dont la *Sainte Barbe* et *l'Annonciation*, ainsi que plusieurs dessins à lui attribués. Les rares œuvres de l'époque qui nous sont parvenues, commandées par l'Eglise et les cours seigneuriales, utilisaient des matériaux précieux : soit l'or, les gemmes et les pigments les plus coûteux.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 10 FÉVRIER 2013, <WWW.BOIJMANS.NL>.

ALHAMBRA/ H. G. WELLS POUR REMONTER LE TEMPS

Au théâtre pour la première fois, l'œuvre de l'auteur britannique Herbert George Wells (1886-1946), *la Machine à explorer le temps* (1895), est à l'affiche à Paris au Théâtre de l'Alhambra, dans la traduction, l'adaptation, la mise en scène et la conception de Sydney Bernard, Patrick Pezin s'étant chargé de la direction d'acteurs, les musiques originales étant de Chapelier Fou. Ce spectacle se situe dans la lignée de *Vingt Mille Lieues sous les mers*, d'après le roman de Jules Verne, précédemment monté. Un génie des mathématiques (Thierry Le Gad) explore la théorie de la quatrième dimension. Après avoir construit sa machine à voyager dans le temps, il entreprend une surprenante odyssée qui l'amène en l'an 802701 dans le monde des Eloïs et celui des Morlocks...

• JUSQU'AU 19 MARS 2013 (19 HEURES) – 21, RUE YVES-TOUDIC, 75010 PARIS, TÉL. : 01 40 20 40 25, <WWW.ALHAMBRA-PARIS.COM>.

LYON/ PEINTURE SOULAGES, L'ŒUVRE AU NOIR



© ADAGP 2012 / PHOTO VINCENT CUNILLERE

Au musée des Beaux-Arts de Lyon, c'est actuellement l'exposition « Soulages XXI^e siècle », qui fait écho à la récente acquisition par l'établissement de trois œuvres de l'artiste (né en 1919 à Rodez), dont on sait l'usage qu'il fait, depuis plusieurs décennies, d'une monochromie aux noirs puissants, déclinés sur toute la gamme de la lumière qui peut s'y refléter.

• JUSQU'AU 28 JANVIER 2013, 20, PL. DES TERREAUX, 69001 LYON, TÉL. : 04 72 10 17 40, <WWW.MBA-LYON.FR>.

Pierre Soulages dans son atelier à Paris.

PARIS/ STUDIO-THÉÂTRE TROIS PETITS COCHONS

Le Studio-Théâtre de la Comédie-Française propose, depuis le 15 novembre, les *Trois Petits Cochons*, dans une mise en scène de Thomas Quillardet, avec Julie Sicard (un Petit Cochon), Serge Bagdassarian (le Loup), Bakary Sangaré (la Mère et Claude), Stéphane Varupenne (un Petit Cochon) et Marion Malenfant (un Petit Cochon). La scénographie est de Dominique Schmitt. Thomas Quillardet, qui a adapté le conte avec Marcio Abreu, dit ceci : « *Chaque scène, chaque situation apporte sa part d'inattendu, de surprise et tente de nourrir l'imaginaire enfantin, sur des sujets drôles et sur des sujets graves, car le monde de l'enfance est fait d'équilibre: un conte n'est jamais ni complètement joyeux, ni complètement triste.* »

• JUSQU'AU 30 DÉCEMBRE (18 H 30), GALERIE DU CARROUSEL DU LOUVRE, 99, RUE DE RIVOLI, 75001 PARIS, <WWW.COMEDIE-FRANCAISE.FR>.

RÉTROSPECTIVE

EDWARD HOPPER POUR QUI TOUT OU PRESQUE A COMMENCÉ À PARIS

LE GRAND PALAIS MET LES PETITS PLATS DANS LES GRANDS POUR CÉLÉBRER L'ŒUVRE PEINT DE CE GÉANT LACONIQUE QUI SUT INVENTER, SOUS L'APPARENCE D'UNE FIGURATION RÉALISTE, L'ESPACE MÉTAPHYSIQUE D'UNE MÉLANCOLIE PROPREMENT AMÉRICAINE ⁽¹⁾.

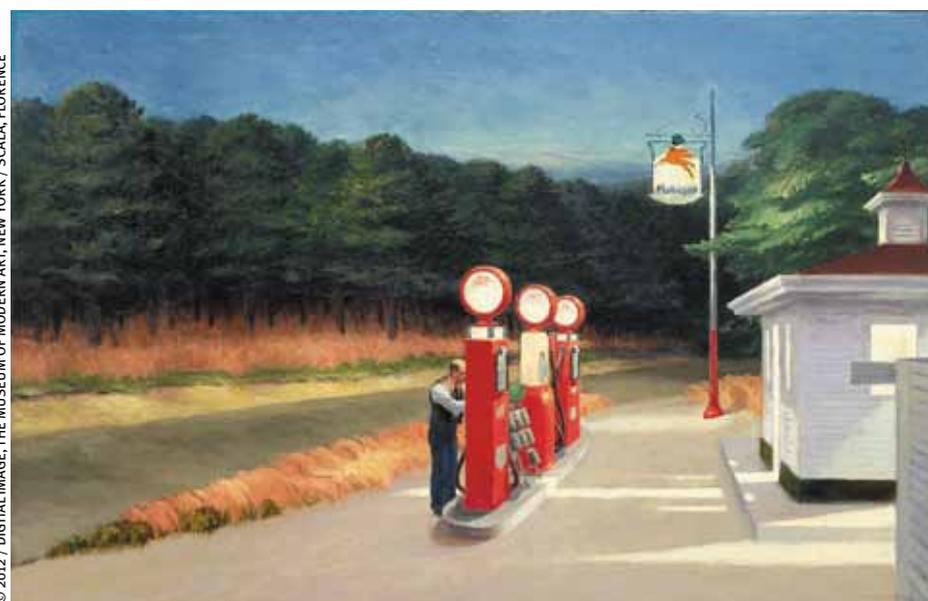
On s'attend à ce que l'exposition «Hopper» au Grand Palais connaisse un succès fou. Moins d'un mois après l'ouverture, il y a foule sans discontinuer. Des queues interminables de visiteurs fervents s'étirent sous la pluie dans l'attente de pénétrer dans le musée, lequel, pour l'occasion, outre ses personnels déjà nombreux, a dû faire appel à des boîtes de sécurité privées, dont les effectifs en rangs avec talkies-walkies grésillant donnent à l'endroit un petit air de G20. Des panneaux annoncent jusqu'à des cinq heures trente de patience obligée! Les manifestations de la Réunion des musées nationaux nous ont habitués

depuis des années à de tels engouements. Il semble bien que, cette fois, tous les records seront battus. C'est sans doute que le charme entêtant du grand imagier que fut Edward Hopper (1882-1968), amplement popularisé par le septième art (d'Alfred Hitchcock à Wim Wenders en passant par David Lynch, entre autres), la carte postale et la couverture de livres de poche a insidieusement imprégné le public, par ailleurs d'abondance alerté sur l'événement par les médias audiovisuels et la presse écrite. Toujours est-il que cet artiste secret qui œuvra, sa vie durant, à l'abri du tapage, fourbissant lentement ses sortilèges, est sur le point

d'être hissé au rang – qu'il aurait selon toute vraisemblance jugé suspect – de coqueluche universelle. Il naît à Nuack, bourgade du nord de l'Etat de New York. Il est strictement élevé dans les principes de l'église baptiste. Précocement doué d'un joli coup de crayon satirique, il est inscrit, selon le vœu de ses parents désireux de le voir exercer un métier susceptible de le nourrir, dans le département d'illustration de la New York School of Art. Un an plus tard, soit en 1900, il bifurque vers le département des beaux-arts.

Robert Henri, flamboyant éveilleur de consciences

Il y a pour condisciples George Wesley Bellows (1882-1925), Guy Pène du Bois (1884-1958), Patrick Henry Bruce (1880-1937), Rockwell Kent (1882-1971) et Walter Pach (1883-1958), bouillants jeunes gens qui, dès 1902, sous l'impulsion du peintre Robert Henri (1865-1929), pédagogue émérite, théoricien fougueux, flamboyant éveilleur de consciences qui sera proche de l'éminente figure anarchiste que fut Emma Goldman, bénéficieront du vent de grande liberté qu'il fit souffler sur la New York School of Art. Robert Henri, personnage clé de la peinture américaine d'alors, eut aussi plus tard comme élèves Man Ray, qui devint le photographe surréaliste



Edward Hopper, «Gas», 1940, huile sur toile, 66,7 x 102,2 cm, New York, The Museum of Modern Art, Mrs. Simon Guggenheim Fund, 1943.

(1) Galeries nationales du Grand Palais, jusqu'au 28 janvier 2013. Beau catalogue. A lire, de Didier Ottinger, commissaire de l'exposition, *Hopper, ombre et lumière du mythe américain*, précieuse et claire étude éditée conjointement par Gallimard (Découvertes) et la Réunion des musées nationaux.

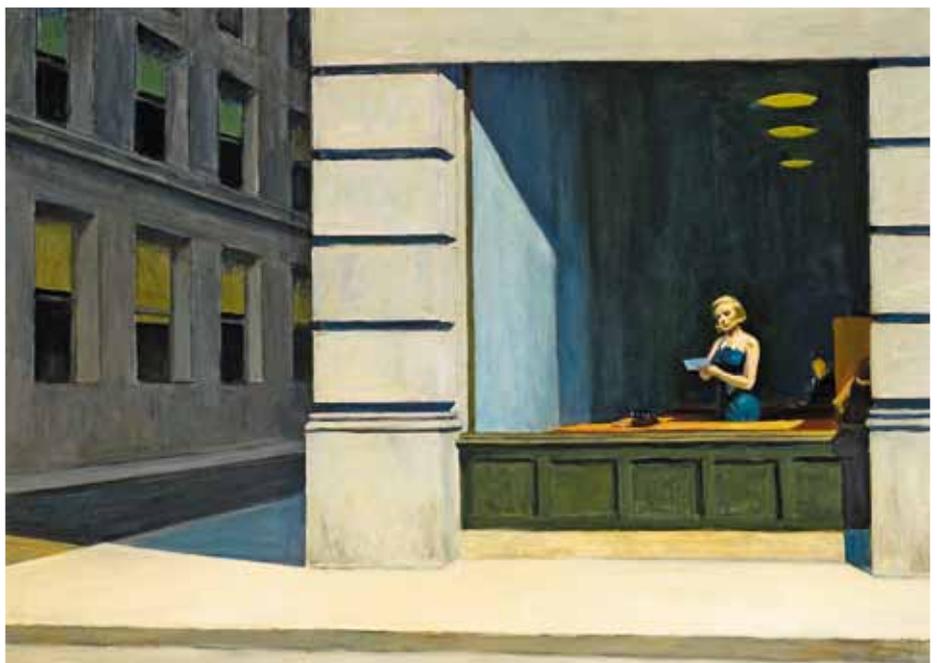


“J’aime la dimension charnelle de la ville, je travaille seul dans les rues, le long de la Seine, peignant dans le style de l’impressionnisme, peignant tout d’une touche déliée.”

Edward Hopper, « Morning Sun », 1952, huile sur toile, 71,4 x 101,9 cm, Ohio, Columbus Museum of Art, Howald Fund Purchase 1954.

par excellence, et Léon Trotski, qui prit avec lui des leçons de peinture lors d’un bref séjour aux Etats-Unis, en 1917, avant d’avoir d’autres chats à fouetter en Russie. Le monde est petit! Robert Henri, donc, avait été l’élève de Thomas Anshutz (1851-1912), solide peintre naturaliste qui avait fréquenté à Paris l’Académie Julian

et qui eut pour maître Thomas Eakins (1844-1916), en qui Hopper, dans un de ses rares textes, verra un artiste américain enfin conscient de sa sobre singularité, ne serait-ce que grâce à ses paysages peuplés d’êtres nus renvoyant à une essence de la nature du Nouveau Monde d’avant l’industrialisation du territoire. Cette ...



Edward Hopper, « New York Office », 1962, huile sur toile, 102,87 x 140,02 cm, Montgomery, Alabama, Montgomery Museum of Fine Arts, The Blount Collection.

© MONTGOMERY MUSEUM OF FINE ARTS

... idée-là, héritée de Thoreau, d'Emerson, de Whitman, reprise aussi, par exemple, par le romancier Jack London, imprègne durablement Hopper, en qui le puritanisme natif, soit le goût de la rigueur et de l'intériorité, ne s'éloignera jamais – sans la moindre bigoterie – du plus farouche quant-à-soi. Pour l'heure, l'enseignement d'Henri, fervent admirateur d'Edouard Manet à la palette austère inspirée des maîtres espagnols, permet à ces jeunes gens de saisir qu'un art américain digne de ce nom doit suivre la voie ouverte par les impressionnistes, qui ont su, au nom du réalisme, ébranler l'écrasante autorité de l'Académie des beaux-arts et ouvrir une large brèche dans sa toute-puissante tutelle. De ces leçons témoignent les premiers travaux de Hopper, des natures mortes sombres – « à l'espagnole », pour ainsi dire – et deux petits formats, *Young Woman in a Studio* (1901-1902) et *Solitary Figure in a Theater* (1902-1904).

Hopper a chéri la langue et la littérature françaises

Dans la première toile, c'est déjà la posture de jeune femme alanguie, debout, que l'on retrouvera, inversée, dans le fameux tableau intitulé *New York Movie* de 1939, avec son ouvreuse rêveuse, en laquelle André Breton vit en un éclair la sœur jumelle en esprit du *Cerveau de l'enfant*, parfait manifeste de peinture métaphysique peint en 1914 par Giorgio De Chirico, tandis que, dans l'autre, il s'agit déjà d'une de ces silhouettes isolées dans un lieu de spectacle, théâtre ou

Ses femmes nues (son épouse en fut l'exclusif modèle) qui se découpent dans des fenêtres et que l'on ne peut atteindre d'être si loin, abîmées dans leur être au grand jamais.

cinéma, que l'on retrouvera tout du long chez Hopper, mais n'anticipons pas... Il n'en alors qu'au début de son chemin. Il se doit d'aller à Paris, comme pas mal d'artistes américains de l'époque, d'autant mieux qu'il y a des attaches. Par Elizabeth Lozier, sa grand-mère maternelle, ne se fait-il pas qu'il descend de François Le Sueur, ingénieur civil né à Dieppe, frère du peintre Eustache Le Sueur (1616-1655), de l'Académie royale, dont le Louvre possède des toiles et qu'on alla jusqu'à nommer, au XVIII^e siècle, « *le Raphaël français* » ? C'est peu dire qu'Hopper a chéri jusqu'à son dernier souffle la langue et la littérature françaises. Tout à l'émerveillement et sous l'influence de son ancien condisciple Patrick Henry Bruce, il se met à peindre en pensant à Monet ou Renoir. A sa mère, il écrit que Paris est pour lui « *le summum de tout* ». « *J'aime, précise-t-il, la dimension charnelle de la ville, je travaille seul dans les rues, le long de la Seine, peignant*

dans le style de l'impressionnisme, peignant tout d'une touche déliée. » Il hante le Louvre et n'a que faire des bouleversements en cours fomentés par Picasso et Matisse. Marquet, en revanche, le retient. Il s'en inspire sensiblement. Ses trois séjours parisiens, répartis entre 1906 et 1910, ont sacrément compté dans sa formation. Il s'est plu à croquer des types pittoresques, maquereaux et gigolettes dans le goût de Forain, ainsi qu'à projeter dans ses toiles les contrastes charpentés de l'ombre et de la lumière sur des éléments d'architecture classique sans personne ou presque (voir *Two Figures at Top of Steps in Paris*, de 1906).

De retour à New York, il trouve un paysage artistique modifié. A l'instigation de Robert Henri s'est tenue, en 1908, l'exposition du groupe dit des « Huit », à l'Armory Show, où se manifeste, au nom d'un « *nouveau réalisme américain* », l'acte de dissidence ouverte contre le Salon annuel de l'Académie. Si certains se réclament de l'impressionnisme, d'autres sont issus de la pratique de l'illustration et se voient donc traiter d'« *artistes de journaux* ». Ils se veulent « *peintres de la vie moderne* », comme disait Baudelaire à propos de Constantin Guys, mais leurs adversaires inventent à leur rencontre l'expression infamante d'« *Ecole de la poubelle* » (*Ash Can School*). Hopper s'y rattache, à sa manière, par le prosaïsme apparent de ses sujets, tout en cultivant la rigueur acquise dans la contemplation d'œuvres de Courbet, Degas et Rembrandt. S'il ne néglige pas un temps le paysage urbain de la grande cité (*Queensborough Bridge*, 1913), il ne sera lui-même qu'après avoir forgé son style personnel d'emblée reconnaissable, par quoi il nous touche aujourd'hui avec une telle énigmatique étrangeté, sur la base d'une angoisse urbaine latente, de solitudes nocturnes ou en plein soleil savamment cadrées, en juxtaposant des traces du continent sauvage d'avant à ces bureaux et ces chambres où se nie le désir, dans la fière nostalgie d'un paradis perdu improbable, dans l'attente perpétuelle de ce qui ne peut advenir et que l'on ignore par force. Ce monde d'obsessions muettes nous parle si fort de sous-entendre une harmonie abolie, jusque dans ses mystérieuses demeures victoriennes, ses phares dressés en plein midi et ses femmes nues (son épouse en fut l'exclusif modèle) qui se découpent dans des fenêtres et que l'on ne peut atteindre d'être si loin, abîmées dans leur être au grand jamais. Un monde d'employés de bureau rongés par le doute philosophique. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI



Edward Hopper, « *Hotel Room* », 1931, huile sur toile, 152,4 x 165,7 cm, Madrid, Museo Thyssen-Bornemisza.

West Side Story

Qui n'a pas entendu ou même fredonné, au moins une fois dans sa vie, les fameux airs chantés par les héros de *West Side Story*: *Maria* ou *Tonight* ou encore *Somewhere* et *America*? L'inusable comédie musicale – toujours jeune – qui projetait le mythe éternel du *Roméo et Juliette* de Shakespeare dans les bas-fonds de New York est revenue sur la scène du Théâtre du Châtelet jusqu'au 1^{er} janvier, et c'est l'occasion pour Radio Classique de sortir un coffret de trois CD. Celui-ci réunit la version originale de la comédie à Broadway, créée par Jérôme Robbins et Leonard Bernstein en 1957 au Winter Theater; la bande originale du film de Robert Wise, film aux neuf Oscars, sorti en 1961, qui associait le joli minois de Natalie Wood dans le rôle de Maria, la sœur du chef des Sharks, à celui de Richard Beymer, ex-leader des Jets; enfin, la version pour deux pianos et percussions, arrangée par Irwin Kostal et accréditée par Bernstein, menée tambour battant et avec un évident plaisir par les sœurs Katia et Marielle Labèque.

• "WEST SIDE STORY, ÉDITION SPÉCIALE TROIS CD RADIO CLASSIQUE, 16,50 EUROS.

ANNE SOPHIE VON OTTER

Sogno barocco

La soprano suédoise nous offre régulièrement, depuis les années 1990, des récitals soigneusement composés dans des styles extrêmement variés, anciens et modernes, airs de Mozart et de Haendel, symphonies avec voix de Mahler, chants et mélodies de son pays natal, baroques français et britanniques, Kurt Weill et aussi pop music avec Elvis Costello et des groupes suédois... Ici, Anne Sophie von Otter a réuni des pages de Monteverdi, Luigi Rossi, Francesco Cavalli et Alessandro Stradella. De Monteverdi son merveilleux aria *Si dolce e il tormento* donne le ton du récital, accompagné par la Capella Mediterranea de Leonardo Alarcon : dépouillée, intériorisée, sans affect, la musique dans toute sa délicatesse et sa grâce est chantée avec simplicité, comme une sorte de cantilène et de confiance. Anne Sophie von Otter met en valeur la pureté du chant désincarné, elle caresse le mot, et le mot chez elle caresse la musique et le sentiment. Pour préciser, son interprétation se situe à l'opposé de celle – captivante elle aussi ! – d'un Villazón, avec sa fougue et ses arabesques vocales dans le même *Si dolce e il tormento*, en compagnie du Concert d'Astrée d'Emmanuelle Haïm.

• ANNE SOPHIE VON OTTER, "SOGNO BAROCO", UN CD NAÏVE, ENVIRON 16 EUROS.

RENAUD CAPUÇON

Brahms et Berg

Par Renaud Capuçon, voici le *Concerto pour violon et orchestre* d'Alban Berg, un des très grands chefs-d'œuvre de la musique du XX^e siècle, dénommé «*A la mémoire d'un ange*» par le jeune compositeur qui venait de perdre sa bien-aimée. Il est associé à l'un des piliers du répertoire romantique, le *Concerto pour violon et orchestre* de Brahms, et c'est le Philharmoniker de Vienne, l'un des meilleurs orchestres du monde, dirigé par Daniel Harding, qui donne la réplique au violoniste. Cette association rappelle le précédent album de Renaud Capuçon, reliant déjà, et avec le même bonheur, un chef-d'œuvre classique, le concerto de Beethoven à celui de Korngold, compositeur banni, associé à l'art dégénéré, émigré aux Etats-Unis, sur lequel se sont projetés depuis les feux de l'actualité.

• BRAHMS, BERG, "VIOLIN CONCERTOS", PAR RENAUD CAPUÇON, CD VIRGIN CLASSICS, ENVIRON 16,30 EUROS.

Récolte 2012

Volumes en net recul

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après deux grands millésimes 2009 et 2010, un 2011 moyen mais très généreux, 2012 se caractérise par un recul significatif des volumes produits dans toutes les régions. Gel hivernal, grêle du printemps, canicule en été, forte présence du mildiou et de l'oïdium ont contribué à produire la plus petite récolte de ces vingt dernières années. Si la France reste encore le premier pays producteur en Europe, la vendange 2012 marque un recul de l'ordre de 20 % par rapport à 2011.

Toutes les régions sont plus ou moins touchées : faible baisse dans le Bordelais, en Provence et dans le Sud-Ouest, 20 % de moins en Bourgogne, mais 33 % aux Hospices de Beaune. Dans le Languedoc-Roussillon, c'est la plus faible récolte depuis cinq ans, avec une baisse de 40 %. Dans le Beaujolais c'est pire encore, avec une vendange réduite de moitié, voire plus par endroits. *Idem* dans le Muscadet, dans le Chinonais, le Saumurois. Heureusement, les conditions climatiques de cette fin d'été, avec un temps sec et chaud, ainsi que le soleil des vendanges ont permis de récolter des raisins à bonne maturité. Beau muscadet, qualité satisfaisante à Bordeaux, très beau vin doux naturel dans le Roussillon, vendanges très prometteuse en Champagne, belle concentration des grains dans le Beaujolais qui devrait donner de très beaux vins nouveaux dont nous pourrions nous régaler bientôt.

La qualité sera sans doute au rendez-vous grâce au savoir-faire de nos amis vignerons, mais l'année risque d'être dure pour eux. ▶

Georges SULIAC

BEZACE

Au Théâtre de la Commune (Centre dramatique national d'Aubervilliers), Didier Bezace, qui dirige cette institution, va présenter, du 27 novembre au 21 décembre, sa dernière création, *Que la noce commence*, d'après le film roumain d'Horatiu Malaele *Au diable Staline, vive les mariés !* Le spectacle sera plus tard (11-27 janvier) aux Gêmeaux (Scène nationale de Sceaux) avant tournée en France.

DULLIN

Commencées depuis le 9 novembre, les Théâtrales Charles-Dullin, festival biennal de la création contemporaine en Val-de-Marne, se poursuivent jusqu'au 16 décembre, avec bon nombre de créations dans plus de quarante villes du département. Pour toutes informations, tél. : 01 48 84 40 54, <www.lestheatrales.com>.

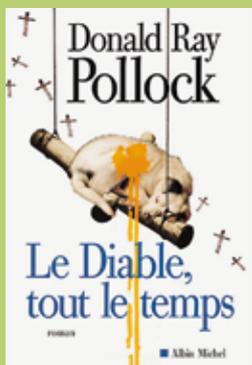
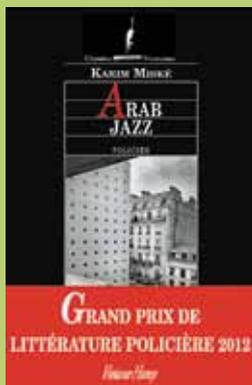
MANSEN

Jusqu'au 24 février 2013, au Cabinet d'arts graphiques de Genève (promenade du Pin 5, CH-1204 Genève, <www.ville-ge.ch/mah>), sont montrées des œuvres du graveur Matthias Mansen, particulièrement renommé pour son travail de xylographie sur bois. Combinaisons de structures et superpositions de matrices à l'impression lui permettent de constituer une nouvelle image à chaque tirage.

RÉCOMPENSES

Derniers grands prix de l'année

NOUS VENONS DE VIVRE, DURANT PLUSIEURS SEMAINES, CETTE PÉRIODE OÙ DE PRESTIGIEUX JURYS ATTRIBUENT LES PRIX BIEN CONNUS QUE SONT LE GONCOURT, LE MÉDICIS, LE RENAUDOT, L'INTERALLIÉ. LES LITTÉRATURES POLICIÈRES NE SONT PAS EN RESTE !



Tout au long de l'année, les romanciers relevant des littératures policières reçoivent également diverses récompenses au gré des salons et des festivals consacrés aux polars. Et comme il en existe plusieurs dizaines, chacune de ces manifestations essaie de se distinguer des autres en essayant de faire preuve d'originalité. Octobre et novembre sont toujours attendus avec un grand intérêt, car c'est la période où sont annoncés les trophées 813 et le Grand Prix de littérature policière dans les domaines français et étranger. Le choix du jury s'est porté, côté français, sur *Arab Jazz*, publié au début de cette année 2012 aux éditions Viviane Hamy. Il s'agit du premier roman de Karim Miské, qui situe son intrigue à Paris, dans le 19^e arrondissement, un secteur à la fois populaire et cosmopolite, avec par exemple un coiffeur juif, un libraire arménien et un restaurateur turc. Passionné par la lecture des polars, vivant reclus comme un cénobite au milieu de ses livres, le protagoniste, Ahmed Taroudant, est un doux rêveur. Mais lorsqu'il découvre le cadavre mutilé de sa voisine et amie Laura, attaché au-dessus de son balcon, Ahmed comprend très rapidement qu'il aurait tort de rester les deux pieds dans la même chaussure car il constitue un très bon suspect. Et, selon le schéma éprouvé attaché à ce thème de l'innocent suspect, il doit avant toute chose compter sur lui-même pour faire la preuve de son innocence.

Dans le domaine étranger, le roman *Le Diable, tout le temps*, de l'Etatsunien Donald Ray Pollock, remporte le prix malgré toutes les qualités des quinze autres ouvrages présélectionnés. Pour les amateurs, ce n'est qu'une demi-surprise car le romancier s'était déjà fait apprécier, il y a deux ans de cela, avec le recueil de nouvelles *Knockemstiff* publié chez Buchet-Chastel. Aujourd'hui, son premier roman confirme dès les premières lignes qu'il s'agit d'une œuvre majeure dans laquelle s'entrechoquent et se mêlent les destins de plusieurs personnages singuliers. Ce récit, construit à partir de la part d'ombre qui habite chaque individu, n'est pas de tout repos. Il se déroule en majeure partie dans l'Etat de l'Ohio, région natale du romancier, et se situe durant les années 1960, époque où il était enfant. Pollock a travaillé comme ouvrier durant trente-deux ans dans une usine à papier, avant de se mettre à écrire. Ce type d'écrivain représente une tradition vivace aux Etats-Unis.

Le 18 novembre, la ville de Vienne (Isère), qui tenait son salon littéraire annuel, avait été choisie par l'association Les amis des litté-

ratures policières, alias 813, pour y organiser son assemblée générale annuelle. A l'issue de celle-ci furent proclamés les résultats du vote des adhérents pour attribuer les trophées 2012. Ceux-ci sont attribués par un vote à deux tours auquel participent plusieurs centaines d'adhérents. Le trophée français est revenu à Romain Slocombe pour son roman *Monsieur le Commandant*. J'ai rendu compte de cette excellente reconstitution de la période de l'occupation allemande dans ma rubrique du numéro 575 d'*Options* de mars 2012. Au-delà même du choix de l'époque, on est frappé, dans ce récit, par le parti pris de Slocombe d'adopter une écriture un rien ampoulée pour coller avec son protagoniste, Paul-Jean Husson, un écrivain catholique, membre de l'Académie, pétainiste et antisémite, qui écrit une lettre de délation à un pont de la *Gestapo*. Le trophée 813 du meilleur roman étranger revient à l'Irlandais Stuart Neville pour *Les Fantômes de Belfast*. Là encore, j'ai commenté cet excellent récit dans la livraison d'avril d'*Options* (n° 576). Signé en 1998, l'accord de paix met fin à trente ans de guerre en Irlande du Nord mais n'efface pas la haine ni les cicatrices entre loyalistes et Anglais, d'une part, et indépendantistes de l'autre. Gerry Fegan, ancien activiste de l'Ira, libéré après douze ans de prison, a renoncé à tout engagement, mais il reste hanté par les douze personnes dont il est responsable de la mort : une femme et son bébé tués dans l'explosion d'une bombe qu'il avait placée, un soldat anglais, des loyalistes. Leurs fantômes obsédants réclament réparation. Gerry décide alors d'éliminer tous ceux qui lui avaient ordonné ces meurtres. Il va s'occuper de ses anciens chefs reconvertis en politiciens, manipulateurs et profiteurs en tout genre. Depuis, un second roman de l'auteur, *Collusion*, est sorti que l'on s'accorde à trouver encore meilleur que le précédent. Nous en rendrons compte prochainement, car Stuart Neville est un auteur dont il faut lire tous les livres. ◀

Claude MESPLÈDE

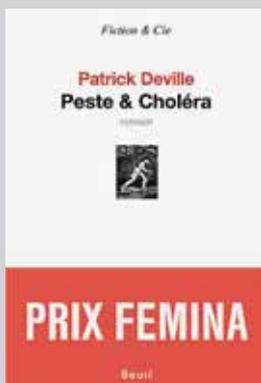
BIBLIOGRAPHIE

- KARIM MISKÉ, *ARAB JAZZ*, ED. VIVIANE HAMY, COLL. "CHEMINS NOCTURNES", 18 EUROS.
- DONALD RAY POLLOCK, *LE DIABLE, TOUT LE TEMPS*, ED. ALBIN MICHEL, 22 EUROS.
- ROMAIN SLOCOMBE, *MONSIEUR LE COMMANDANT*, ED. NIL, COLL. "LES AFFRANCHIS", 18,25 EUROS.
- STUART NEVILLE, *LES FANTÔMES DE BELFAST*, RIVAGES "THRILLER", 22,50 EUROS.

AVENTURIERS

Dans le sillage de Rimbaud

BACILLES ET PAPIERS PEINTS : UNE CAVALE RIMBALDIENNE DANS UN "PETIT TROU DE VERDURE" DEVANT LA MER DE CHINE ET UNE CAVALE SOCIALE DANS UN MONDE POSSIBLE SITUÉ À L'EST D'ADEN.



Dans le passionnant *Peste et Choléra*, prix Femina 2012, Patrick Deville retrace la destinée d'Alexandre Yersin, un des premiers membres de la bande à Pasteur, en guerre contre celle de Koch. La rage contre la tuberculose, prémisses scientifiques d'une rivalité franco-allemande. Quelques années plus tard, la Première Guerre mondiale fera rage, et Pasteur n'y pourra rien. En France, on vénère le nom de Pasteur comme on vénère celui d'Hugo : des membres officiels du génie à la française. On a oublié Yersin comme on néglige de lire Rimbaud. Yersin est un chimiste rimbaldien comme Rimbaud fut un alchimiste yersinien : ils ont lâché voyelles et coupelles pour aller voir ailleurs si leurs rêves y étaient. Deux aventuriers dont les destins ne se sont jamais croisés puisqu'ils sont parallèles. Mais Deville les rapproche. Personne ne se souvient de Yersin. Pourtant, ce savant autodidacte a découvert la peste et son antidote. On donnera son nom au bacille responsable : *Yersinia pestis*, un nom latin pour qu'il continue de marcher incognito dans les rues de la postérité. Sa première heure de gloire correspond à ses travaux sur la tuberculose, à vingt-cinq ans. Ce furent ses *Illuminations* scientifiques. Mais, très vite, la recherche l'ennuie. Yersin partira en Orient : il sera tour à tour médecin, explorateur, cartographe, horticulteur. Cependant, on n'échappe pas plus à ses anciennes amitiés qu'à son destin : « Ne pas avoir découvert le bacille de la peste le condamnerait à mourir explorateur inconnu parmi les milliers d'explorateurs inconnus, écrit Deville. Il suffit d'une piqûre au bout des doigts comme dans les contes de fée. C'est toujours ainsi la vie romanesque et ridicule des hommes. Qu'on soigne la peste ou meure de la gangrène. » Comme Rimbaud. Il a quitté l'Institut Pasteur depuis longtemps quand ses anciens amis lui demandent de travailler sur la peste qui ravage le Moyen-Orient en cette fin du XIX^e siècle. Même si les bacilles le bassinent, Yersin s'exécute et tire l'humanité d'un mauvais pas car, « devant la grande terreur en noir, écrit Deville, ça n'est plus la faux et son sifflement sur les tiges, c'est la pétarade de la moissonneuse-batteuse lancée à pleine allure au milieu des blés ». Il travaillera aussi sur les bienfaits de la quinine, inventera même l'ancêtre du Coca-Cola mais négligea de déposer le brevet. Il n'aura donc pas le droit à son antonomase, ce panthéon de la postérité populaire : le lait est pasteurisé mais rien n'est « yersinié ». A part la peste, mais elle a dis-

paru... Grâce à la correspondance de Yersin avec sa mère et sa sœur, Deville retrace la destinée extraordinaire de cet humaniste solitaire qui se méfie des idéologies comme de la peste, justement. Il s'arrêtera à Nha Trang. Ce « petit trou de verdure » devant la mer de Chine était une sorte de bacille du paradis qu'il avait été le premier à découvrir, à l'abri de la peste brune et des épidémies politiques. Il y mourra. Mais *Peste et Choléra* n'est pas que la passionnante réhabilitation d'un savant méconnu. C'est l'histoire du début du XX^e siècle vue de l'Orient et le roman de l'Orient vu du XXI^e siècle. Choisir entre la peste et le choléra, c'est choisir entre deux maux. Lire *Peste et Choléra*, c'est choisir de lire, entre les mots, une histoire de la science et de la littérature. « Yersin sait bien qu'il est un nain, écrit l'auteur. Il est cependant un assez grand nain. » On pourrait écrire la même chose de Deville : au regard de ses modèles littéraires, il est sans doute un nain. Cependant, il est un assez grand nain de la littérature contemporaine...

Rimbaud renonça un jour à la poésie pour faire du commerce à Aden, en Abyssinie. Le héros de Thierry Beinstingel le sait. Il sait tout de Rimbaud. Ce commercial, toujours sur les routes, a fait de ses catalogues de papiers peints ses œuvres complètes. Une jeune femme est chargée de licencier ce garant d'un monde ancien qui lit Rimbaud plutôt que les bilans, rentable mais ingérable. Sa carrière en dépend. Le narrateur alterne les points de vue, celui d'un homme épuisé mais que les motifs de papiers peints inspirent, et celui d'une jeune femme qui s'essouffle dans son travail pour combler ses manques. Il vouvoie l'un, tutoie l'autre, mais respecte les deux solitudes. *Ils désertent* pourrait être lu comme un sorte de cavale sociale, chacun des personnages courant à sa perte. Mais, en décrivant un monde où le Bien et le Mal ont été remplacés par une lutte entre la singularité et l'uniformité, où l'écriture se tient au plus près de tous les signes de rébellion, Beinstingel décrit un monde possible situé à l'est d'Aden. Un monde où l'on fait encore commerce des mots. Et c'est très beau. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- PATRICK DEVILLE, *PESTE ET CHOLÉRA*, SEUIL, 220 PAGES, 18 EUROS.
- THIERRY BEINSTINGEL, *ILS DÉSERTEMENT*, FAYARD, 252 PAGES, 19 EUROS.

“VILLES INTELLIGENTES”

Souriez, vous êtes profilé...

LE NUMÉRIQUE ENVAHIT LE QUOTIDIEN : DANS LA VIE PRIVÉE, DOMESTIQUE, URBAINE. UN ELDORADO POUR LES INDUSTRIELS, À CONDITION QUE LES CONSOMMATEURS-CITOYENS LES LAISSENT DISPOSER DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES... MAIS CES DERNIERS ONT-ILS VRAIMENT D'AUTRES OPTIONS ?

C'est déjà demain. Les humains, les machines, les villes sont interconnectés. L'intelligence artificielle investit toutes les sphères parce qu'elle est censée nous faciliter la vie, rationalisant et optimisant chacune de nos activités. Du point de vue de l'urbanisme, par exemple, la mise en réseau de l'ensemble des données concernant les transports, croisées avec celles relatives aux horaires de travail, au jour de la semaine ou de l'année, au temps qu'il fait ou au niveau de pollution, permet d'anticiper sur les besoins en matière de déplacements, de fluidifier les moyens de circulation, d'organiser la logistique des véhicules prioritaires comme ceux des pompiers, du Samu ou de la police, de programmer l'éclairage ou le chauffage des lieux publics, de planifier l'organisation du ramassage des poubelles... Ces innovations sont encore difficilement intégrées par les citoyens, parce qu'elles lui sont présentées sous forme de concepts quand bien même elles correspondent déjà à une réalité : comme les « *smart grids* », qui organisent en réseau intelligent la production, la distribution et la consumma-

tion d'électricité, afin de faire coïncider au mieux, en temps réel, les besoins et la fourniture d'énergie, et d'éviter le gâchis et la dégradation de l'environnement.

Chaque immeuble et chaque habitat est également appelé à voir sa gestion rationalisée par des équipements connectés, pour la surveillance et l'entretien du bâtiment, la gestion de sa consommation en eau ou en énergie, son accès aux réseaux de communication ou l'aide aux personnes dépendantes qui y résident. D'autant que, si un ensemble de fonctions est mutualisé, chacun pense aussi y trouver son compte, en espérant ne plus payer que sa propre consommation d'eau ou obtenir un bonus quand il gère mieux ses déchets que son voisin.

Il est plus facile de créer des besoins que d'y répondre...

De même, la domotique doit apporter une meilleure qualité de vie et faciliter une gestion écologique de l'habitat, en assurant une économie d'énergie et de gestes à chaque habitant. Ainsi, en fonction de son mode de vie, de son emploi du temps et de ses habitudes, chacun pourra commander à distance un certain nombre de tâches domestiques, fermer une fenêtre, mettre en route le chauffage, l'aspirateur ou le four. Présents ou pas, nous soumettrons sans effort notre environnement. Certains objets intelligents, munis de puces Rfid (*lire page 48*) capables de lire et d'enregistrer un nombre infini d'informations, pourront même nous donner

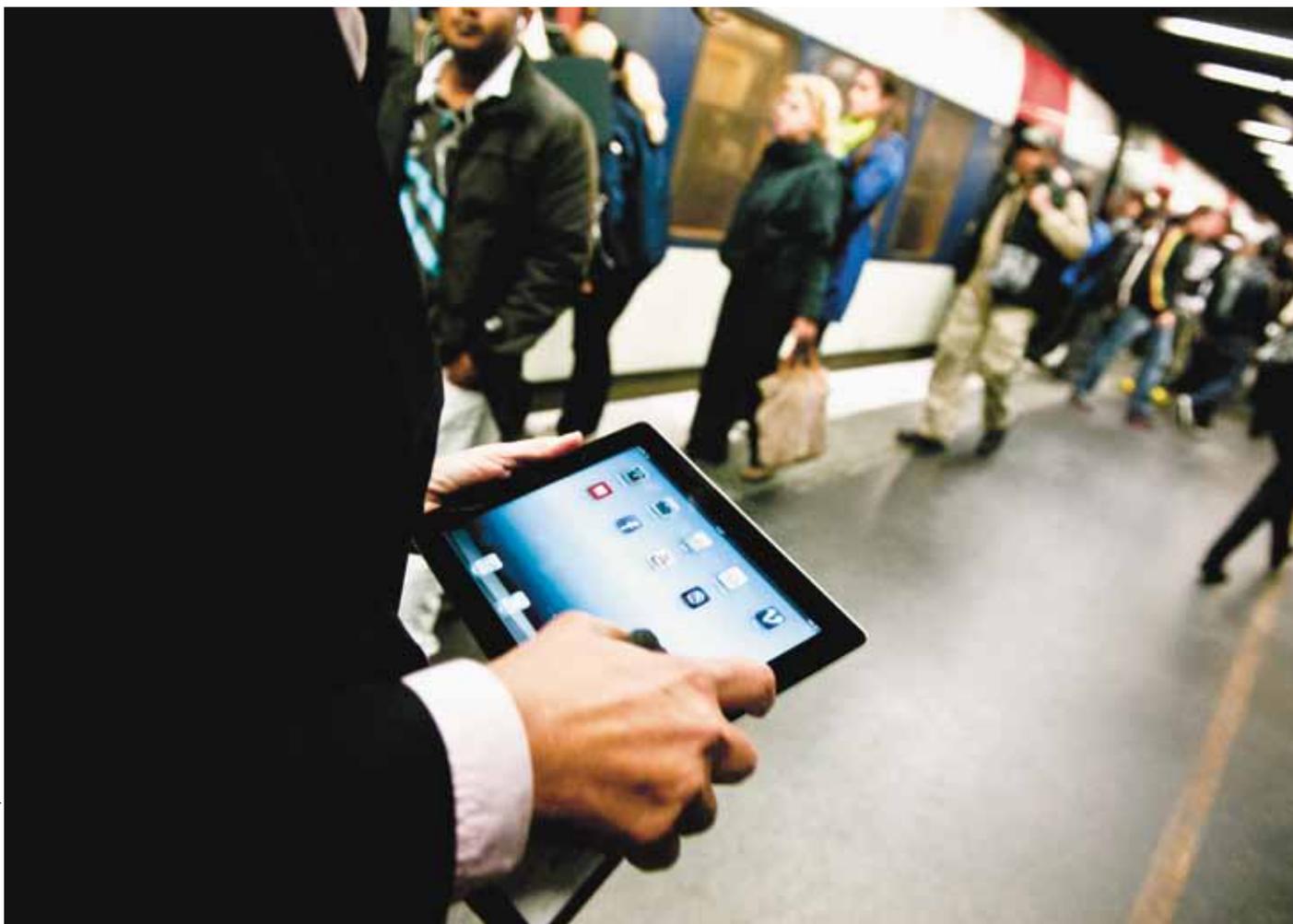
des conseils et agir à notre place : moduler le chauffage en fonction de la météo, lire les dates de péremption des produits alimentaires, en condamner certains à la poubelle et, bien sûr, nous signaler quand ils sont obsolètes...

Le développement de ces technologies est évidemment stratégique, et les marchés à investir s'avèrent très convoités. Mais il se heurte à des considérations éthiques et juridiques. La Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a été créée dès 1978 avec la loi du même nom (révisée en 2004) pour développer un cadre juridique autour du développement des technologies numériques et protéger les données personnelles et les libertés individuelles. Un cadre européen, en cours de révision, a également permis de limiter l'apparition de pratiques trop intrusives pour la vie privée. « *La gestion des données personnelles devient un enjeu économique majeur* », souligne Sophie Vuillet-Tavernier, qui dirige depuis deux ans une nouvelle branche de la Cnil, celle des Etudes, de l'innovation et de la prospective. Les métiers de la Cnil évoluent pour répondre aux demandes des acteurs économiques, tout en protégeant les libertés individuelles et publiques, passant « *d'une pédagogie du risque à une pédagogie des usages [...] : il nous semble par exemple souhaitable que se développe la démarche de "privacy by design", qui consiste à intégrer en amont la protection des données personnelles* ».

Si la Cnil fait un pas vers les industriels, c'est aussi que leur pression est grande. Celle de la Fieec (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication) notamment, qui rassemble trois mille entreprises innovantes dans ce domaine, dont 86% de Pme (soit quatre cent vingt mille salariés), et vient d'officialiser son partenariat avec la Cnil pour faciliter le développement de ces marchés et faire de la protection des données un « *levier de*

Outre les nombreux articles et ouvrages sur la question, trois événements à venir (à Paris) :

- le 28 novembre (18 h 30-22 h 30), séminaire de la Ligue des droits de l'homme, « Les nouvelles technologies au service du citoyen ? » : <www.ldh-france.org> ;
- le 29 novembre, les « Assises du numérique » organisées par le ministère de la Culture et de la Communication. Programme sur <www.assisesdunumerique.fr> ;
- le 30 novembre, à l'auditorium du *Monde*, restitution d'une enquête de la Cnil sur le thème « Vie privée à l'horizon 2020 » : <www.cnil.fr>.



Les consommateurs ont-ils besoin des lecteurs biométriques qui vont leur permettre de payer leurs courses avec leur index ? Ou d'un lave-linge qui lit les étiquettes et choisit tout seul sa température de lavage ? "Quid" de pratiques douteuses telles que l'obsolescence programmée ?

compétitivité». Personne n'avance masqué. Dans un communiqué commun, les deux partenaires identifient les enjeux du compromis possible. Il s'agit de renforcer la confiance dans le numérique en construisant ensemble un cadre de conformité acceptable socialement.

Il n'est pas facile pour la Cnil de relever ce défi sans trop de concessions : vigilante, la Commission dispose néanmoins de moyens relativement faibles (cent soixante personnes qui, en 2012, ont pu mener à bien quatre cents contrôles) et d'un simple avis consultatif après du législateur, même si elle peut disposer de moyens dissuasifs : Google vient par exemple de se voir infliger une amende de 100 000 euros pour ne pas avoir modifié « Street View », qui s'immisçait en direct dans la vie intime des citoyens. Qu'en pensent justement ces derniers ? Cela peut dépendre des générations, des pratiques, de la familiarité de chacun avec les smartphones, l'Internet ou Facebook. Mais tout le monde est exposé, de son plein gré ou à son insu, à ces nouvelles technologies. Et personne n'a envie qu'une panne plonge sa ville dans le noir et le prive de chauffage, qu'un bogue généralisé empêche toute communication ou bloque la circulation...

et encore moins de voir ses cartes de paiement piratées. Si l'on n'a pas d'autre choix que de vivre avec ces technologies, on aimerait qu'elles soient sécurisées, sans trop savoir comment ça fonctionne ni comment protéger ses informations personnelles...

Un pas technologique en avant, deux pas en arrière pour les libertés ?

De plus, même les *geeks* les plus accros à l'innovation et qui renouvellent sans arrêt leurs gadgets savent qu'une grande partie des objets qui nous paraissent indispensables aujourd'hui ne sont pas forcément nés d'une demande sociale et que l'on pourrait s'en passer. Par exemple, les consommateurs ont-ils besoin des lecteurs biométriques – actuellement expérimentés à Villeneuve-d'Ascq (Nord) et Angoulême (Charente) – qui vont leur permettre de payer leurs courses avec leur index ? Ou d'un lave-linge qui lit les étiquettes et choisit tout seul sa température de lavage ? *Quid* de pratiques douteuses telles que l'obsolescence programmée, particulièrement répandue sur ces marchés : un téléphone ou une imprimante, quand ils ne tombent pas en panne au bout d'une certaine quantité de service, sont de toute façon considérés

... comme obsolètes du fait de l'apparition d'un nouveau modèle forcément plus performant... Sans être dupe, le consommateur sera de toute façon pris au piège, une fois que la vitre coincée de sa voiture tout automatisée ne sera pas réparable à moins de 1 000 euros, qu'il sera obligé d'acheter le logiciel de la même marque que son ordinateur ou de renouveler l'ensemble de ses accessoires même quand il rachète un nouveau modèle d'appareil photo de la même marque que le précédent!

Captif ou *addict*, le consommateur peut à juste titre finir par se sentir pigeonné, d'autant qu'il ne dispose guère des moyens de savoir à qui il confie des données plus que confidentielles – même en se reportant aux pages interminables des conditions générales qu'on lui demande d'«accepter» en un clic. Identité numérique, coordonnées bancaires, empreintes digitales, information sur sa santé, données biologiques, traçabilité des achats, des déplacements, des communications, de l'expression de ses points de vue politiques ou autres: tout peut être stocké à notre insu et utilisé à des fins commerciales ou à d'autres fins, d'autant qu'aucun logiciel ne peut à 100 % protéger contre le piratage ou un virus. C'est d'ailleurs un des problèmes posés par le «*cloud computing*» (informatique en nuage), organisation en plates-formes des données, au moyen de serveurs distants et interconnectés qui stockent – on ne sait pas toujours où ni comment – l'ensemble de vos informations. A qui appartiennent ces données? Elles sont en tout cas devenues le nerf de la guerre économique et industrielle, car les entreprises espèrent y déceler la possibilité d'anticiper sur nos besoins. Nos comportements vont donc être auscultés sous tous les angles. Avec souvent le risque d'effets pervers quand, par exemple, partant d'une bonne intention – contribuer aux économies d'énergie –, on se retrouve avec des compteurs électriques «*intelligents*» au point de dénoncer ceux qui ne gèrent pas d'une manière responsable leur consommation d'énergie, voire de faire payer plus cher ceux qui dépasseraient le modèle «*normal*» validé par le compteur. Ou avec le risque que se développent des services de «*profilage*» des individus afin de définir de manière prédictive leurs comportements de consommateurs ou de citoyens. Nous ne sommes pas encore dans le monde de *Minority Report*. En tout cas, il n'est plus temps de se demander comment on a pu vivre sans les nouvelles technologies numériques, mais comment on va pouvoir vivre avec...

Valérie GÉRAUD



STEPHANE MORTAGNE / MAXPPP

Un mouchard indétectable

Des logiciels permettent de faire de la «prévention situationnelle» dans les gares, les centres commerciaux, en détectant les comportements suspects ou les personnes à risques déjà fichées.

APRÈS LA SURVEILLANCE VIDÉO OU SATELLITE, LA GÉOLOCALISATION, LES PUCES ATTAQUENT. NANOMÉTRIQUES, TRUFFÉES D'INFORMATIONS.

C'est rarement une technologie qui s'avère dangereuse, mais c'est plus souvent le cas de son utilisation. Les étiquettes intelligentes, qui permettent la transmission à distance d'informations et de commandes, rendent possible l'interaction entre objets et peuvent par exemple assurer qu'un médicament n'est pas une contrefaçon, connaître les conditions de fabrication ou la composition d'un produit, ou encore pister les vols et connaître les stocks disponibles. Les nanotechnologies permettent d'aller toujours plus loin: les puces Rfid (Radio Frequency Identification Data), invisibles et d'une capacité de stockage énorme, permettent une traçabilité des objets comme des être vivants: elles facilitent le télépéage mais pourraient tout aussi bien être implantées dans un animal domestique, un bébé ou une personne âgée, pour ne pas les perdre ou s'assurer qu'ils sont en bonne santé, ou au bras d'un adolescent pour vérifier qu'il fréquente bien tel établissement... Déjà, dans certaines boîtes de nuit, en Espagne par exemple, elles facilitent les entrées et sorties des clients...

«*Les techniques de vidéosurveillance sont certes encore d'actualité*, précise Jean-Claude Vitran, animateur du groupe «surveillance et nouvelles technologies» de la Ligue des droits de l'homme. *Des logiciels permettent par exemple de faire de la «prévention situationnelle» dans les gares, les centres commerciaux, en détectant les comportements suspects ou les personnes à risques déjà fichées. Mais, avec les puces Rfid, l'exigence de sécurité se traduit par une traçabilité généralisée de nos gestes et actes et accentue encore l'aliénation d'une part de notre liberté.*»

La loi ne régleme pas précisément les usages de toutes ces technologies et, par exemple, le délai autorisé de stockage des informations récupérées. Et qui peut assurer, sinon le législateur, que la robotique d'accompagnement pour les personnes dépendantes et malades peut être socialement acceptable? Qui peut garantir que les mutuelles ou les assureurs ne seront pas alertés par ces puces sur vos habitudes alimentaires et les juger à risques? Il existe bien déjà un système de «*Pay as you drive*», qui module le coût de l'assurance en fonction de votre comportement au volant. Offre commerciale ajustée ou flicage? «*Nous essayons de sensibiliser l'opinion publique sur le fait que ces nouvelles technologies imposent des positionnements éthiques et politiques, qu'il faut clarifier la définition de la vie privée et les conditions de sa protection dans ce contexte; et, le cas échéant, appliquer là aussi le principe de précaution.*» Le meilleur des mondes est toujours possible, le pire aussi. V.G.

En cas de problème
avec votre voiture,
**la Macif met en place toute
une chaîne d'expertise.**



Avec ses
**3500 conseillers, 650 gestionnaires auto,
et 4900 garages agréés**, la Macif
s'engage à prendre en charge rapidement
votre sinistre auto.

★ BETC EURO RSCG RCS Paris B 428 688 485 01/2012

Pour plus d'informations sur le contrat Auto, rendez-vous en point
d'accueil ou sur **macif.fr**

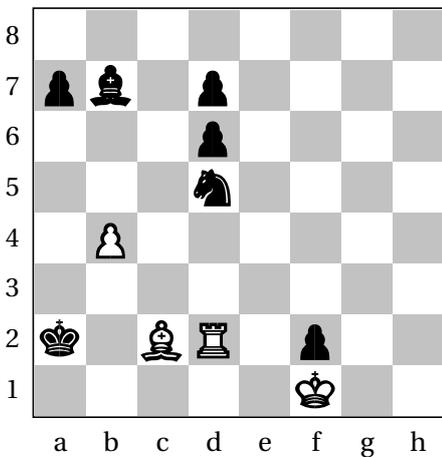
Prise en charge accordée en cas d'évènement garanti, dans les conditions et limites fixées au contrat. MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond - 79000 Niort.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Tactique

Etude de N. Kralin, 1968. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Ignominie et calomnie

Triche, corruption, intimidation, injustice, violence... Comme pour toutes les activités humaines, le monde des échecs n'est pas épargné, parfois il peut être ignoble. Sur les forums d'échecs, la dénonciation sans preuve est une vilénie récurrente. Il y a quelques années, dans une de ses chroniques d'échecs, un des meilleurs joueurs du monde avait exprimé son indignation à l'encontre de six grands maîtres du continent américain. Il n'était pas le seul, de nombreux sites Internet avaient, des jours durant, vomis leur haine et leur dégoût de ces six hommes. La raison de ce torrent orduier

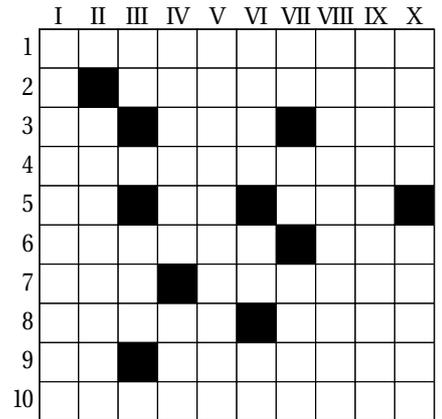
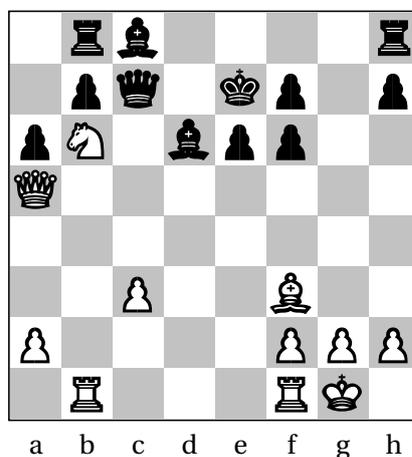
était que, lors d'une épreuve de départage, ces derniers se seraient entendus pour éliminer le plus jeune et le moins fort d'entre eux. Ils étaient sept à se battre pour six places qualificatives. La théorie avancée fut qu'une coalition pour qualifier les « pros » et renvoyer le jeunot chez sa mère avait pris forme. Quelque temps après, l'un des six joueurs mis en cause, le Brésilien Giovanni Vescovi, sept fois champion du Brésil, avait fini par s'exprimer. Un article d'un journaliste argentin employé par *La Nacion* avait été à l'origine de toute l'affaire. Ce dernier avait titré « Echec aux illusions » et, selon Vescovi, avait raconté une histoire complètement mensongère. Vescovi, qui au début avait traité cette affaire par un silence méprisant, avait expliqué : « *Comment imaginer que des grands maîtres, venant des Etats-Unis, du Pérou, du Brésil et d'Argentine, puissent, en moins de deux heures, se réunir secrètement et ourdir un complot pour faire chuter un joueur de quatre cents points Elo moins fort qu'eux ?* » Il ajouta : « *Ce journaliste argentin a profité de l'élimination d'un adolescent argentin pour créer de l'émotion argentine. Puis, avec Internet, l'émotion argentine est devenue mondiale. Ce type a vendu sa soupe : mon Dieu, des grands maîtres..., faire ça à un enfant..., quelle horreur !* » Vescovi avait toujours été un joueur respectable et respecté, autant que les cinq autres mis en accusation. Pourtant, à la vitesse d'un feu de brousse, la calomnie a fait son chemin. Il y a des scoops dont l'odeur est plus nauséabonde que celle du purin. Et le monde fourmille de messagers qui propagent les émanations de ces effluves.

Une victoire mémorable face à une légende (jouée en cadence rapide)

Giovanni Vescovi (2 648)–Anatoly Karpov (2 682), Sao Paulo, Brésil, 2004, défense française

1. e4, e6; 2. d4, d5; 3. Cd2, dxe4; 4. Cxe4, Cd7; 5. Cf3, Cgf6; 6. Cxf6+, Cxf6; 7. c3, c5; 8. Ce5, a6 (8... cxd4; 9. Fb5+, Fd7; 10. Cxd7, Cxd7; 11. Dxd4, avec avantage, telle est l'idée de 8. Ce5); 9. Fg5, Dd5 (9... cxd4; 10. Da4+, Fd7; 11. Dxd4, Fe7; 12. 0-0-0, la position blanche est agréable); 10. Fxf6, gxf6; 11. Cc4, cxd4; 12. Cb6, De4+; 13. Fe2, Tb8 (13... Dxxg2?; 14. Ff3+(-); 14. 0-0, dxc3; 15. bxc3, Fc5; 16. Tb1, Dc6; 17. Ff3, Dc7; 18. Da4+, Re7 (mauvais est 18... Fd7; 19. Cxd7, Dxd7; 20. Fc6!+(-); 19. Da5, Fd6 (VOIR DIAGRAMME)).

20. Tfe1 (menace 21. Cd5+ gagnant la Dame), 20... Fxh2+; 21. Rh1, Fe5? (21... Rf8 était forcé. Les Blancs conservaient un avantage important après 22. Te4, Fd6; 23. Tc4, Dd8; 24. Td1+-: toutes leurs forces sont en jeu); 22. Cd5+! [gagne la Dame: 22... exd5 (22... Rd8; 23. Cxc7+(-); 23. Dxc7+, le Fou est cloué], 1-0.



HORIZONTALEMENT

- Un genre qui a parfois un prix.
- Pour qualifier une goutte inversée?
- Petite longueur. De plus en plus sélectif. Troublé.
- Souscrivis.
- Sorties du lac. *Intra-muros*. Souvent combiné à l'arrière.
- Tamisai en sens contraire. Représente le personnel dans une entreprise à établissements multiples.
- Loi peu respectée des villes. Exceptionnels.
- Métal qui pleure. Voyelles.
- New Hampshire ou Vanuatu. Arbre fruitier bien secoué.
- Enzyme intervenant dans l'oxydation des phénols.

VERTICALEMENT

- Situent avec précision.
- Anti-communiste primaire.
- Pronom. Perdit de l'eau.
- Obstinées. Approbation de Français d'Australie.
- Romancières affublées d'un vilain féminin.
- Plate ou linéaire. Deux points. Participe.
- Interjection. Ne peut cependant être accusé d'anticléricalisme. Approbation mitigée d'un Québécois.
- Emétique brésilien.
- Ont attendu avec angoisse le verdict des jurys littéraires.
- Protection rapprochée. Un modèle pour La Fontaine.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Littéraire. - 2. Écaphot (tophacée). - 3. Cm. Th. Emu. - 4. Acquisé. 5. Lc. Ev Bam. - 6. Jassat. Cce. - 7. Stu. Inouis. - 8. Etain. Uaeo. - 9. Nh. Uermp (pru-ner). - 10. Tyrosinase. **Verticalement:** 1. Localisent. - 2. McCarthy. - 3. Te. Sua. - 4. Têtes. Iuo (ou). - 5. Ecritaines. - 6. Rte. Sn. Rt. - 7. Ah! Sb. Oum. - 8. VIII. - 9. Rte. Sn. Rt. - 10. Rte. Sn. Rt. - 11. Rte. Sn. Rt. - 12. Rte. Sn. Rt. - 13. Rte. Sn. Rt. - 14. Rte. Sn. Rt. - 15. Rte. Sn. Rt. - 16. Rte. Sn. Rt. - 17. Rte. Sn. Rt. - 18. Rte. Sn. Rt. - 19. Rte. Sn. Rt. - 20. Rte. Sn. Rt. - 21. Rte. Sn. Rt. - 22. Rte. Sn. Rt. - 23. Rte. Sn. Rt. - 24. Rte. Sn. Rt. - 25. Rte. Sn. Rt. - 26. Rte. Sn. Rt. - 27. Rte. Sn. Rt. - 28. Rte. Sn. Rt. - 29. Rte. Sn. Rt. - 30. Rte. Sn. Rt. - 31. Rte. Sn. Rt. - 32. Rte. Sn. Rt. - 33. Rte. Sn. Rt. - 34. Rte. Sn. Rt. - 35. Rte. Sn. Rt. - 36. Rte. Sn. Rt. - 37. Rte. Sn. Rt. - 38. Rte. Sn. Rt. - 39. Rte. Sn. Rt. - 40. Rte. Sn. Rt. - 41. Rte. Sn. Rt. - 42. Rte. Sn. Rt. - 43. Rte. Sn. Rt. - 44. Rte. Sn. Rt. - 45. Rte. Sn. Rt. - 46. Rte. Sn. Rt. - 47. Rte. Sn. Rt. - 48. Rte. Sn. Rt. - 49. Rte. Sn. Rt. - 50. Rte. Sn. Rt. - 51. Rte. Sn. Rt. - 52. Rte. Sn. Rt. - 53. Rte. Sn. Rt. - 54. Rte. Sn. Rt. - 55. Rte. Sn. Rt. - 56. Rte. Sn. Rt. - 57. Rte. Sn. Rt. - 58. Rte. Sn. Rt. - 59. Rte. Sn. Rt. - 60. Rte. Sn. Rt. - 61. Rte. Sn. Rt. - 62. Rte. Sn. Rt. - 63. Rte. Sn. Rt. - 64. Rte. Sn. Rt. - 65. Rte. Sn. Rt. - 66. Rte. Sn. Rt. - 67. Rte. Sn. Rt. - 68. Rte. Sn. Rt. - 69. Rte. Sn. Rt. - 70. Rte. Sn. Rt. - 71. Rte. Sn. Rt. - 72. Rte. Sn. Rt. - 73. Rte. Sn. Rt. - 74. Rte. Sn. Rt. - 75. Rte. Sn. Rt. - 76. Rte. Sn. Rt. - 77. Rte. Sn. Rt. - 78. Rte. Sn. Rt. - 79. Rte. Sn. Rt. - 80. Rte. Sn. Rt. - 81. Rte. Sn. Rt. - 82. Rte. Sn. Rt. - 83. Rte. Sn. Rt. - 84. Rte. Sn. Rt. - 85. Rte. Sn. Rt. - 86. Rte. Sn. Rt. - 87. Rte. Sn. Rt. - 88. Rte. Sn. Rt. - 89. Rte. Sn. Rt. - 90. Rte. Sn. Rt. - 91. Rte. Sn. Rt. - 92. Rte. Sn. Rt. - 93. Rte. Sn. Rt. - 94. Rte. Sn. Rt. - 95. Rte. Sn. Rt. - 96. Rte. Sn. Rt. - 97. Rte. Sn. Rt. - 98. Rte. Sn. Rt. - 99. Rte. Sn. Rt. - 100. Rte. Sn. Rt. - 101. Rte. Sn. Rt. - 102. Rte. Sn. Rt. - 103. Rte. Sn. Rt. - 104. Rte. Sn. Rt. - 105. Rte. Sn. Rt. - 106. Rte. Sn. Rt. - 107. Rte. Sn. Rt. - 108. Rte. Sn. Rt. - 109. Rte. Sn. Rt. - 110. Rte. Sn. Rt. - 111. Rte. Sn. Rt. - 112. Rte. Sn. Rt. - 113. Rte. Sn. Rt. - 114. Rte. Sn. Rt. - 115. Rte. Sn. Rt. - 116. Rte. Sn. Rt. - 117. Rte. Sn. Rt. - 118. Rte. Sn. Rt. - 119. Rte. Sn. Rt. - 120. Rte. Sn. Rt. - 121. Rte. Sn. Rt. - 122. Rte. Sn. Rt. - 123. Rte. Sn. Rt. - 124. Rte. Sn. Rt. - 125. Rte. Sn. Rt. - 126. Rte. Sn. Rt. - 127. Rte. Sn. Rt. - 128. Rte. Sn. Rt. - 129. Rte. Sn. Rt. - 130. Rte. Sn. Rt. - 131. Rte. Sn. Rt. - 132. Rte. Sn. Rt. - 133. Rte. Sn. Rt. - 134. Rte. Sn. Rt. - 135. Rte. Sn. Rt. - 136. Rte. Sn. Rt. - 137. Rte. Sn. Rt. - 138. Rte. Sn. Rt. - 139. Rte. Sn. Rt. - 140. Rte. Sn. Rt. - 141. Rte. Sn. Rt. - 142. Rte. Sn. Rt. - 143. Rte. Sn. Rt. - 144. Rte. Sn. Rt. - 145. Rte. Sn. Rt. - 146. Rte. Sn. Rt. - 147. Rte. Sn. Rt. - 148. Rte. Sn. Rt. - 149. Rte. Sn. Rt. - 150. Rte. Sn. Rt. - 151. Rte. Sn. Rt. - 152. Rte. Sn. Rt. - 153. Rte. Sn. Rt. - 154. Rte. Sn. Rt. - 155. Rte. Sn. Rt. - 156. Rte. Sn. Rt. - 157. Rte. Sn. Rt. - 158. Rte. Sn. Rt. - 159. Rte. Sn. Rt. - 160. Rte. Sn. Rt. - 161. Rte. Sn. Rt. - 162. Rte. Sn. Rt. - 163. Rte. Sn. Rt. - 164. Rte. Sn. Rt. - 165. Rte. Sn. Rt. - 166. Rte. Sn. Rt. - 167. Rte. Sn. Rt. - 168. Rte. Sn. Rt. - 169. Rte. Sn. Rt. - 170. Rte. Sn. Rt. - 171. Rte. Sn. Rt. - 172. Rte. Sn. Rt. - 173. Rte. Sn. Rt. - 174. Rte. Sn. Rt. - 175. Rte. Sn. Rt. - 176. Rte. Sn. Rt. - 177. Rte. Sn. Rt. - 178. Rte. Sn. Rt. - 179. Rte. Sn. Rt. - 180. Rte. Sn. Rt. - 181. Rte. Sn. Rt. - 182. Rte. Sn. Rt. - 183. Rte. Sn. Rt. - 184. Rte. Sn. Rt. - 185. Rte. Sn. Rt. - 186. Rte. Sn. Rt. - 187. Rte. Sn. Rt. - 188. Rte. Sn. Rt. - 189. Rte. Sn. Rt. - 190. Rte. Sn. Rt. - 191. Rte. Sn. Rt. - 192. Rte. Sn. Rt. - 193. Rte. Sn. Rt. - 194. Rte. Sn. Rt. - 195. Rte. Sn. Rt. - 196. Rte. Sn. Rt. - 197. Rte. Sn. Rt. - 198. Rte. Sn. Rt. - 199. Rte. Sn. Rt. - 200. Rte. Sn. Rt. - 201. Rte. Sn. Rt. - 202. Rte. Sn. Rt. - 203. Rte. Sn. Rt. - 204. Rte. Sn. Rt. - 205. Rte. Sn. Rt. - 206. Rte. Sn. Rt. - 207. Rte. Sn. Rt. - 208. Rte. Sn. Rt. - 209. Rte. Sn. Rt. - 210. Rte. Sn. Rt. - 211. Rte. Sn. Rt. - 212. Rte. Sn. Rt. - 213. Rte. Sn. Rt. - 214. Rte. Sn. Rt. - 215. Rte. Sn. Rt. - 216. Rte. Sn. Rt. - 217. Rte. Sn. Rt. - 218. Rte. Sn. Rt. - 219. Rte. Sn. Rt. - 220. Rte. Sn. Rt. - 221. Rte. Sn. Rt. - 222. Rte. Sn. Rt. - 223. Rte. Sn. Rt. - 224. Rte. Sn. Rt. - 225. Rte. Sn. Rt. - 226. Rte. Sn. Rt. - 227. Rte. Sn. Rt. - 228. Rte. Sn. Rt. - 229. Rte. Sn. Rt. - 230. Rte. Sn. Rt. - 231. Rte. Sn. Rt. - 232. Rte. Sn. Rt. - 233. Rte. Sn. Rt. - 234. Rte. Sn. Rt. - 235. Rte. Sn. Rt. - 236. Rte. Sn. Rt. - 237. Rte. Sn. Rt. - 238. Rte. Sn. Rt. - 239. Rte. Sn. Rt. - 240. Rte. Sn. Rt. - 241. Rte. Sn. Rt. - 242. Rte. Sn. Rt. - 243. Rte. Sn. Rt. - 244. Rte. Sn. Rt. - 245. Rte. Sn. Rt. - 246. Rte. Sn. Rt. - 247. Rte. Sn. Rt. - 248. Rte. Sn. Rt. - 249. Rte. Sn. Rt. - 250. Rte. Sn. Rt. - 251. Rte. Sn. Rt. - 252. Rte. Sn. Rt. - 253. Rte. Sn. Rt. - 254. Rte. Sn. Rt. - 255. Rte. Sn. Rt. - 256. Rte. Sn. Rt. - 257. Rte. Sn. Rt. - 258. Rte. Sn. Rt. - 259. Rte. Sn. Rt. - 260. Rte. Sn. Rt. - 261. Rte. Sn. Rt. - 262. Rte. Sn. Rt. - 263. Rte. Sn. Rt. - 264. Rte. Sn. Rt. - 265. Rte. Sn. Rt. - 266. Rte. Sn. Rt. - 267. Rte. Sn. Rt. - 268. Rte. Sn. Rt. - 269. Rte. Sn. Rt. - 270. Rte. Sn. Rt. - 271. Rte. Sn. Rt. - 272. Rte. Sn. Rt. - 273. Rte. Sn. Rt. - 274. Rte. Sn. Rt. - 275. Rte. Sn. Rt. - 276. Rte. Sn. Rt. - 277. Rte. Sn. Rt. - 278. Rte. Sn. Rt. - 279. Rte. Sn. Rt. - 280. Rte. Sn. Rt. - 281. Rte. Sn. Rt. - 282. Rte. Sn. Rt. - 283. Rte. Sn. Rt. - 284. Rte. Sn. Rt. - 285. Rte. Sn. Rt. - 286. Rte. Sn. Rt. - 287. Rte. Sn. Rt. - 288. Rte. Sn. Rt. - 289. Rte. Sn. Rt. - 290. Rte. Sn. Rt. - 291. Rte. Sn. Rt. - 292. Rte. Sn. Rt. - 293. Rte. Sn. Rt. - 294. Rte. Sn. Rt. - 295. Rte. Sn. Rt. - 296. Rte. Sn. Rt. - 297. Rte. Sn. Rt. - 298. Rte. Sn. Rt. - 299. Rte. Sn. Rt. - 300. Rte. Sn. Rt. - 301. Rte. Sn. Rt. - 302. Rte. Sn. Rt. - 303. Rte. Sn. Rt. - 304. Rte. Sn. Rt. - 305. Rte. Sn. Rt. - 306. Rte. Sn. Rt. - 307. Rte. Sn. Rt. - 308. Rte. Sn. Rt. - 309. Rte. Sn. Rt. - 310. Rte. Sn. Rt. - 311. Rte. Sn. Rt. - 312. Rte. Sn. Rt. - 313. Rte. Sn. Rt. - 314. Rte. Sn. Rt. - 315. Rte. Sn. Rt. - 316. Rte. Sn. Rt. - 317. Rte. Sn. Rt. - 318. Rte. Sn. Rt. - 319. Rte. Sn. Rt. - 320. Rte. Sn. Rt. - 321. Rte. Sn. Rt. - 322. Rte. Sn. Rt. - 323. Rte. Sn. Rt. - 324. Rte. Sn. Rt. - 325. Rte. Sn. Rt. - 326. Rte. Sn. Rt. - 327. Rte. Sn. Rt. - 328. Rte. Sn. Rt. - 329. Rte. Sn. Rt. - 330. Rte. Sn. Rt. - 331. Rte. Sn. Rt. - 332. Rte. Sn. Rt. - 333. Rte. Sn. Rt. - 334. Rte. Sn. Rt. - 335. Rte. Sn. Rt. - 336. Rte. Sn. Rt. - 337. Rte. Sn. Rt. - 338. Rte. Sn. Rt. - 339. Rte. Sn. Rt. - 340. Rte. Sn. Rt. - 341. Rte. Sn. Rt. - 342. Rte. Sn. Rt. - 343. Rte. Sn. Rt. - 344. Rte. Sn. Rt. - 345. Rte. Sn. Rt. - 346. Rte. Sn. Rt. - 347. Rte. Sn. Rt. - 348. Rte. Sn. Rt. - 349. Rte. Sn. Rt. - 350. Rte. Sn. Rt. - 351. Rte. Sn. Rt. - 352. Rte. Sn. Rt. - 353. Rte. Sn. Rt. - 354. Rte. Sn. Rt. - 355. Rte. Sn. Rt. - 356. Rte. Sn. Rt. - 357. Rte. Sn. Rt. - 358. Rte. Sn. Rt. - 359. Rte. Sn. Rt. - 360. Rte. Sn. Rt. - 361. Rte. Sn. Rt. - 362. Rte. Sn. Rt. - 363. Rte. Sn. Rt. - 364. Rte. Sn. Rt. - 365. Rte. Sn. Rt. - 366. Rte. Sn. Rt. - 367. Rte. Sn. Rt. - 368. Rte. Sn. Rt. - 369. Rte. Sn. Rt. - 370. Rte. Sn. Rt. - 371. Rte. Sn. Rt. - 372. Rte. Sn. Rt. - 373. Rte. Sn. Rt. - 374. Rte. Sn. Rt. - 375. Rte. Sn. Rt. - 376. Rte. Sn. Rt. - 377. Rte. Sn. Rt. - 378. Rte. Sn. Rt. - 379. Rte. Sn. Rt. - 380. Rte. Sn. Rt. - 381. Rte. Sn. Rt. - 382. Rte. Sn. Rt. - 383. Rte. Sn. Rt. - 384. Rte. Sn. Rt. - 385. Rte. Sn. Rt. - 386. Rte. Sn. Rt. - 387. Rte. Sn. Rt. - 388. Rte. Sn. Rt. - 389. Rte. Sn. Rt. - 390. Rte. Sn. Rt. - 391. Rte. Sn. Rt. - 392. Rte. Sn. Rt. - 393. Rte. Sn. Rt. - 394. Rte. Sn. Rt. - 395. Rte. Sn. Rt. - 396. Rte. Sn. Rt. - 397. Rte. Sn. Rt. - 398. Rte. Sn. Rt. - 399. Rte. Sn. Rt. - 400. Rte. Sn. Rt. - 401. Rte. Sn. Rt. - 402. Rte. Sn. Rt. - 403. Rte. Sn. Rt. - 404. Rte. Sn. Rt. - 405. Rte. Sn. Rt. - 406. Rte. Sn. Rt. - 407. Rte. Sn. Rt. - 408. Rte. Sn. Rt. - 409. Rte. Sn. Rt. - 410. Rte. Sn. Rt. - 411. Rte. Sn. Rt. - 412. Rte. Sn. Rt. - 413. Rte. Sn. Rt. - 414. Rte. Sn. Rt. - 415. Rte. Sn. Rt. - 416. Rte. Sn. Rt. - 417. Rte. Sn. Rt. - 418. Rte. Sn. Rt. - 419. Rte. Sn. Rt. - 420. Rte. Sn. Rt. - 421. Rte. Sn. Rt. - 422. Rte. Sn. Rt. - 423. Rte. Sn. Rt. - 424. Rte. Sn. Rt. - 425. Rte. Sn. Rt. - 426. Rte. Sn. Rt. - 427. Rte. Sn. Rt. - 428. Rte. Sn. Rt. - 429. Rte. Sn. Rt. - 430. Rte. Sn. Rt. - 431. Rte. Sn. Rt. - 432. Rte. Sn. Rt. - 433. Rte. Sn. Rt. - 434. Rte. Sn. Rt. - 435. Rte. Sn. Rt. - 436. Rte. Sn. Rt. - 437. Rte. Sn. Rt. - 438. Rte. Sn. Rt. - 439. Rte. Sn. Rt. - 440. Rte. Sn. Rt. - 441. Rte. Sn. Rt. - 442. Rte. Sn. Rt. - 443. Rte. Sn. Rt. - 444. Rte. Sn. Rt. - 445. Rte. Sn. Rt. - 446. Rte. Sn. Rt. - 447. Rte. Sn. Rt. - 448. Rte. Sn. Rt. - 449. Rte. Sn. Rt. - 450. Rte. Sn. Rt. - 451. Rte. Sn. Rt. - 452. Rte. Sn. Rt. - 453. Rte. Sn. Rt. - 454. Rte. Sn. Rt. - 455. Rte. Sn. Rt. - 456. Rte. Sn. Rt. - 457. Rte. Sn. Rt. - 458. Rte. Sn. Rt. - 459. Rte. Sn. Rt. - 460. Rte. Sn. Rt. - 461. Rte. Sn. Rt. - 462. Rte. Sn. Rt. - 463. Rte. Sn. Rt. - 464. Rte. Sn. Rt. - 465. Rte. Sn. Rt. - 466. Rte. Sn. Rt. - 467. Rte. Sn. Rt. - 468. Rte. Sn. Rt. - 469. Rte. Sn. Rt. - 470. Rte. Sn. Rt. - 471. Rte. Sn. Rt. - 472. Rte. Sn. Rt. - 473. Rte. Sn. Rt. - 474. Rte. Sn. Rt. - 475. Rte. Sn. Rt. - 476. Rte. Sn. Rt. - 477. Rte. Sn. Rt. - 478. Rte. Sn. Rt. - 479. Rte. Sn. Rt. - 480. Rte. Sn. Rt. - 481. Rte. Sn. Rt. - 482. Rte. Sn. Rt. - 483. Rte. Sn. Rt. - 484. Rte. Sn. Rt. - 485. Rte. Sn. Rt. - 486. Rte. Sn. Rt. - 487. Rte. Sn. Rt. - 488. Rte. Sn. Rt. - 489. Rte. Sn. Rt. - 490. Rte. Sn. Rt. - 491. Rte. Sn. Rt. - 492. Rte. Sn. Rt. - 493. Rte. Sn. Rt. - 494. Rte. Sn. Rt. - 495. Rte. Sn. Rt. - 496. Rte. Sn. Rt. - 497. Rte. Sn. Rt. - 498. Rte. Sn. Rt. - 499. Rte. Sn. Rt. - 500. Rte. Sn. Rt. - 501. Rte. Sn. Rt. - 502. Rte. Sn. Rt. - 503. Rte. Sn. Rt. - 504. Rte. Sn. Rt. - 505. Rte. Sn. Rt. - 506. Rte. Sn. Rt. - 507. Rte. Sn. Rt. - 508. Rte. Sn. Rt. - 509. Rte. Sn. Rt. - 510. Rte. Sn. Rt. - 511. Rte. Sn. Rt. - 512. Rte. Sn. Rt. - 513. Rte. Sn. Rt. - 514. Rte. Sn. Rt. - 515. Rte. Sn. Rt. - 516. Rte. Sn. Rt. - 517. Rte. Sn. Rt. - 518. Rte. Sn. Rt. - 519. Rte. Sn. Rt. - 520. Rte. Sn. Rt. - 521. Rte. Sn. Rt. - 522. Rte. Sn. Rt. - 523. Rte. Sn. Rt. - 524. Rte. Sn. Rt. - 525. Rte. Sn. Rt. - 526. Rte. Sn. Rt. - 527. Rte. Sn. Rt. - 528. Rte. Sn. Rt. - 529. Rte. Sn. Rt. - 530. Rte. Sn. Rt. - 531. Rte. Sn. Rt. - 532. Rte. Sn. Rt. - 533. Rte. Sn. Rt. - 534. Rte. Sn. Rt. - 535. Rte. Sn. Rt. - 536. Rte. Sn. Rt. - 537. Rte. Sn. Rt. - 538. Rte. Sn. Rt. - 539. Rte. Sn. Rt. - 540. Rte. Sn. Rt. - 541. Rte. Sn. Rt. - 542. Rte. Sn. Rt. - 543. Rte. Sn. Rt. - 544. Rte. Sn. Rt. - 545. Rte. Sn. Rt. - 546. Rte. Sn. Rt. - 547. Rte. Sn. Rt. - 548. Rte. Sn. Rt. - 549. Rte. Sn. Rt. - 550. Rte. Sn. Rt. - 551. Rte. Sn. Rt. - 552. Rte. Sn. Rt. - 553. Rte. Sn. Rt. - 554. Rte. Sn. Rt. - 555. Rte. Sn. Rt. - 556. Rte. Sn. Rt. - 557. Rte. Sn. Rt. - 558. Rte. Sn. Rt. - 559. Rte. Sn. Rt. - 560. Rte. Sn. Rt. - 561. Rte. Sn. Rt. - 562. Rte. Sn. Rt. - 563. Rte. Sn. Rt. - 564. Rte. Sn. Rt. - 565. Rte. Sn. Rt. - 566. Rte. Sn. Rt. - 567. Rte. Sn. Rt. - 568. Rte. Sn. Rt. - 569. Rte. Sn. Rt. - 570. Rte. Sn. Rt. - 571. Rte. Sn. Rt. - 572. Rte. Sn. Rt. - 573. Rte. Sn. Rt. - 574. Rte. Sn. Rt. - 575. Rte. Sn. Rt. - 576. Rte. Sn. Rt. - 577. Rte. Sn. Rt. - 578. Rte. Sn. Rt. - 579. Rte. Sn. Rt. - 580. Rte. Sn. Rt. - 581. Rte. Sn. Rt. - 582. Rte. Sn. Rt. - 583. Rte. Sn. Rt. - 584. Rte. Sn. Rt. - 585. Rte. Sn. Rt. - 586. Rte. Sn. Rt. - 587. Rte. Sn. Rt. - 588. Rte. Sn. Rt. - 589. Rte. Sn. Rt. - 590. Rte. Sn. Rt. - 591. Rte. Sn. Rt. - 592. Rte. Sn. Rt. - 593. Rte. Sn. Rt. - 594. Rte. Sn. Rt. - 595. Rte. Sn. Rt. - 596. Rte. Sn. Rt. - 597. Rte. Sn. Rt. - 598. Rte. Sn. Rt. - 599. Rte. Sn. Rt. - 600. Rte. Sn. Rt. - 601. Rte. Sn. Rt. - 602. Rte. Sn. Rt. - 603. Rte. Sn. Rt. - 604. Rte. Sn. Rt. - 605. Rte. Sn. Rt. - 606. Rte. Sn. Rt. - 607. Rte. Sn. Rt. - 608. Rte. Sn. Rt. - 609. Rte. Sn. Rt. - 610. Rte. Sn. Rt. - 611. Rte. Sn. Rt. - 612. Rte. Sn. Rt. - 613. Rte. Sn. Rt. - 614. Rte. Sn. Rt. - 615. Rte. Sn. Rt. - 616. Rte. Sn. Rt. - 617. Rte. Sn. Rt. - 618. Rte. Sn. Rt. - 619. Rte. Sn. Rt. - 620. Rte. Sn. Rt. - 621. Rte. Sn. Rt. - 622. Rte. Sn. Rt. - 623. Rte. Sn. Rt. - 624. Rte. Sn. Rt. - 625. Rte. Sn. Rt. - 626. Rte. Sn. Rt. - 627. Rte. Sn. Rt. - 628. Rte. Sn. Rt. - 629. Rte. Sn. Rt. - 630. Rte. Sn. Rt. - 631. Rte. Sn. Rt. - 632. Rte. Sn. Rt. - 633. Rte. Sn. Rt. - 634. Rte. Sn. Rt. - 635. Rte. Sn. Rt. - 636. Rte. Sn. Rt. - 637. Rte. Sn. Rt. - 638. Rte. Sn. Rt. - 639. Rte. Sn. Rt. - 640. Rte. Sn. Rt. - 641. Rte. Sn. Rt. - 642. Rte. Sn. Rt. - 643. Rte. Sn. Rt. - 644. Rte. Sn. Rt. - 645. Rte. Sn. Rt. - 646. Rte. Sn. Rt. - 647. Rte. Sn. Rt. - 648. Rte. Sn. Rt. - 649. Rte. Sn. Rt. - 650. Rte. Sn. Rt. - 651. Rte. Sn. Rt. - 652. Rte. Sn. Rt. - 653. Rte. Sn. Rt. - 654. Rte. Sn. Rt. - 655. Rte. Sn. Rt. - 656. Rte. Sn. Rt. - 657. Rte. Sn. Rt. - 658. Rte. Sn. Rt. - 659. Rte. Sn. Rt. - 660. Rte. Sn. Rt. - 661. Rte. Sn. Rt. - 662. Rte. Sn. Rt. - 663. Rte. Sn. Rt. - 664. Rte. Sn. Rt. - 665. Rte. Sn. Rt. - 666. Rte. Sn. Rt. - 667. Rte. Sn. Rt. - 668. Rte. Sn. Rt. - 669. Rte. Sn. Rt. - 670. Rte. Sn. Rt. - 671. Rte. Sn. Rt. - 672. Rte. Sn. Rt. - 673. Rte. Sn. Rt. - 674. Rte. Sn. Rt. - 675. Rte. Sn. Rt. - 676. Rte. Sn. Rt. - 677. Rte. Sn. Rt. - 678. Rte. Sn. Rt. - 679. Rte. Sn. Rt. - 680. Rte. Sn. Rt. - 681. Rte. Sn. Rt. - 682. Rte. Sn. Rt. - 683. Rte. Sn. Rt. - 684. Rte. Sn. Rt. - 685. Rte. Sn. Rt. - 686. Rte. Sn. Rt. - 687. Rte. Sn. Rt. - 688. Rte. Sn. Rt. - 689. Rte. Sn. Rt. - 690. Rte. Sn. Rt. - 691. Rte. Sn. Rt. - 692. Rte. Sn. Rt. - 693. Rte. Sn. Rt. - 694. Rte. Sn. Rt. - 695



SANS CESSÉ EN QUÊTE
D'INNOVATION

FUTURENOW

 GROUPE
DASSAULT



VOUS VOULEZ PLUS DE RENOUVELABLES ? NOUS AUSSI.

Les énergies renouvelables, c'est aujourd'hui près de 20% des capacités de production d'EDF.
En 2012, plus de 500 millions euros seront consacrés au développement de l'hydroélectricité,
de l'éolien, du solaire et des énergies marines.

edf.com